This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

157 e 5

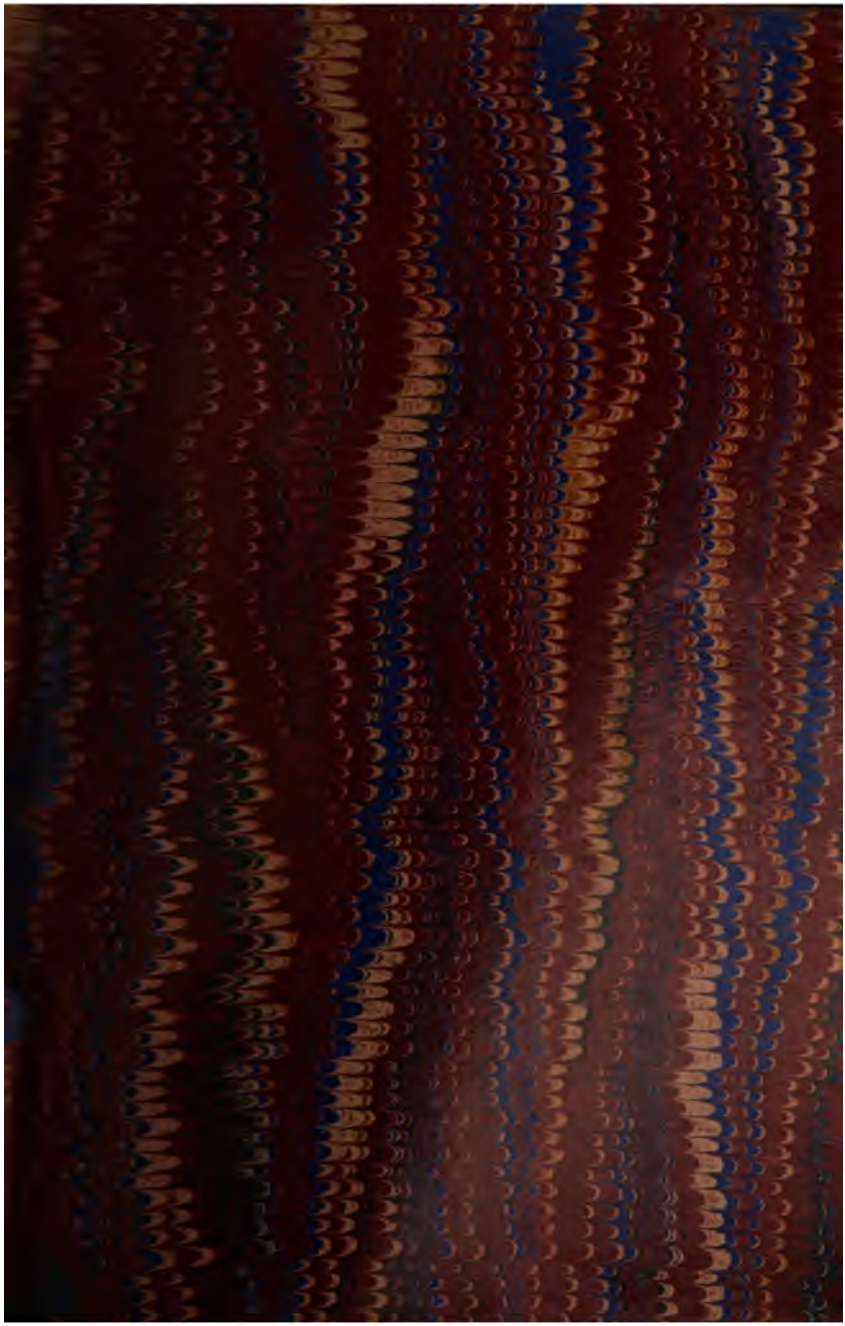

CHANSONNIER HISTORIQUE

DU XVIII^e SIÈCLE

RECUEIL DE CHANSONS, VAUDEVILLES
SONNETS, ÉPIGRAMMES, ÉPITAPHES
ET AUTRES VERS SATIRIQUES ET HISTORIQUES

Formé

Avec la Collection de Clairambault, de Maurepas

ET AUTRES MANUSCRITS INÉDITS

V

RECUEIL CLAIRAMBAULT-MAUREPAS

CHANSONNIER

HISTORIQUE

DU XVIII• SIÈCLE

Publié avec Introduction, Commentaire, Notes et Index

PAR

ÉMILE RAUNIÉ

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Orné de

Portraits à l'eau-forte par ROUSSELLE

PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT.

1881

DEUXIÈME PARTIE

LE RÈGNE DE LOUIS XV

MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON
ET DU CARDINAL FLEURY

1724-1742

I

Rousselle sc. A. Quantin. Imp Edit

INTRODUCTION HISTORIQUE

LE RÈGNE DE LOUIS XV

MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON ET DU CARDINAL FLEURY

A PEINE *Philippe d'Orléans, premier ministre de Louis XV, venait-il de rendre le dernier soupir que le duc de Bourbon, suivi d'une foule de courtisans, se rendit chez le roi. Le jeune prince, tout en larmes, avait à ses côtés l'évêque de Fréjus, son précepteur, qui, le premier moment de la douleur passé, lui conseilla, pour réparer la perte qu'il venait de faire, d'offrir à monsieur le Duc la place du défunt; il regarda l'évêque sans mot dire, et donna son approbation par un signe de tête. Le secrétaire d'État La Vrillière, qui avait dressé par avance la patente du ministre, proposa de lui faire prêter serment; l'évêque et le roi acceptèrent, et le duc de Bourbon s'empressa de prononcer la formule accoutumée.*

Ainsi la succession politique du Règent se trouva règlée quelques instants après sa mort.

Le nouveau maître de la France, Henri-Louis de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condè, était alors âgè de trente-neuf ans; il n'avait aucune expèrience des affaires : la chasse avait été jusqu'alors sa principale occupation; à peine l'avait-il dèlaissée quelque temps, à l'èpoque du Système, pour satisfaire par l'agiotage la cupiditè traditionnelle de sa famille. Il n'avait certes pas tous les vices de son prèdècesseur, mais il n'avait pas non plus ses brillantes qualitès, et ne paraissait guère capable de se concilier l'affection ou l'estime du peuple qu'il était appelé à règir. Esprit ètroit et sans volontè, il obèissait aveuglèment à son impèrieuse maîtresse, la fille du traitant Berthelot de Pleneuf, devenue marquise de Prie. « *Avec de la beautè, l'air et la taille de nymphe, beaucoup d'esprit, et pour son âge et son ètat de la lecture et des connaissances, dit Saint-Simon, c'était un prodige de l'excès des plus funestes passions : ambition, avarice, haine, vengeance, domination sans mènagement, sans mesure, sans vouloir souffrir la moindre contradiction, ce qui rendit son règne un règne de sang et de confusion.* » *Dèsireuse de supplèer à l'incapacitè de son amant, elle choisit pour son conseil des guides èclairès, les frères Pâris-Duvernay, habiles financiers qui avaient opèrè la liquidation du système de Law, et avec leur concours elle inspira tous les actes du gouvernement.* « *A la vertu près c'était une hèroïne, ècrit, avec juste raison, l'abbè Legendre : on lui rendait compte de tout, elle avait des commis chez elle à qui elle dictait les dèpêches, et c'ètait*

elle proprement qui gouvernait l'État sous le nom de monsieur le Duc. » L'Angleterre comprit qu'il fallait compter avec sa toute-puissance et lui offrit la pension qu'elle payait naguère au cardinal Dubois ; la marquise accepta en attendant les contributions qu'elle se proposait d'arracher à la France.

Au début de son ministère, monsieur le Duc, donnant un exemple d'intolérance qui parut aussi singulier qu'odieux après la Régence, persécuta les protestants : il leur interdit l'exercice de leur religion et de leurs professions et décréta la confiscation de leurs biens. Son ordonnance, plus sévère encore, s'il était possible, que les édits de Louis XIV, ne fut heureusement pas mise à exécution, et le premier ministre l'oublia bientôt, préoccupé qu'il était de ses intérêts personnels et du soin d'affermir son pouvoir. Le Régent, comme on le sait, avait fiancé Louis XV à une infante d'Espagne, qui était venue habiter Versailles en attendant qu'elle fût en âge d'épouser le roi. Mais son extrême jeunesse retardait pour longtemps l'accomplissement du mariage ; si dans l'intervalle Louis XV venait malheureusement à mourir, la couronne passait au duc d'Orléans, le fils du Régent, qui avait tout récemment épousé une princesse de Bade et que monsieur le Duc considérait, à bon droit, comme un ennemi personnel. C'était là un danger qu'il fallait conjurer sans retard, en renvoyant l'infante de cinq ans, et en s'assurant d'une reine plus mûre, capable de donner un Dauphin à la France. Une courte maladie du jeune roi qui inspira des craintes à son entourage précipita l'exécution de ce projet : on dressa une liste des

princesses de l'Europe qui pouvaient convenir à Louis XV, et la marquise de Prie examina les raisons qui militaient en faveur de chacune d'elles. Un moment il fut question des sœurs de monsieur le Duc, mais la favorite, redoutant leur caractère altier, les écarta ; il en fut successivement de même pour toutes les princesses qui appartenaient aux familles régnantes, et celle que l'on choisit dut presque uniquement la couronne à l'obscurité dans laquelle elle avait passé sa vie : c'était Marie Leczinska. Fille d'un seigneur polonais qu'un caprice de Charles XII avait jadis pourvu du trône de Pologne et que la politique de Pierre le Grand en avait dépouillé, la future reine réfugiée avec son père à Wissembourg, y vivait dans un paisible isolement d'une modique pension que le ministère de France payait fort mal. On parla de ses vertus et de sa douceur à Mme de Prie, pour qui cette indication fut un trait de lumière ; elle comprit combien il lui serait facile de dominer une reine étrangère à l'intrigue, et de mettre à profit pour gouverner le roi la reconnaissance qu'elle ne manquerait pas de témoigner à ceux qui l'auraient élevée au trône. Monsieur le Duc pensa comme sa maîtresse ; l'infante d'Espagne fut renvoyée à son père et le mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas Leczinski, déclaré le 27 mai 1725, fut célébré trois mois après.

Dès lors monsieur le Duc et sa maîtresse, assurés de la gratitude de la reine, et confiants dans l'appui qu'elle devait leur prêter, se laissèrent aller à tous leurs caprices. On fit un procès à l'ancien secrétaire d'État de la guerre, Le Blanc, qui avait eu le malheur de déplaire à

la favorite, et on l'enferma à la Bastille comme coupable de concussion : mais l'opinion publique se prononça en sa faveur et un arrêt du Parlement le mit à l'abri d'une persécution inique. D'autre part, pour subvenir aux besoins incessants d'une administration sans économie, les frères Pâris se virent obligés de recourir à de nouveaux impôts tels que la ceinture de la reine, *contribution oppressive pour les corps de métiers, et le* cinquantième, *taxe qui devait être perçue en nature sur tous les biens du pays. Le Parlement refusa d'enregistrer les édits; on triompha de son obstination par la tenue d'un lit de justice. Aux vexations des gouvernants vinrent s'ajouter toutes sortes de calamités qui augmentèrent les maux de la France. L'intempérie des saisons n'avait pas permis aux moissons de mûrir : l'état des récoltes fit craindre une disette, et cette inquiétude amena une grande cherté de la farine. Des gens en crédit formèrent aussitôt des magasins et gagnèrent des sommes immenses par le monopole du blé. Il y eut des soulèvements populaires provoqués par le prix du pain, et quelques malheureux furent exécutés; cette répression parut d'autant plus odieuse que les frères Pâris, la marquise de Prie et le premier ministre lui-même étaient soupçonnés d'avoir spéculé sur la misère publique. Aussi la nation entière se déchaîna-t-elle violemment contre le ministère, cause première de ses malheurs; toutes les classes de la société avaient souffert de son ineptie ou de sa cupidité et s'en plaignaient hautement; l'évêque de Fréjus prit sur lui de satisfaire les opprimés et de les débarrasser de cette agence de pillards. En présence du mécontentement géné-*

ral, il conseilla au duc de Bourbon de chasser de la cour M^me^ de Prie, qui était dame du palais de la reine. Le duc fit la sourde oreille, et la favorite menacée résolut à son tour d'exiler le précepteur ; mais tout son crédit devait échouer dans cette entreprise dont l'unique résultat fut sa disgrâce et celle de son amant.

Le précepteur du roi, qui aurait pu, lors de la mort du Régent, prendre la direction des affaires aussi facilement qu'il l'avait fait donner à monsieur le Duc, s'était borné à garder pour lui la feuille des bénéfices. A ce titre, il réglait seul toutes les questions religieuses ; de plus, comme il assistait aux entretiens de monsieur le Duc avec le roi relatifs aux questions politiques, il pouvait, grâce à l'ascendant qu'il avait su prendre sur son royal disciple, intervenir sans cesse dans le gouvernement. M^me^ de Prie, fermement résolue à annuler son influence, essaya de lui enlever, avec le concours de la reine, tout contrôle sur les affaires de l'État. Dans ce but, elle engagea Marie Leczinska à conseiller à son époux de venir travailler chez elle avec son premier ministre : le précepteur, qui n'avait aucun prétexte pour suivre le roi dans cette intimité, devait ainsi se trouver naturellement exclu, et perdre insensiblement le crédit dont il jouissait. Dès que ce système eut été mis en pratique, Fleury en devina la portée et, quoique incertain si le roi était du complot ou si l'on avait surpris sa bonne foi, il prit le parti de s'éloigner. Il écrivit donc au prince une lettre d'adieu, ferme et respectueuse, mais empreinte de tristesse, dans laquelle il lui communiquait son intention bien arrêtée de finir ses jours dans la retraite ; cela fait, il se

rendit à Issy, dans une maison de campagne attenant au séminaire des Sulpiciens, « son refuge habituel quand il était mécontent ou feignait de l'être », comme le dit malicieusement Voltaire.

Lorsque le roi, de retour chez lui, lut la lettre, il fut vivement affecté du départ de son précepteur. C'était peut-être le seul personnage de la cour pour lequel il eût une affection sincère, car il avait toujours trouvé en lui un conseiller bienveillant et un maître aimable qui le charmait par sa physionomie imposante et sereine, par la douceur de son caractère, par le son même de sa voix. A la pensée de ne plus le revoir, il fondit en larmes. Le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, témoin de sa douleur, lui remontra qu'il était facile de tout réparer en ordonnant à monsieur le Duc de rappeler l'évêque. Fort soulagé, le roi accepta la proposition; le premier ministre se vit contraint d'écrire à Fleury pour lui transmettre le désir du prince, et le précepteur revint à la cour. S'il affecta de ne point se plaindre et de ne demander ni satisfaction ni vengeance, ce fut pour travailler activement à débarrasser l'État de tous ceux qui prenaient part au gouvernement depuis la Régence. Il prépara si habilement la disgrâce du premier ministre que celui-ci n'eut aucun soupçon de l'orage prêt à éclater sur sa tête. Le 11 *juin* 1726, *le roi, partant pour Rambouillet, invita monsieur le Duc à venir le rejoindre et lui recommanda de ne pas le faire attendre pour souper; quelques heures après, le Duc, à son grand étonnement, reçut de M. de Charost, capitaine des gardes, l'ordre de se retirer à Chantilly où une escorte le conduisit sans*

retard : sa maîtresse fut reléguée à Courbepine en Normandie, où elle devait bientôt mourir de douleur et de rage. Et le roi lui-même prit soin d'écrire à la reine, qu'il savait toute dévouée aux deux exilés, de se conformer dèsormais aux volontès de son précepteur comme aux siennes propres. La chute du premier ministre fut accueillie avec enthousiasme par toute la nation, et le peuple de Paris aurait même fêté son dépari par des feux de joie si la police n'eût pris soin d'éviter un pareil affront à un prince du sang. Tandis que les favoris de monsieur le Duc rèsignaient leurs fonctions, Fleury rappelait ses victimes ; le secrétaire d'État Le Blanc revint au département de la guerre, et Le Pelletier Des Forts remplaça au contrôle général des finances le conseiller de M^me^ de Prie, Pâris-Duvernay, momentanément enfermé à la Bastille. Ouvertement honoré de la confiance du roi, le vieil évêque prit alors la direction des affaires, et la garda sans interruption pendant les dix-sept dernières années de sa vie.

« *S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre* », *remarquait Voltaire, c'était sans doute le cardinal de Fleury ; la fortune l'avait élevé insensiblement mais sûrement au premier poste de l'État. Fils d'un receveur des tailles du Languedoc, il avait été produit à la cour de Louis XIV par le tout-puissant cardinal de Bonzy dont la protection l'avait mis en rapport avec les grandes familles de la cour, et lui avait valu la charge d'aumônier de la reine et puis du roi. L'archevêque de Paris le soutint auprès de Louis XIV, qui le trouvait trop dissipé et l'estimait médiocrement, et il fut nommé*

à l'évêché de Fréjus. Mais ce siège lointain, dans un pays peu agréable, pesait au prélat comme un exil : il disait plaisamment que, dès qu'il avait vu sa femme, il avait été dégoûté de son mariage, et terminait une de ses lettres adressée au cardinal Quirini par cette signature facétieuse : Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine. *Aussi se démit-il le plus tôt qu'il put de ses fonctions, prétextant à ses diocésains que l'état de sa santé* le mettait désormais dans l'impuissance de veiller à son troupeau ; *mais, à vrai dire, il n'avait jamais été malade. Son abnégation méritait récompense ; on lui donna l'abbaye de Tournus où il eut l'occasion de se signaler par quelques rigueurs contre les jansénistes, et ce zèle de circonstance le désigna aux faveurs de Louis XIV ; appuyé par le maréchal de Villeroy, il obtint du roi mourant le titre de précepteur du jeune Louis XV. Grâce à ses fonctions, il put vivre à la cour, calme et retiré, durant les folies de la Régence, et jeter les bases de sa grandeur future en s'assurant par un dévouement bien entendu l'affection et la confiance de son disciple.*

Le Régent et Dubois, jaloux de son crédit, lui offrirent pour l'éloigner l'archevêché de Reims, mais il le refusa avec autant d'habileté que de modestie : il ne voulait point, disait-il, se laisser distraire des soins qu'il donnait à l'éducation du jeune roi. A la mort du duc d'Orléans, ce fut lui qui prépara les voies au duc de Bourbon, et son désintéressement n'était encore qu'un calcul intelligent. Prendre le pouvoir avant monsieur le Duc c'était affronter une dangereuse rivalité ; mieux valait le lui confier et attendre une occasion favorable pour le sup-

planter. L'occasion n'avait pas tardé à se présenter, et l'évêque de Fréjus s'était emparé sans bruit et sans éclat de la direction des affaires, avec l'entier assentiment du roi et de la nation. Quelques mois après le chapeau de cardinal, que monsieur le Duc l'avait empêché jusqu'alors d'obtenir, lui fut donné par la cour de Rome, et ajouta à ses dignités le seul honneur qu'il pût encore ambitionner.

Ennemi du faste et de l'éclat, et sacrifiant volontiers l'apparence à la réalité du pouvoir, le cardinal Fleury ne demanda point le titre de premier ministre et se contenta d'en avoir tout le crédit. Sans autre fonction que celle de conseiller au conseil du roi, il assistait à toutes les conférences des ministres avec le prince, et réglait toutes les mesures à prendre. L'expression de sa volonté devenait un ordre absolu, et le roi, accoutumé à son ascendant voilé, mais toujours efficace, ne pouvait penser autrement que lui. « Jamais roi de France, dit à ce propos Saint-Simon, non pas même Louis XIV, n'a régné d'une manière si absolue, si sûre, et si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement, de l'État et de la cour jusqu'aux plus grandes bagatelles. Le feu roi éprouva souvent des embarras par la guerre domestique de ses ministres et quelquefois par les représentations de ses généraux d'armée et de quelques grands distingués de sa cour. Fleury les tint tous à la même mesure, sans consultation, sans oser hasarder nul débat entre eux. Il ne les faisait que pour recevoir et exécuter ses ordres sans la plus légère réplique, pour les exécuter

très ponctuellement et lui rendre simplement compte, sans s'échapper une ligne au delà et sans que pas un d'eux ni des seigneurs de la cour, des dames, ni des valets qui approchaient le plus du roi osassent proférer une seule parole à ce prince de quoi que ce soit qui ne fût bagatelle entièrement indifférente. » Le crédit de Fleury était si fortement établi qu'il eût été dangereux de rien tenter auprès du roi contre lui ; la reine le savait bien et, quelque irritée qu'elle pût être de l'exil de ses protecteurs, elle ne songea pas un seul instant à intervenir en leur faveur, pas plus qu'elle ne chercha à influer sur le gouvernement.

Le cardinal prenait le pouvoir dans un moment favorable, car la France, épuisée par les terribles secousses qui l'ébranlaient depuis un quart de siècle, appelait de tous ses vœux le rétablissement de l'ordre au dedans et le maintien de la paix à l'extérieur. Pour donner satisfaction au pays dont les aspirations s'accordaient avec son caractère pacifique, Fleury concentra vers ce double but tous les efforts de sa politique. Esprit médiocre, sans principes arrêtés, rendu timide par son grand âge plus encore que par son naturel, il ne songea jamais à éblouir par l'apparence d'une fausse grandeur et se préoccupa surtout d'assurer le repos de l'État. La France put donc respirer sous son gouvernement, qui fut pour elle l'époque la plus heureuse du règne. Aussi n'y a-t-il point lieu d'être surpris si les historiens ont prodigué leurs éloges au vieux ministre, et le témoignage du sévère Duclos peut être regardé sur ce point comme un écho fidèle de l'opinion publique.

« *L'évêque de Frèjus, dit-il, sans changer le plan du gouvernement qu'il trouvait établi, et qui aurait eu besoin d'une autre forme dans la partie des finances, établit, du moins, une administration économique, qu'il suivit constamment dans tout le cours de sa vie que dura son ministère. On peut lui reprocher trop de confiance dans les financiers. Il ne pouvait ignorer que leur prètendu crèdit n'est que celui qu'ils tirent eux-mêmes du roi, quand ils paraissent le lui prêter. Il les soutint, faute de connaître les moyens de s'en passer, ou craignant peut-être d'entreprendre à son âge une rèforme qu'il n'aurait pas le temps d'achever ou de consolider. Il y suppléa par l'ordre et l'économie, qui, dans quelque gouvernement que ce soit, doivent être la base de toute administration. Ce qu'il y a de plus essentiel pour la règle, il en donnait l'exemple. Jamais ministre ne fut si dès intèressé. Il ne voulait en bènéfices que ce qui lui était nècessaire, sans rien prendre sur l'État, pour entretenir une maison modeste et une table frugale. Aussi sa succession eût à peine été celle d'un mèdiocre bourgeois, et n'aurait pas suffi à la dixième partie de la dèpense du tombeau que le roi lui a fait élever.*

« *Comme je ne veux que rendre justice et non faire un èloge, je ne dissimulerai pas qu'on reproche avec raison à ce ministre d'avoir laissè tomber la marine. Son esprit d'économie le trompa sur cet article. Sa confiance en Walpole lui fit croire qu'il pourrait entretenir avec les Anglais une paix inaltèrable, et en conséquence s'épargner la dèpense d'une marine. Il devait sentir que la continuitè de la paix dépendait du soin qu'il prenait de*

la conserver, qu'elle tenait à son caractère, et que des circonstances imprévues et fortes pouvaient toujours allumer la guerre avec les Anglais, nos ennemis naturels. Par une contrariété singulière, il craignait d'entreprendre des réformes que son grand âge ne lui permettait pas d'achever, et en d'autres occasions il agissait comme s'il se fût cru immortel.

« S'il a porté quelquefois trop loin l'économie, ceux qu'elle gênait en murmuraient, et tâchaient de persuader qu'il ne voyait pas les choses en grand; et mille sots qui ne voient ni en grand, ni en petit, répétaient le même propos. Mais le peuple et le bourgeois, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus nombreux, de plus utile dans l'État, et en fait la base et la force, avaient à se louer d'un ministre qui gouvernait un royaume comme une famille. Quelque reproche qu'on puisse lui faire, il serait à désirer pour l'État, il serait à désirer qu'il n'eût que des successeurs de son caractère, avec une autorité aussi absolue que la sienne. Ce qui enfin est décisif, on n'a pas regretté la Régence, on a maudit le ministère de monsieur le Duc, on voudrait ressusciter son successeur, et nous savons à quoi nous en tenir sur ce que nous avons vu depuis. »

Ainsi que l'on peut en juger par ce dernier trait, si le ministère du cardinal Fleury parut une heureuse époque aux contemporains, ce fut surtout par comparaison avec les temps qui l'avaient précédé et ceux qui le suivirent. Entre les folles aventures financières de la Régence et du ministère de monsieur le Duc, et la domination méprisable des favorites de Louis XV, l'administration paisible du cardinal Fleury, le soin qu'il apporta à rétablir l'ordre

dans les finances épuisées, à maintenir la paix au dehors et à développer au dedans le commerce et l'industrie, méritaient d'être considérés comme des bienfaits. Mais, en somme, par ses actes, aussi bien que par ses résultats, son gouvernement fut loin d'être aussi favorable à la France qu'on l'avait espéré, et sa politique, qui pêchait tout à la fois par manque de grandeur et par excès de timidité, ne fut pas souvent heureuse. Dès le début il s'attira une légitime popularité par la suppression du cinquantième ; mais l'édit de la réduction des rentes la lui fit perdre tout aussitôt, et le rôle qu'il joua dans les querelles religieuses contribua fortement à le discréditer aux yeux de la nation.

Momentanément négligées sous le ministère de monsieur le Duc, les controverses relatives à la bulle Unigenitus *allaient susciter de nouveaux troubles, et l'intolérance du cardinal devait se montrer encore plus rigoureuse que le fanatisme du P. Le Tellier. Autrefois janséniste ardent, Fleury était passé par calcul du côté des jésuites, et, désireux de tout pacifier, il était bien décidé maintenant à ne pas ménager ses adversaires qu'il considérait, non sans raison, comme des fauteurs de désordre. Dès le début de son ministère, il trouva une occasion favorable pour déployer à l'égard des appelants la sévérité par laquelle il espérait triompher de leur résistance. L'évêque de Senez, Jean Soanen, se croyant sur le point de mourir, avait adressé à ses diocésains une instruction pastorale, en forme de testament spirituel, dans laquelle il expliquait son opposition à la bulle et renouvelait son appel au futur concile. Fleury ordonna aussitôt la tenue d'un concile*

provincial pour juger ce prélat récalcitrant. Quatorze évêques assemblés à Embrun, sous la présidence de Tencin, l'un des hommes dont l'Église de France avait le moins à s'enorgueillir, furent appelés à juger la conduite d'un vieillard universellement estimé et qui vivait comme un apôtre; Soanen fut déclaré coupable et destitué de ses fonctions épiscopales. C'est en vain que les appelants, le cardinal de Noailles à leur tête, protestèrent contre cette décision; c'est en vain que cinquante avocats au Parlement conclurent dans une consultation célèbre à la nullité d'un concile que les jansénistes qualifiaient de brigandage. *Fleury, inflexible et résolu à faire un exemple, confirma la sentence portée contre Soanen, qu'un ordre du roi exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu.*

Peu après, un coup tout aussi violent et non moins imprévu vint encore frapper les jansénistes : ce fut la rétractation du cardinal de Noailles. Par sa haute situation le cardinal était tout à la fois l'homme le plus marquant et le plus influent du parti janséniен, et, bien que l'indécision de son caractère et ses variations perpétuelles n'eussent jamais permis d'attendre de lui un concours sérieux, les jansénistes étaient fiers de le compter dans leurs rangs. Fleury résolut de leur enlever cet appui plus nominal que réel, et supplia l'archevêque de Paris d'assurer par une soumission entière au Saint-Siège la paix de l'Église de France. Le P. de La Tour, général de l'Oratoire et conseiller intime de Noailles, le secrétaire d'État Chauvelin, le duc de Noailles, neveu du cardinal, et sa nièce la duchesse de Grammont, désireux de plaire au ministre, talonnèrent si bien le vieil archè-

vêque qu'à la fin il cèda et se laissa arracher un mandement par lequel il acceptait sans rèserve la Constitution Unigenitus *et rèvoquait tous ses actes d'opposition antèrieurs. Mais le cardinal de Noailles avait une autre nièce, la duchesse de La Vallière, zèlée jansèniste qui avait pris ses mesures pour annuler la soumission qu'elle redoutait de la part de son oncle, en lui faisant signer d'avance une dèclaration par laquelle il dèsavouait tout ce qu'il pourrait faire à l'avenir en faveur de la bulle. Aussi le peuple de Paris fut-il ètrangement surpris lorsqu'il vit afficher le même jour et presque à la même heure, à la porte des èglises, deux ècrits du cardinal qui se dètruisaient mutuellement. Il devint toutefois bien èvident que Noailles restait toujours l'adversaire de la bulle, puisqu'il dèclara par deux actes subsèquents, l'un du* 17 *dècembre* 1728, *l'autre du* 26 *fèvrier* 1729, *c'est-à-dire deux mois avant sa mort, qu'il n'avait jamais eu la pensèe d'accepter la Constitution. Mais en dèpit des rètractations tardives du prèlat, Fleury ètait arrivè à ses fins ; s'il n'avait pas obtenu la soumission de Noailles il avait du moins ruinè le crèdit et l'influence du cardinal par le spectacle de ses brusques et incomprèhensibles variations. Aussi la mort de Noailles causa-t-elle peu de tristesse aux jansènistes.*

Son successeur, cependant, le leur fit regretter. M. de Vintimille, èvêque d'Aix, appelè à l'archevêchè de Paris, se montra dès le principe partisan rèsolu de la Constitution et voulut faire adopter ses idèes au clergè de son diocèse. Les rèsistances qu'il rencontra ne l'arrêtèrent pas : approuvè par le cardinal Fleury et secondè par le

lieutenant de police Hérault, il eut recours à la violence. Les prêtres opposants furent interdits ou exilés ; la Sorbonne, d'où l'on avait exclu par lettre de cachet tous les docteurs appelants, adhéra à la Constitution, et les maîtres de Sainte-Barbe, soupçonnés de jansénisme, se virent brutalement arrachés de leur école et remplacés par des Sulpiciens. Ces mesures de rigueur n'étaient que les préliminaires de l'acte décisif médité depuis longtemps par Fleury pour rétablir l'ordre dans l'Église et faire de la bulle Unigenitus *une loi de l'État. Le* 24 *mars* 1730 *le Parlement reçut du ministre une déclaration par laquelle il était enjoint à tous les ecclésiastiques du royaume d'accepter purement et simplement la Constitution. Une vive agitation se produisit alors parmi les magistrats, et Fleury, redoutant un échec, imposa l'enregistrement par un lit de justice.*

Ce coup d'autorité n'intimida point les jansénistes ; ils ripostèrent par une propagande plus active que jamais et appelèrent les miracles à leur aide. Un prêtre de la paroisse Saint-Médard, le diacre François de Pâris, fils d'un conseiller au Parlement, était mort en 1727, *appelant et réappelant au futur concile. Le pauvre peuple du quartier auquel il avait distribué tout son bien fit de son tombeau un lieu de pèlerinage et prétendit que le défunt opérait des miracles. Pendant trois années, ce ne fut qu'une rumeur vague et sans consistance ; mais lorsque les opposants, comprenant tout le parti qu'ils pourraient tirer de la crédulité populaire pour recruter des adeptes, eurent imprimé la* Vie de saint Pâris *et certifié la vérité des cures miraculeuses accomplies sur sa*

tombe, le petit cimetière Saint-Médard fut envahi jour et nuit par la foule, et les prodiges se multiplièrent dans des proportions inouïes. Et ces prodiges étaient juridiquement attestés par des témoins qui croyaient les avoir vus parce qu'ils étaient allés là avec l'espérance de les voir. La foule grossissant toujours, des scandales se produisirent; la police dut intervenir, pour fermer le cimetière, et les plus obstinés des enthousiastes allèrent continuer leurs convulsions dans les maisons. Il s'en fallait, cependant, que les troubles fussent totalement apaisés par cette mesure, car les jansénistes trouvaient toujours matière à discuter. En 1730, *trois curés du diocèse d'Orléans, interdits par leur évêque pour avoir manifesté hautement leur opposition à la bulle, avaient appelé comme d'abus au Parlement, en vertu d'une consultation rédigée par quarante avocats de Paris. Un arrêt du conseil d'État condamna les principes énoncés par les avocats, et leur ordonna de se rétracter, tandis que quelques prélats, qui voyaient dans le mémoire des avocats une atteinte à leur juridiction ecclésiastique, traitèrent les auteurs sans ménagements dans leurs instructions pastorales, et l'archevêque de Paris ne craignit point de les déclarer hérétiques. Pour calmer l'effervescence des deux partis, le Parlement supprima jusqu'à nouvel ordre l'ordonnance de l'archevêque, et Fleury prescrivit par arrêt du conseil un silence absolu sur les questions en litige. Mais, par une contradiction singulière, il autorisa quelques mois après la publication du mandement de M. de Vintimille: sur ce, grande colère des avocats, qui, d'un commun accord, cessèrent leurs fonctions. Onze d'entre eux furent*

exilés, sans que le roi voulût recevoir les députations des magistrats qui voulaient parler en leur faveur ; mais on les rappela, au moment de la rentrée du Parlement, pour que la justice ne fût point interrompue. Le calme était à peine rétabli lorsqu'un nouveau mandement de M. de Vintimille fulminé contre les Nouvelles ecclésiastiques *raviva la querelle du gouvernement avec les parlementaires. En condamnant cette gazette janséniste, dont les plus actives recherches de la police ne pouvaient arrêter ni l'impression ni la distribution, l'archevêque de Paris avait parlé de la bulle comme d'un décret reçu par l'universalité du clergé. Le Parlement irrité voulut protester, le roi lui intima l'ordre de ne se mêler en rien des affaires ecclésiastiques, qu'il se réservait d'évoquer à son conseil. Cette décision, qui enlevait au premier corps de l'État une notable partie de ses attributions, fut accueillie avec indignation par les magistrats, et ils décidèrent de se démettre de leurs fonctions. Les députés qu'ils envoyèrent à Compiègne pour adresser des remontrances au roi ne furent pas écoutés, et le même jour Fleury exila l'abbé Pucelle et le conseiller Titon, coupables d'avoir apporté trop d'ardeur dans la défense des prérogatives du Parlement. Aussitôt nouvelle députation des magistrats demandant le retour des exilés ; pour toute réponse quatre autres d'entre eux furent envoyés en exil, et Fleury menaça les récalcitrants d'une répression énergique. Le Parlement, intimidé, parla d'accommodement ; le cardinal, pressé par les circonstances, se hâta de mettre à profit sa bonne volonté : on rappela les exilés et le Parlement reprit ses fonctions comme à l'ordinaire, le* 11 *juillet* 1732.

Le cardinal s'était montré conciliant, non par égard pour le premier corps de l'État, mais par suite des appréhensions que lui causait la diplomatie de l'Europe; la crainte d'une guerre extérieure l'empêchait de s'engager plus avant dans une misérable querelle intestine. En dépit des sacrifices qu'il avait faits pour s'assurer de la paix, les événements politiques allaient l'obliger à prendre les armes. Le protégé de Pierre le Grand, Auguste II, roi de Pologne, mourut en 1733; *l'Autriche et la Russie, désireuses d'assurer le trône à son fils, envoyèrent aussitôt des troupes sur la frontière, tandis que Louis XV déclarait aux ambassadeurs étrangers réunis à Versailles qu'il ne souffrirait pas que l'on entravât la libre élection du roi. Elle eut lieu en effet, et ce fut Stanislas Leczinski que les Polonais proclamèrent presque à l'unanimité; mais un dissident se prononça en faveur d'Auguste III et la lutte s'engagea entre les prétendants. Stanislas reculait devant la guerre et cherchait à temporiser : Auguste III profita de ses lenteurs et de son hésitation pour entrer dans Varsovie, escorté des Russes et des Autrichiens, et pour se faire couronner roi à Cracovie. Obligé de fuir, Stanislas se réfugia précipitamment à Dantzick : il y fut aussitôt assiégé, et Fleury, en dépit de sa timidité, fut contraint de secourir le beau-père du roi de France. Il se jeta dans la mêlée bien à regret, et seulement pour donner satisfaction à l'opinion publique; il équipa une faible escadre, sur laquelle furent embarqués quinze cents soldats : c'était une dérision d'envoyer une si petite poignée d'hommes contre trente mille ennemis. Notre ambassadeur en Danemark, le comte de Plelo, se*

mit bravement à leur tête, et trouva la mort sous les murs de Dantzick, en cherchant à franchir les lignes russes. La place, incapable de résister, capitula, et Stanislas s'enfuit, déguisé en matelot, laissant aux mains d'Auguste III la malheureuse Pologne livrée à l'influence de la Russie et de l'Autriche qui devaient, d'un commun accord, préparer sa ruine.

Cependant la France, humiliée de cet échec, réclamait une revanche : l'éloignement des lieux ne permettant pas de s'attaquer à la Russie, on se tourna contre l'empereur avec le concours de l'Espagne et de la Sardaigne dont la politique spéculait sur l'affaiblissement de l'Autriche. La France et l'Espagne, que l'imprévoyance de monsieur le Duc avait failli brouiller, s'étaient rapprochées, dès 1729, *par le traité de Séville. Celui de Turin, négocié par l'habile secrétaire d'État des affaires étrangères Chauvelin, avait fortifié l'entente des deux pays en assurant à l'infant don Carlos le royaume de Naples. Par la convention de la Haye, qui garantissait les Pays-Bas contre toute attaque, l'on obtint la neutralité de l'Angleterre et de la Hollande, et l'empereur se trouva sans alliés. Les hostilités commencèrent à la fois sur le Rhin et en Italie ; le vieux maréchal de Berwick s'empara de Kehl et entreprit le siège de Philipsbourg où il eut la tête emportée par un boulet, tandis que Villars prenait Milan et allait mourir devant Turin. Son successeur, le maréchal de Coigny, vainqueur à Parme et à Guastalla, conquit le Milanais, et le général espagnol, duc de Montemarf, établit par la victoire de Bitonto l'infant d'Espagne sur le trône de Naples. Comme l'honneur de la*

France était suffisamment vengé par ces triomphes, le timide Fleury ne voulut pas poursuivre ses succès, et l'empereur se hâta de souscrire aux conditions de paix que lui offrait son ennemi victorieux. Par le traité de Vienne, conclu en 1735 *et définitivement signé en* 1738, *l'infant don Carlos fut reconnu roi de Naples, et le roi de Sardaigne, qui avait compté sur le Milanais entier, en reçut seulement deux provinces; l'empereur gardait le reste, et en échange de son abandon des Deux-Siciles on lui donnait pour lui-même les duchés de Parme et de Plaisance, tandis que l'on assignait à son gendre l'héritage prochain du grand-duc de Toscane. D'autre part, Stanislas renonçait au trône de Pologne qu'il avait occupé deux fois sans pouvoir le conserver, mais il gardait le titre de roi, et le duc de Lorraine lui cédait le Barrois, avec réversion future à la couronne de France, en lui promettant la cession de la Lorraine pour le moment où il serait lui-même en possession de la Toscane. Fleury, qui avait fait la guerre plus par amour-propre que par intérêt, n'exigeait rien au delà; mais Chauvelin le poussa à user de ses avantages et à réclamer la Lorraine aux mêmes conditions que le Barrois, ce qui fut obtenu sans difficulté. Une pension de quelques millions payée au duc de Lorraine jusqu'à la mort du grand-duc de Toscane suffit pour assurer à Louis XV l'une des plus belles acquisitions territoriales de l'époque. Et la France, par ses succès dans la lutte et sa modération dans la victoire, devint l'arbitre respecté des nations de l'Europe; mais sa gloire paisible ne fut pas de longue durée.*

L'un des plus heureux résultats de la guerre extérieure avait été d'apaiser insensiblement les discordes intestines. Tandis que les prélats constitutionnaires et les jansénistes continuaient à se traiter réciproquement d'ignorants et d'impies, et que les convulsionnaires jouaient encore à huis clos leurs comédies extatiques, le public oubliait cette bonne Constitution, *comme il l'appelait par raillerie. Fleury lui-même, pour ne point compliquer les embarras de la situation, tenait la balance à peu près égale entre les partis et condamnait indistinctement leurs actes et leurs écrits. Mais à peine les négociations pour la paix étaient-elles entamées qu'un événement bizarre vint raviver la discorde. Un conseiller au Parlement de Paris, Carré de Montgeron, homme ignorant et faible d'esprit, devenu convulsionnaire outré par suite des miracles qu'il croyait avoir vus ou opérés, alla, au commencement de l'année* 1737, *trouver le roi à Versailles, se jeta à ses pieds et lui présenta un gros recueil en le priant d'en prendre connaissance au nom de la vérité qu'on lui cachait; cela fait, il disparut. Le recueil en question contenait la relation d'une foule de miracles du bienheureux Pâris remise au naïf conseiller par les gens de son parti qui lui avaient tourné la tête; il était précédé d'une lettre au roi dans laquelle Carré attaquait violemment Rome, les jésuites et le ministère. Le roi remit le tout à Fleury, qui expédia sans retard une lettre de cachet pour enfermer à la Bastille le fanatique Montgeron. Aussitôt grande rumeur au Parlement; les robins, voyant dans l'emprisonnement de leur confrère une atteinte portée à leurs privilèges, protestèrent*

contre la sévérité du cardinal qui, pour toute réponse, transféra le prisonnier dans la citadelle de Valence d'où il ne devait plus sortir.

Pour en finir avec l'opposition janséniste, Fleury résolut alors de faire rayer des registres de la Sorbonne l'appel au futur concile qui s'y trouvait inscrit depuis 1718. *A la faveur des dissensions survenues dans l'Université, il fit élire comme recteur un prince de la maison de Rohan, l'abbé de Ventadour, ce qui devait faciliter la réussite de ses projets. La Sorbonne, consultée à l'assemblée générale de mai* 1739, *supprima l'ancien appel et déclara qu'elle acceptait la Constitution* purement et simplement, sans restriction ni réserve. *Quatre-vingt-deux membres de l'Université voulurent protester : ils furent destitués de leurs grades ou chassés de leurs chaires, comme le vénérable Rollin. Ce beau zèle ultramontain de Fleury s'expliquait par une ambition que le vieux ministre n'avouait pas, mais que l'on croyait deviner : il briguait la papauté. Clément XII, alors âgé de quatre-vingt-neuf ans, se trouvait à toute extrémité ; Fleury, plus jeune de deux années, comptait bien lui survivre et aspirait à lui succéder. De là ses rigueurs contre les jansénistes ; de là aussi sa faveur pour Tencin, récemment nommé cardinal, qu'il avait chargé de soutenir ses intérêts à Rome. Mais ces manœuvres n'aboutirent pas. Prospero Lambertini fut élevé au trône pontifical et Fleury déçu oublia la bulle et ses adversaires.*

De plus graves préoccupations venaient d'ailleurs l'assaillir. Les fautes d'une administration imprévoyante

ANDRÉ-HERCULE DE FLEURY
Cardinal Ministre d'Etat
1653-1743
Rousselle ac.
A Quantin Imp Edit

que son esprit affaibli ne pouvait plus ni diriger ni contrôler avaient, provoqué une famine générale; le peuple de Paris accabla le ministre d'injures et demanda à grands cris son éloignement. Mais le vieux précepteur, dont la retraite était universellement désirée et chez qui la passion du pouvoir s'était développée avec les années, avait pris soin d'encourager l'apathie naturelle de son disciple pour l'éloigner des affaires, en même temps qu'il écartait du ministère tous les hommes dont le mérite pouvait lui porter ombrage. C'est ainsi que le secrétaire d'État Chauvelin fut redevable de sa disgrâce à l'irritable défiance du cardinal dont il avait inspiré les meilleurs actes par ses sages conseils et sa science du droit public. Fleury se laissa persuader que le garde des sceaux, aspirant à sa succession et lassé de l'attendre, travaillait secrètement à se créer un parti. Sans approfondir la réalité du fait, sans réfléchir qu'il avait besoin d'un appui solide pour résister aux intrigues, il ne vit que son omnipotence menacée, et pour la sauvegarder il exila brutalement Chauvelin, d'abord à sa terre de Grosbois, puis à Bourges. Cette vengeance inattendue ne mit pas le prélat à l'abri de tout danger. De jeunes courtisans admis dans la familiarité du roi et se croyant honorés de sa confiance résolurent de saisir le timon des affaires, et Chauvelin, de sa retraite, dirigea lui-même cette intrigue qui tourna promptement à la confusion de ses auteurs. « Le cardinal, dit Duclos, en fut instruit et vraisemblablement par le roi lui-même. Il en rit de pitié, les traita en enfants, envoya les uns mûrir dans leurs terres, ou devenir sages auprès de leurs parents. Il laissa

les autres à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. C'est ce qu'on appela alors la conjuration des marmousets. »

Cependant le public, qui désirait impatiemment la chute du ministre, avait compté sur l'avènement d'une maîtresse pour amener à Versailles une révolution intérieure et arracher le pouvoir au vieillard décrépit qui menaçait de tomber en enfance. Mais la complication attendue, loin d'être funeste au cardinal, affermit son autorité, puisqu'il prévint un retour d'influence de la reine et enleva plus que jamais au roi toute idée de gouverner. On sait que la disgrâce de monsieur le Duc, dont Marie Leczinska avait favorisé les intrigues contre Fleury, fut un premier coup porté à la bonne intelligence des deux époux. Bien que le roi, pour éviter le morne ennui qu'il trouvait auprès d'elle, allât presque toujours passer ses soirées dans l'aimable société de Rambouillet, il restait toujours fidèle à ses devoirs. La reine, plongée dans une dévotion trop austère et peut-être mal conseillée par son directeur, chercha à le détacher d'elle; la mauvaise grâce qu'elle affecta dans leurs relations triompha de la constance du roi. Louis, furieux d'être repoussé, jura que tout était rompu entre eux et ne revint jamais à ses premiers sentiments. Parmi les dames de la cour qui se disputèrent son affection, il ne tarda pas à distinguer Louise-Julie de Nesle, comtesse de Mailly. Douce et réservée, la favorite possédait toutes les tendres qualités d'un cœur sensible ; elle aimait le roi pour lui-même, sans aucune arrière-pensée d'intrigue ou d'ambition, et ne lui demandait d'autre grâce que

celle de lui plaire et de le divertir par ses gais propos et ses manières enjouées. Elle jouissait à la cour de l'estime de tous, car elle ne pouvait inquiéter personne, et l'ombrageux Fleury, rassuré sur son compte, favorisait, dit-on, ses amours inoffensives. Ce faisant, il croyait sauvegarder son crédit; mais un brusque changement survenu dans les affections du roi faillit le ruiner.

La préférée des sœurs de M^me^ de Mailly, Pauline-Félicité de Nesle, pensionnaire à l'abbaye de Port-Royal des Champs, avait à plusieurs reprises supplié la favorite de l'appeler auprès d'elle à la cour. M^me^ de Mailly, cédant à ses instances, la fit venir à Versailles, la prit pour confidente et parla d'elle en termes si flatteurs que le roi voulut l'admettre dans sa société. La jeune fille, qui avait demandé à quitter le couvent avec le projet bien arrêté de supplanter sa sœur et qui comptait non sur sa beauté, mais sur les agréments de son esprit et l'ascendant de son caractère, mit tout en jeu pour captiver le roi. Elle sut se rendre si agréable et si nécessaire que le prince subjugué délaissa brusquement sa première maîtresse, et il fallut bientôt, pour cacher la nouvelle passion du roi, trouver un mari à la jeune favorite. L'archevêque de Paris, qui comptait sur la bienveillance du monarque pour devenir cardinal, présenta son neveu, le comte de Vintimille; il fut accepté et le mariage conclu sans retard. Dès qu'elle fut bien assurée de l'amour du roi, M^me^ de Vintimille voulut l'arracher à son apathique indolence et lui inspirer le goût des affaires en le délivrant de la tutelle de son vieux précepteur. Sans rien risquer ouvertement contre le car-

dinal, elle s'attacha à ruiner insensiblement son crédit et à préparer sûrement sa disgrâce; mais les événements protégèrent encore une fois le ministre menacé. Au moment même de sa plus grande faveur, M^me^ de Vintimille mourut subitement des suites de couches et le roi, plongé par cette mort imprévue dans une sombre mélancolie, alla chercher des consolations auprès de M^me^ de Mailly. Avant qu'il eût subi le joug d'une autre sœur de sa première favorite, l'altière marquise de La Tournelle, le cardinal eut le temps d'arriver au terme de sa longue carrière; mais les complications de la politique européenne vinrent ruiner l'œuvre de paix qu'il avait si longtemps poursuivie, et la fin de son ministère fut désastreuse pour la France.

L'empereur Charles VI mourut au mois d'octobre 1740, *après avoir consacré les dernières années de sa vie à obtenir de tous les grands États de l'Europe la reconnaissance de la pragmatique sanction de* 1713 *qui transmettait sa succession à sa fille Marie-Thérèse. Mieux eût valu, disait avec raison Frédéric II, une armée de cent mille hommes que ces parchemins inutiles; car à peine l'empereur eut-il expiré que cinq compétiteurs se présentèrent pour disputer l'héritage qu'il avait si mal garanti. Tandis que les puissances indécises s'agitaient vainement pour faire un empereur et que Marie-Thérèse s'efforçait d'assurer au duc de Toscane le partage de toutes ses couronnes, le moins connu et le plus audacieux des prétendants, le roi de Prusse Frédéric II, entrait bravement en campagne et inaugurait la longue guerre de la succession d'Autriche. La nature l'avait doué de*

talents remarquables et son père lui avait laissé un riche trésor et une armée bien disciplinée; il profita de la confusion générale pour utiliser ses ressources, envahit la Silésie qu'il convoitait et la conquit par la seule bataille de Molwitz. Ce fut le signal d'une lutte européenne.

Fleury, que sa timidité naturelle et son grand âge éloignaient de toute velléité belliqueuse, n'avait point hâte de s'engager dans la mêlée. Il lui répugnait de prendre part à une guerre dont il était difficile de prévoir les suites, et surtout d'être un des premiers à violer la pragmatique qu'il avait promis de maintenir et de faire respecter au besoin. Mais un parti aventureux, conduit par deux petits-fils de Fouquet, les frères de Belle-Isle, triompha de son hésitation et de ses scrupules. Il fut décidé que la France soutiendrait l'électeur de Bavière qui réclamait la couronne impériale et favoriserait les prétentions des compétiteurs de Marie-Thérèse au détriment de la maison d'Autriche que l'on se préoccupait avant tout d'abaisser. Le traité de Nymphembourg fut conclu sur ces bases, le 18 *mai* 1741, *entre la France et l'Espagne; tous les adversaires de l'Autriche y adhérèrent. Deux armées françaises se portèrent aussitôt vers l'Europe centrale : l'une, commandée par le maréchal de Maillebois, pénétra en Westphalie pour seconder les troupes prussiennes; l'autre, réunie à celle de Bavière, envahit la haute Autriche et conquit Prague et la Bohême, ce qui permit à l'électeur de se faire couronner à Francfort, sous le nom de Charles VII. Marie-Thérèse vaincue alla soulever ses fidèles Hongrois et, pour désarmer son plus redoutable adversaire, elle fit à Frédéric II le sacrifice*

de la Silésie. Le roi de Prusse satisfait oublia l'alliance française et se retira de la lutte, tandis que le roi de Sardaigne y entrait pour le compte de l'Autriche et que l'Angleterre, après avoir renversé du ministère le pacifique Walpole, promettait à l'Autriche un subside de douze millions. La France devait donc supporter tout le poids d'une guerre qu'elle avait voulu soutenir pour le compte d'autrui.

Le retour des troupes autrichiennes sur le haut Danube aggrava la situation en coupant à l'armée française la retraite en Bavière. Fleury, effrayé de ces revers, écrivit au général autrichien Kœnigsegg pour lui faire d'humbles avances ; Kœnigsegg publia ses lettres et le rendit ridicule aux yeux de toute l'Europe. Cependant Maillebois, qui opérait en Franconie, s'empara d'Egra pour dégager l'armée enfermée dans Prague et Belle-Isle délivré put faire en plein mois de décembre, à travers la neige, la glace et les ennemis une retraite aussi pénible que glorieuse. Dix jours après, le brave Chevert, qui était resté dans la ville avec les malades et les blessés, en sortit avec les honneurs de la guerre. Les derniers de nos alliés, les Espagnols, n'éprouvèrent de leur côté que des revers en Italie. C'est au milieu de ces tristes conjonctures, le 29 janvier 1743, que mourut le cardinal Fleury, laissant la France sans ministres, sans généraux et sans trésor, obligée de tenir tête à l'Europe entière coalisée contre elle.

ANNÉE 1724

LE DUC DE BOURBON[1]

PEUPLES, lorsque l'indigence
Vous causa tant de malheur,
Voulez-vous savoir l'auteur
Des maux que souffrit la France[2] ?
Je n'en dirai pas le nom,
Mais voyez la ressemblance :
Je n'en dirai pas le nom,
Or, écoutez ma chanson.

Il porte sur deux échasses
Un corps fait comme un cotret,
Sa tête montre à regret

1. Louis-Henri de Bourbon, nommé le *duc d'Enghien*, puis *Monsieur le Duc*, devint premier ministre de Louis XV, à la mort de Philippe d'Orléans.

2. Lors du système de Law, il avait fait preuve d'une insatiable cupidité ; et l'on avait appelé par dérision la tourbe des agioteurs qui opéraient sur la place Vendôme *le camp de Condé*.

L'œil qu'il perdit à la chasse.
Je n'en dirai pas le nom,
Il faut respecter sa place.

Dans cette informe machine
Réside un diminutif
De cet esprit sensitif,
Qui sur les bêtes domine.
Je n'en dirai pas le nom,
L'âme répond à la mine[1].

Ainsi que dessus les bêtes
Les hommes ont l'ascendant,
Sa catin, depuis longtemps,
Le fait marcher à courbettes.
Je n'en dirai pas le nom,
Elle le mène à sa tête[2].

1. « Moins capable que son prédécesseur, mais, autant que lui, livré à la débauche, il était grand, maigre, d'une figure peu revenante, d'une humeur brusque et peu commode, curieux et aimant les choses rares et précieuses; possesseur d'une très belle femme, dont il ne connaissait pas tout le prix; cherchant ailleurs des plaisirs qu'il était peu en état de goûter. » (*Mém. secrets pour servir à l'histoire de Perse.*)

2. La de Prie. (M.) — « M. le Duc est d'un esprit très borné, et ne sachant rien, n'aimant que son plaisir et la chasse, étant très attaché à la marquise de Prie, fille de Berthelot de Pleneuf, directeur général des vivres dans les dernières guerres. C'est elle qui gouvernera et qui tirera de l'argent tant qu'elle pourra, aussi bien que M. le Duc et le comte de Charolais, son frère. Il suffit d'être du *sang des Bourbons* pour ne pas haïr ce métal. » (*Journ. de Barbier.*)

Quand le chef de la Régence,
Premier ministre, périt,
En escroc il se saisit
De cet emploi d'importance[1].
Je n'en dirai pas le nom,
Mais Dieu ! quelle différence.

Pour diriger la finance
Il n'a pris pour tout conseil
Qu'un déserteur sans pareil
En vol et en insolence[2].
Je n'en dirai pas le nom,
Je l'attends à la potence,
Je n'en dirai pas le nom,
Or, écoutez ma chanson[3].

1. A peine le duc d'Orléans rendait-il le dernier soupir que M. le Duc fut prêter serment au roi de la place de premier ministre, avant même d'avoir ses provisions. Ce fut M. de la Vrillière, secrétaire d'État, qui le servit dans cette occasion, oubliant tout ce qu'il devait à la maison d'Orléans. (M.)

2. Pâris Duvernay, soldat aux gardes de la compagnie de Montarant, se trouva du nombre de ceux qui furent accusés d'avoir volé le carrosse de Bruxelles. Montarant le fit sauver à Namur, où il resta jusqu'à ce que l'affaire fût assoupie. Duvernay lui en a marqué, depuis qu'il est en faveur, une reconnaissance infinie. (M.)

3. Nous ferons remarquer, en tête de ce volume, que la plupart des pièces dont il est composé, ne figurent pas à leur véritable date dans le *Recueil Clairambault.* Il a donc fallu recourir à de nombreuses transpositions pour observer l'ordre chronologique des événements.

LE MARIAGE

DU DUC D'ORLÉANS[1]

D'ORLÉANS la duchesse
A dit à son enfant :
J'envoie avec vitesse
Au pays allemand[2]
Choisir une fillette,
Dont tu seras mari
D'elle très chéri. —

Ma mère, cette fille
Est petite, dit-on,
N'est belle ni gentille[3]

1. Louis d'Orléans, fils du Régent (1703-1752), qui avait pris à la mort de son père le titre de duc d'Orléans, épousa, en 1724, Auguste-Marie-Jeanne de Bade, fille du prince Louis de Bade, qui avait été grand général de l'empereur. Ce mariage, déclaré au mois de mars, fut célébré le 18 juin.

2. « Le marquis de Matignon, second fils du maréchal de France, va la demander au nom du roi. M. d'Argenson, comme chef de la maison de M. le duc d'Orléans, est chargé de procuration pour aller signer le contrat de mariage, et M. le marquis de Conflans, premier écuyer du prince, va la chercher à Rastadt où elle demeure avec son frère. » (*Journal de Barbier.*)

3. L'avocat Barbier n'avait sans doute pas bien vu la princesse lorsqu'il la trouvait « blanche, petite, potelée, assez jolie, et fort ragoûtante. » Sa première impression

Et n'a pas le teston[1].
De plus, elle aime un homme[2]
Qui me ferait cocu,
S'il en était crû. —

Mon fils, elle est pucelle,
Du moins l'assure-t-on ;
De plus, bien damoiselle
Et faite de façon
Que nombreuse lignée
Naîtra de cet enfant
Très facilement.

Avec cette assurance,
On part incessamment
Pour amener en France
Ce bijou si charmant.
Dieu bénisse l'ouvrage
Que fera peu souvent
Monsieur d'Orléans.

changea bientôt et il remarque que : « l'on ne peut pas dire qu'elle soit jolie, elle a même l'air un peu grossier. »

1. « Cette princesse n'est point de famille électorale, elle n'est pas riche ; on ne la dit pas belle, mais c'est une Allemande qui sera féconde, et voilà comme Henri IV les voulait. Ce mariage ne plaît pas aux Condé : il les éloigne du trône, et l'on parle de renvoyer l'infante, qui, ne donnant pas des enfants au roi de si tôt, en approche le duc d'Orléans. » (*Journ. de Marais.*) — Le duc d'Orléans eut deux enfants de sa femme, qui mourut en 1726, des suites de couches.

2. Le prince de Taxis, Allemand. (*Note de Marais.*)

LES PRINCESSES

De toutes nos princesses
Hélas ! que fera-t-on ?
Les faire chanoinesses
Y a trop de façon[1] ;
Roche-sur-Yon seule
Au chapitre entrerait,
Si elle voulait[2].

Pour la jeune et charmante
Princesse Charolais,
Faut la faire l'amante
De notre jeune roi,
Elle est vive et fringante,
Elle lui montrera
A faire cela[3].

1. Le collège des chanoinesses de Remiremont, le plus important de France au XVIII[e] siècle, n'admettait que des personnes nobles ; or, les princesses de la maison de Bourbon-Condé étaient filles d'une bâtarde de Louis XIV.

2. La famille des Conty, à laquelle appartenait M[lle] de la Roche-sur-Yon, n'avait contracté aucune alliance avec les filles légitimées de Louis XIV.

3. « On dit que le jeune duc de la Trémoille était gagné par M[lle] de Charolais qui devait lui faire dire au Roi certaines choses qu'on ne veut pas que le Roi sache. Cette princesse, qui est fort aimable, est fort décriée. » (*Journal de Marais.*)

La princesse de Sens[1]
Et celle de Clermont[2],
En grande diligence,
En Espagne s'en vont,
La reine, leur cousine[3],
Maris leur trouvera
Dans ce pays-là.

La princesse du Maine
A les yeux si brillants
Que, sans beaucoup de peine,
Elle aura des amants,
Et madame sa tante[4]
Voudra bien lui montrer
A les épouser.

1. Élisabeth-Alexandrine de Bourbon, nommée *Mademoiselle de Gex,* puis *Mademoiselle de Sens,* fille de Louis II de Bourbon et de Mlle de Nantes, était la plus jeune des sœurs de M. le Duc.

2. Marie-Anne de Bourbon, nommée *Mademoiselle de Clermont,* sœur de la précédente. Lemontey nous apprend qu'elle avait épousé secrètement un duc de Melun, tué à la chasse en juillet 1724, lors du voyage que le roi fit à Chantilly.

3. Mlle de Montpensier, fille du Régent, mariée à Louis Ier, roi d'Espagne, en 1724, par suite de l'abdication de son père Philippe V.

4. « C'est la comtesse de Toulouse qui a épousé ce prince après une longue galanterie. » (*Note de Marais.*) — La marquise de Gondrin, devenue comtesse de Toulouse, était une sœur du duc de Noailles.

ÉPITRE

AU PRINCE DE TINGRY

PRINCE, qu'espères-tu ! qu'attends-tu ! que veux-tu
La France ne connaît que les exploits du c...
En vain de tes aïeux tu veux suivre les traces ;
La bravoure aujourd'hui n'est plus source des grâces ;
Deviens un fat, un b..., un perfide, un coquin,
Ou fais de ta compagne une adroite catin,
Je réponds de ta gloire. Adore l'injustice,
A l'innocent trahi ne te rends pas propice,
Honore Duvernay, respecte la de Prie,
Elle a sous son jupon les dons du Saint-Esprit[1].
Là, sous de belles fleurs, symbole d'innocence
Croissent les pensions, les bâtons, la finance ;
Là, deux nymphes sans fard règlent seules l'État
Et des moindres zéphirs punissent l'attentat[2] ;
Là, du plus rude hiver on ne craint point l'outrage

1. A propos de la nomination des cordons bleus du mois de février 1724, dans laquelle il ne fut pas compris. Marais constate que « le prince de Tingry est des plus fâchés de n'y point être ; mais son nom, brouillé dans l'affaire de La Jonchère, lui a toujours nui et lui nuira toujours pour les dignités. Voilà ce que c'est que d'aimer trop l'argent, et quel vice à un homme de cette condition. »

2. Pour l'intelligence de ces derniers vers il faut lire Mauriceau, *Traité des accouchements*, qui nous assure que

Et les plaisirs y sont le plus pénible ouvrage.
De cet avis, seigneur, profite sagement ;
La fortune est à toi, dis un mot seulement ;
Car, enfin, n'attends pas qu'un honneur chimérique
T'élève aux dignités sous un règne lubrique.
En ce monde, chacun recherche ses pareils,
Prince, c'est assez dire ; adieu, suis mes conseils.

GAZETTE DE CHANTILLY[1]

MESDAMES, vous trouverez bon
Qu'on vous écrive sur ce ton,
Landerirette,
Ce qui se passe à Chantilly,
Landeriri.

le moindre air, reçu de la matrice, cause des révolutions extraordinaires et que les nymphes servent à en défendre l'entrée. (M.)

1. Le roi quitta Paris le 30 juin pour aller passer un mois à Chantilly, chez M. le Duc. Le *Journal de Barbier* nous fait connaître le motif de ce déplacement : « On croit dans Paris qu'on va faire de grandes affaires à Chantilly ; mais le sujet véritable du voyage est très croustilleux ; on veut tâcher de donner au roi du goût pour les femmes et de lui faire perdre son... On espère que cela le rendrait plus traitable et plus poli ; en effet, il n'y a guère de jeunes gens dans ce voyage, tous ceux qui sont nommés sont d'un certain âge. C'est M^me^ de La Vrillière qui est chargée de la commission, ou de le

Pour mettre en goût le roi Louison,
On a pris quinze mirlitons[1]
Qui tous le balai ont rôti.

Le moineau[2], las d'avoir joué,
Les seconds rôles chez Condé
Veut jouer les premiers ici.

La Nesle en veut avoir sa part;
Qui croirait que les deux Villars
Se mettent sur les rangs aussi?

Le monarque en est si charmé
De leur plaire il est si pressé
Qu'il se . . . . . .

La Rupelmonde a, ce dit-on,
Assuré qu'elle l'avait blond,
Mais le blond s'est trouvé roussi.

faire... la petite d'Épernon, qui est très jolie et très jeune, ou de le prendre pour elle-même. Ce dernier sera plus aisé, car la jeune duchesse ne pourra pas faire tout ce qu'il faut pour cela, au lieu que M^me^ de la Vrillière, qui est jolie et qui est femme *d'expérience,* mènera le roi dans quelque bosquet et lui fera faire... »

1. Quinze dames de la cour nommées pour être du voyage. (M.) — « Entre elles les dames de Prie et de Nesle, toutes deux rivales du maître de la maison, et M^me^ de Graves, fille du maréchal de Matignon, qui est la commode de M^me^ de Prie. » (*Journ. de Marais.*)

2. La marquise de La Vrillière. (M.) — Françoise de Mailly, femme de Louis Phelypeaux de La Vrillière, secrétaire d'État.

Il n'y manquait que la Tessé,
Et le tout complet eût été ;
Mieux qu'aucune elle eût réussi.

Une fille de Matignon[1]
A voulu dresser un Bourbon,
L'aventure a mal réussi.

La Fillon a représenté
Que l'on allait sur son marché,
On l'a renvoyée à Billy[2].

La fille à Pleneuf[3] voudrait bien
S'appliquer le roi très chrétien :
L'enfant en a peu de souci.

On ne soupire en ce séjour
Que pour Plutus et pour l'amour,
Les servantes s'en mêlent aussi.

La Tavannes[4] a dit à d'Agout :
Monsieur, comment vous portez-vous ?
Depuis six jours, le ..... me cuit.

1. La marquise de Graves, fille du maréchal, fut surprise par son mari couchée en badinant avec le comte de Clermont, prince du sang. (M.)

2. Gentilhomme du comte de Clermont. (M.)

3. M^me^ de Prie. (M.)

4. « Le vicomte de Tavannes, écrit Marais, a renvoyé sa femme, qui avait perdu son peloton à Chantilly où se trouvait le portrait de M. d'Agout, son amant très secret...

Jusqu'à demain j'en écrirais,
Mais à quelqu'un je déplairais.
Finissons donc par ces deux-ci.

Dans certain bosquet écarté
Certain oracle a prononcé
La centurie que voici.

Six mois après le mois de juin
Sera chassée fine catin[1],
Landerirette,
Par un général étourdi,
Landeriri.

A Chantilly n'y a point d'abbé;
Pourquoi donc si peu de clergé?
Mais c'est que leur reine est ici[2].

Certaine dame, ce dit-on[3],
Perdit ici son peloton,
C'est dommage, il était joli.

Le monde dit que M. de Tavannes est injuste d'accuser sa femme, lui qui couche avec M^me^ de Creil qui est la sœur de sa femme. Cela se dit tout haut, et voilà comme les maris ont toujours tort. »

1. M^me^ de Prie. (M.)
2. M^me^ la marquise de Charost. (M.)
3. M^me^ de Tavannes, dame d'honneur de M^me^ la duchesse douairière, avait le portrait de M. de Lyonne caché dans un peloton. (M.)

Cette dame faisait des nœuds,
Son peloton parut aux yeux
De quelque très méchant esprit.

Il le poussa subitement
Et le roula si brusquement
Que l'effondrillon on en vit.

Le roi de France
A dit à son ami :
J'ai fait une ordonnance
Datée de Chantilly,
Afin qu'en diligence
Un chacun vienne ici
Me .....

Sabran, cette effrontée,
A dit au grand Bourbon
Tu ne m'as pas nommée,
Cependant j'ai un ...
Tout prêt au badinage
De la jeune guigui
De notre Louis.

Margot la ravaudeuse
Disait à son ami :
Que fait-on de ces gueuses
Qu'on mène à Chantilly ?
Quoi ! pour un pucelage
Faut-il mener le train
De dix-sept catins.

L'AIR GRAVE[1]

Avoir l'air grave ou l'air commode
C'est le pléonasme à la mode[2] ;
Cet affront est-il donc nouveau ?
Non, non, l'aventure est commune.

1. A propos de Mme de Graves, que l'on trouva couchée avec le comte de Clermont à Chantilly, au mois de juillet 1724. (M.) — « Le prince de Clermont, qui n'a que quinze ans, frère de M. le Duc, en a conté à Mme de Graves qui n'a pas fait la difficile, et qui n'a pas voulu refuser un prince du sang. Le mari, qui les a pris sur le fait, s'est voulu fâcher, puis s'est pris à rire et fait un mauvais personnage. C'est la plus laide de toute la liste. » (*Journal de Marais.*)

2. « Quand une femme est soupçonnée de galanterie un peu forte, écrit Marais, on dit qu'elle est *grave*. »

Marquis, cours à Fontainebleau
Ta femme y fera ta fortune[1].

L'air grave suit le mariage;
De tout époux, c'est l'apanage :
Vulcain avait l'air sérieux;
César, des hommes le plus brave,
Quoique placé parmi les dieux,
Fut soupçonné d'avoir l'air grave.

Par respect pour l'aimable prince
Qui relève ta mine mince,
Reçois cet honneur doucement,
Crains-tu que cocu l'on te nomme?
Non, l'on dira tout simplement :
Il a l'air grave, le bonhomme.

Je suis cocu!
Disait un marquis en colère.
Je suis cocu!
Je le sais fort bien, car j'ai vu
Par une porte de derrière,
Sortir un prince sans lumière,
Je suis cocu!

1. Au retour du voyage de Chantilly, le roi alla à Fontainebleau. (M.)

LES EXPLOITS

DE

MADAME DE LA VRILLÈRE

A LA fin notre jeune roi
S'est soumis à la douce loi
Du dieu qu'on adore à Cythère[1],
Laire lan laire.

De dix-sept bêtes qu'il courut,
Quoique toutes fussent en rut,
Il n'a choisi qu'une grand-mère.

Mais quoique l'objet de son choix
Ne soit pas un morceau de roi,
C'était la meilleure ouvrière[2]

1. L'avocat Barbier, d'ordinaire bien informé, émet une opinion toute différente. « Il ne paraît pas, dit-il, qu'on ait réussi dans le dessein du voyage de Chantilly. Le roi ne songe qu'à chasser et il ne veut point tâter du... » Et il ajoute bonnement : « J'avoue en mon particulier que c'est dommage, car il est bien fait et beau prince ; mais, si c'est son goût, qu'y faire ? Il est en place à ne se point gêner. »

2. Barbier, comme on l'a déjà vu, la trouvait *femme d'expérience,* et cela non sans raison, car elle avait eu

Pour dresser un jeune courrier
Et l'affermir sur l'étrier
Il lui fallait une routière;

Aussi depuis cet heureux jour
Tout tremble sous elle à la cour,
Tant de sa conquête elle est fière.

Battons le fer quand il est chaud,
Dit-elle, en faisant sonner haut
Le nom de sultane première.

Je veux en dépit des jaloux
Qu'on fasse duc mon époux[1],
Lasse de le voir secrétaire.

Je sais bien qu'on murmurera,
Que Paris nous chansonnera;
Mais, tant pis pour le sot vulgaire.

Par l'épée ou par le fourreau
Devenir duc est toujours beau,
Il n'importe de la manière.

longtemps pour amant le marquis de Nangis, et peut-être aussi le Régent.

1. Le marquis de la Vrillière mourut en 1725, sans avoir obtenu ce titre de duc qu'il désirait ardemment. Sa femme, plus heureuse que lui, devint dame d'atours et duchesse par son second mariage avec le duc de Mazarin, qui la laissa veuve au bout de trois mois.

Bien des maris sont convaincus
D'être authentiquement cocus
Et de duchés ne tâtent guère.
Laire lan laire.

LA JOIE
DE
M. DE LA VRILLIÈRE

Le roi m'a fait cocu dessus mon âme,
J'admire mon bonheur;
J'irai bientôt, le tout grâce à ma femme,
Au plus haut point d'honneur.
D'un pareil trait faut-il que je m'attriste?
Je serai ministre, moi,
Je serai ministre.

Cocu d'un roi le fait est honorable,
Peste! je le sais bien.
Un noir chagrin serait très condamnable :
Ce serait fuir le bien.
Je ne veux point de ces honneurs austères,
Je suis La Vrillière, moi,
Je suis La Vrillière.

Dans ma famille un chacun a des cornes :
Pourrai-je en refuser ?
Tous mes parents les ont hautes sans bornes ;
Moi, sans les mépriser,
Si notre roi m'en veut planter cinquante,
Souffrons qu'il les plante, lui,
Souffrons qu'il les plante.

MOMUS FABULISTE

CERTAIN chasseur, lassé de ne rien prendre,
S'en retournait l'air triste en sa maison,
Lorsqu'en chemin, tout proche de s'y rendre,
Son chien sentit un vent de venaison ;
Royal chasseur, ma fable est-elle obscure ?
Lure, lure,
La Vrillière l'expliquera.
La, la, la, la.

La lance en main et le corps en haleine
Sitôt il crie : A moi Luriault, Mériault ;
Mais son gibier lui sauva toute peine,
Se couchant bas au seul bruit du taïaut.

Jeune Louis, ma fable est-elle obscure ?
Lure, lure.
La Vrillière l'expliquera,
La, la, la, la.

Un gros cyclope à tête effarouchée,
Franc ignorant du timon de l'État,
Avec sa rosse au mors mal abouchée
Par vils chemins menaient un potentat.
Cher duc borgnon, ma fable est-elle obscure ?
Lure, lure.
La de Prie te l'expliquera,
La, la, la, la.

LES PRÉLATS

ET

LA BULLE *UNIGENITUS*[1]

Laches prélats, que l'intérêt domine,
A mauvais jeu vous faites bonne mine;

1. Chanson faite à l'occasion de l'assemblée du clergé de France, tenue au mois d'octobre. « Les évêques y de-

Mais
Le ver secret, qui vous mine,
Ne vous quittera jamais.

Vous brillerez pour un temps par vos titrés,
Vos cordons bleus, vos chapeaux et vos mitres;
Mais
N'êtes-vous pas des bélîtres
De vous perdre pour jamais?

Pour nous sauver, messieurs les commissaires,
Indiquez-nous les sentiers nécessaires;
Mais
Il faut des guides sincères;
Tellier ne le fut jamais.

Du Saint-Esprit nous adorons le souffle,
Nous respectons le pape et sa pantoufle;
Mais
Pour la bulle du maroufle,
Nous n'y souscrirons jamais.

mandèrent au roi la permission de tenir des conciles provinciaux pour juger MM. de Bayeux et de Montpellier sur leurs écrits. Il y eut une lettre de la même assemblée au Roi, pour se plaindre qu'on ne leur laisse pas la liberté qu'ils désireraient pour faire main basse sur les appelants. Cette lettre était si séditieuse que, dès qu'elle devint publique, le Parlement ne put se dispenser de la flétrir par un arrêt. » (*Abrégé chronologique des principaux événements de la Constitution.*)

Nous révérons l'Église et ses conciles
A leurs décrets nous sommes bien dociles;
Mais
A des papes imbéciles
Doit-on obéir jamais?

L'autorité du pape justifie
Par le dépôt que le Christ lui confie;
Mais
On souscrit s'il édifie
Et s'il ne détruit jamais.

Le beau décret, le plaisant codicille
Qui nous défend de lire l'Évangile;
Mais
Si le Saint-Père est fragile
L'Église ne l'est jamais.

Oui, ce décret, que l'erreur accompagne,
Sera prescrit par toute l'Allemagne,
Mais
Baisons-le comme en Espagne,
Enfermons-le pour jamais.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR LES FRÈRES PARIS[1]

Ilion gémit sous la cendre,
Pour avoir produit un Pâris;
Que ne devons-nous pas attendre,
En ayant quatre dans Paris!

SUR VILLEROY

Villeroy revient à la cour[2];
Chaque bon citoyen, charmé de ce retour,
Voudrait qu'un si grand personnage,
Qu'un seigneur, qu'a marqué le ciel au meilleur coin,

1. Les frères Pâris, devenus tout-puissants par le crédit de Mme de Prie, étaient généralement détestés. L'acharnement qu'ils mettaient à perdre le secrétaire d'État de la guerre Le Blanc, pour complaire à la favorite, leur valut cette épigramme.

2. Le maréchal de Villeroy revint de son exil à la fin de juin ; le peuple accueillit son retour avec enthousiasme et voulait même le saluer par des feux de joie. Mais le jeune roi avait perdu le souvenir de son vieux gouverneur, et lorsqu'il le vit à la cour, il ne lui dit pas un mot et ne le regarda même pas.

Pût vivre désormais le double de son âge,
Et que notre monarque en pût être témoin[1].

SUR RICHELIEU[2]

Richelieu, La Peyronie
A formé notre lien;
Pour te prouver ta folie,
La vérole est tout mon bien,
Je te la donne;
Et mon c..., dont tu la tiens,
Fait ta couronne.

SUR IMBERT[3]

Mon fils d'apothicaire
A bien changé d'état,
Car il est secrétaire

1. « Le poète n'est pas de la cour, remarque Marais, et n'a pas consulté le goût du roi, qui ne voudrait pas vivre si longtemps pour voir toujours le maréchal à côté de lui. »

2. « Il a eu, depuis peu, les bonnes grâces d'une dame que l'on ne tient pas bien saine (M^me^ de Gontaut, gâtée par son mari) et il a été chanté. » (*Mémoires de Marais.*)

3. Valet de chambre de M. le duc d'Orléans, dont le père avait été apothicaire. (M.) — Il avait été envoyé en

Envoyé à Rastadt,
Pour chercher la monture
D'un prince, qui n'osit
Prendre femme ici [1].

SUR MALLET[2]

Le héros de la fanfreluche[3]
Gisait dans la fatale huche,
La mort l'ayant pris au collet;
Nul n'osait prétendre à la place
D'un petit-maître aussi complet,
Quand le souverain du Parnasse
Dit en pinçant son poil follet :
Aux emplois du Dariollet,
Moi, dieu des fictions, je nomme,
Et reconnais pour gentilhomme
Le fils du charpentier Mallet[4].

qualité de secrétaire à Rastadt, faire les premières démarches relatives au mariage du duc d'Orléans.

1. C'est Mme Imbert qui parle de son fils. (M.)

2. Jean-Roland Mallet, économiste et financier, membre de l'Académie française.

3. Feu de Charmoy, dit *milord Colifichet.* (M.)

4. Il avait acheté la survivance de la charge de gentilhomme ordinaire de Charmoy, surnommé *milord Colifichet.* La fille de M. Mallet a épousé le président Rosdier. (M.)

SUR FONTENELLE[1]

Le phénix de nos beaux esprits,
Poète, orateur, astronome,
Va de Clarisse chez Chloris
Lire sa pièce du *Fantôme*[2].
Or, un fantôme, ami lecteur,
Surprend et s'exhale en fumée;
Ainsi va de la renommée
Et des rentes de notre auteur.

SUR LA TRAGÉDIE DE MARIANNE[3]

Ci-git qui fut brillante avant que de paraître
Qui, paraissant, cessa de l'être;

1. Bernard Le Bovier de Fontenelle (1657-1757), neveu du grand Corneille, l'un des plus célèbres écrivains du XVIII[e] siècle, exerça ses talents dans les genres les plus divers, et dut à ses nombreux ouvrages une réputation bien méritée de bel esprit et de savant. Il fut membre de l'Académie des inscriptions, de l'Académie des sciences, et secrétaire perpétuel de l'Académie française pendant quarante-deux ans.

2. « Cela a rapport à une pièce de théâtre intitulée : *le Fantôme*, que l'on dit qu'il va lire chez ses amis, et qu'il ne veut point donner au théâtre. Il a fait tant dialoguer les morts qu'il peut bien représenter des fantômes. » (*Corresp. de Marais.*)

3. Représentée le 1[er] mars 1724. (M.) — Marais écri-

Un seul jour éclaira sa vie et son trépas :
Chacun la vit mourir sans regret, non sans trouble.
Passant, tu ne perds rien, si tu ne la vis pas,
Si tu la vis, tu perds le double[1].

vait à la fin de février : « On nous annonce une comédie de *Marianne* qui va être jouée et qu'Arouet, poète infatigable, nous donne pour ce carême. » Et peu après : « La tragédie a été jouée et a tombé dès la première représentation. »

1. C'est que l'on paye le double aux premières représentations. (M.)

ANNÉE 1725

LES

TROIS DUCS AU PARLEMENT[1]

Or, écoutez, petits et grands,
Le très piteux événement,
Qui vient d'arriver en France :
Trois ducs et pairs ont pris séance
Parmi messieurs du Parlement,
Pour y blâmer monsieur Le Blanc[2].

1. Messieurs les ducs de Richelieu, de La Feuillade, maréchal de France, et de Brancas, s'étant trouvés aux premières assemblées du Parlement, pour le procès de M. Le Blanc, ci-devant secrétaire d'État et complices, et ayant cessé d'y aller, ont donné lieu à ce vaudeville. (M.)

2. Le lundi 8 janvier 1725, toutes les Chambres du Parlement assemblées à la grand'Chambre pour travailler à l'affaire de M. Le Blanc et de Michel La Jonchère, ci-devant trésorier de l'extraordinaire des guerres, soupçonné d'avoir participé au meurtre du sieur Sandrier, commis de La Jonchère, M. le duc d'Orléans et le prince de Conti s'y trouvèrent à toutes les séances jusqu'à la fin en faveur

Tous les ducs ont été camards,
Quand ils ont su que le Villars,
Richelieu et La Feuillade
Ont fait cette belle cacade,
Et que, pour eux, l'honneur n'est plus
Qu'un vain et chimérique abus.

Ils y furent tous trois lundi,
Entrèrent encor le mardi;
Mais, mercredi, plus ils n'osèrent,
Et, depuis, ils n'y retournèrent,
S'y voyant sifflés, bafoués,
Montrés au doigt de tous côtés[1].

C'est monsieur le duc d'Orléans
Qui, du temps qu'il était Régent,

de M. Le Blanc. MM. Les ducs de La Feuillade, de Brancas et de Richelieu y vinrent le premier et le second jour pour faire leur cour à M. le duc de Bourbon ; après quoi, ils ne parurent plus. MM. Pallu et Delpech de Mireuille furent rapporteurs de l'affaire, qui fut jugée le 22 janvier et renvoyée à la Tournelle sans qu'il fût parlé dans la prononciation de l'arrêt de M. Le Blanc, nonobstant les conclusions du procureur général qui tendaient à le décréter de prise de corps.

Cette affaire ne s'est pas menée sans intrigues de part et d'autre. Le Parlement en général était pour M. Le Blanc. Les Pâris avaient excité M. le Duc contre La Jonchère et M. Le Blanc. (M.)

1. « On les avait regardés dans le public comme les espions de M. le Duc, et ils s'étaient retirés. On a fait des chansons sur les trois ducs et on les a tympanisés. » (*Journal de Barbier.*)

A donné lui-même le grade
De duc et pair à La Feuillade ;
Et cependant on voit, pour prix
De ce bienfait, qu'il le trahit.

Villars, qu'il a fait pair aussi,
Lui tourne casaque aujourd'hui.
Admirez la reconnaissance
Des grands que l'on nous vante en France ;
Sans le Régent, sans ses bontés,
Villars aurait été ruiné.

Pour Richelieu, sans en parler,
Le monde le connaît assez.
Étourdi, plein de confiance,
Content de faire une imprudence,
Au risque même du mépris,
Pourvu que l'on parle de lui.

Que ces trois bons ducs à présent
Viennent disputer fièrement
Le pas à toute la noblesse,
Quand on les voit avec bassesse
Prendre rang sur les fleurs de lys
Pour faire leur cour aux Pâris.

Or, prions tous, à deux genoux,
Le dieu de l'empire des fous
Qu'il engage par sa marotte

Le commandant de la calotte,
De donner charge en ses États
A ces trois fameux magistrats.

LA VANITÉ DE DODUN [1]

DODUN dit à son tailleur[2]
Marquis d'Herbaut je me nomme,
Je veux être en grand seigneur

1. Charles Gaspard Dodun, marquis d'Herbaut (1679-1736) fut successivement conseiller au Parlement de Paris, à la quatrième Chambre des enquêtes, président de la même Chambre, intendant de Bordeaux, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et contrôleur général des finances, le 21 avril 1722.

2. « Il est arrivé une aventure divertissante à la cour. M. Dodun, contrôleur général des finances et puissamment riche, a acquis le marquisat d'Herbaut, proche Orléans, et la charge de lieutenant du roi d'Orléans. Cela lui a paru trop bourgeois de rester un homme de robe, surtout ayant le cordon bleu; il a pris l'épée, s'est fait appeler M. le marquis d'Herbaut, et, entre autres choses, il s'est fait galonner un habit, ni plus ni moins qu'un habit d'un officier des gendarmes. Cela a paru si ridicule qu'on n'a pas pu y tenir. Il est fort haï. On a recherché l'origine du sieur Dodun, et on a trouvé que son grand-père avait été laquais; et, enfin, on a fait des chansons sur lui et sur M. Dodun, qui ont été chantées jusque par les décrotteurs. Mme Dodun en a été huit jours sans dormir. » (*Journal de Barbier.*)

Habillé, et voici comme :
Galonnez, galonnez, galonnez-moi,
Car je suis bon gentilhomme.
Galonnez, galonnez, galonnez-moi,
Je suis lieutenant du roi.

Cela suffit, dit le tailleur :
N'épargnons rien pour cette emplette ;
Je comprends bien que Monseigneur
Veut la chamarrure complète.
A la cour on l'admirera
Et à la ville on chantera :
Galonnez, galonnez, galonnez-moi,
Je suis lieutenant du roi.

Oui, dit sa chère moitié,
Et contrôleur des finances,
Ma foi ! c'est un bon métier,
Des meilleurs qui soient en France,
Galonnez, galonnez, galonnez bien,
Car nous aimons la dépense ;
Galonnez, galonnez, galonnez bien,
Un habit comme le sien.

Mon cousin, dit le tailleur,
Il n'est point de gentilhomme
Qui ait l'air de grand seigneur,
Comme aura votre personne :
Galonnez, galonnez, galonnez-vous,
Votre aïeul si galant homme,

Galonnez, galonnez, galonnez-vous,
Portait galons comme vous.

La Dodun dit à Frison[1] :
Coiffez-moi avec adresse,
Je prétends avec raison
Inspirer de la tendresse :
Tignonnez, chignonnez, bichonnez-moi,
Je vaux bien une duchesse,
Tignonnez, chignonnez, bichonnez-moi,
Car je soupe avec le roi[2].

Ma foi, lui répond Frison,
Quoiqu'à friser je me tue,
Malgré votre beau chignon,
Vous ne serez point courue :
Tignonnez, bichonnez, moutonnez bien,
Ce sera peine perdue,
Tignonnez, bichonnez, moutonnez bien,
Sans argent, vous n'aurez rien.

Certain soir, en sa gaîté
Voulant qu'on rendît hommage

1. « Le fameux Frison, qui avait été laquais, frisait fort bien. Toutes les femmes de la cour l'appelaient et ne voulaient confier qu'à lui leur tête ; il avait réellement un talent supérieur qu'il avait formé chez Bligny... Il est devenu un homme important, remarquable par ses saillies pleines de simplicité et de mérite. » (*Mémoires de Maurepas.*)

2. Elle soupa un jour du carnaval à Marly avec le roi. (M.)

A ses occultes beautés,
Dit : laissez là mon visage ;
Mais troussez, mais troussez, mais troussez-moi,
Et vous trouverez, je gage,
Mais troussez, mais troussez, mais troussez-moi,
Et vous trouverez de quoi.

Aussitôt le gai Dodun
Leva sa cotte légère [1],
Et fit voir à un chacun
La croupe de sa bergère :
Convenez, convenez, convenez donc
Que c'est Vénus par derrière,
Convenez, convenez, convenez donc
Que c'est un vrai Cupidon.

Dieux que l'épouse a d'attraits !
Que l'époux a l'âme bonne !
Que le ciel de ses bienfaits
Comble à jamais leurs personnes !
Tignonnons, galonnons, bichonnons-les,
Puisque chacun d'eux l'ordonne,
Tignonnons, galonnons, bichonnons-les,
Le peuple en fera les frais.

1. On dit que M. Dodun, soupant un soir avec ses amis et voulant caresser sa femme devant la compagnie, elle se défendit, et qu'il la prit malgré elle et lui troussa ses jupes par derrière devant le monde. (M.)

A Dodun dit Lézignan[1] :
Mon oncle, prenez ma brette[2],
Et qu'en échange, à présent,
Votre noir manteau je mette :
Fagotez, fagotez, fagotez-moi
En président des enquêtes[3];
Fagotez, fagotez, fagotez-moi,
Nargue du souper du roi !

Dodun, mon ami,
Qui t'a fait si brave;
Tu n'as pas l'habit
D'un ministre grave;
Voudrais-tu briguer quelque emploi
Dans les mousquetaires du roi[4] !

1. Gayardon de Lézignan, conseiller au Parlement de Paris et cousin-germain de Dodun. Dodun, qui n'avait pas d'enfants, l'institua par testament son légataire universel.

2. Épée de duel, à lame longue et effilée, qui était surtout en usage aux trois derniers siècles, et se portait sur le côté, très inclinée à cause de son extrême longueur.

3. Dodun avait abandonné les fonctions de président de la quatrième Chambre des enquêtes, pour celles de contrôleur général.

4. « Toute la cour s'est exercée et a fait couplets sur couplets. Mais le contrôleur général a laissé chanter, et sa femme, qui est fort laide (fille de Sachot, avocat), est assez bonne femme pour une bourgeoise et reçoit bien du monde. Elle appelle M^lle^ de Clermont, princesse du sang, *Mignonne,* et on en rit. » (*Mémoire de Marais.*)

LE JANSÉNISME
DE
L'ABBESSE DE CHELLES[1]

Je suis prophète, jeune Iris[2],
Mon nouveau jansénisme
Va gagner la cour et Paris ;
C'est fait du molinisme :
Les docteurs à vos agréments
Ne peuvent pas répondre,
Et vos yeux sont des arguments
Qui savent tout confondre.

1. « Il s'est répandu une lettre de M^me^ d'Orléans, abbesse de Chelles, où elle a fait une profession de foi très janséniste, et on ne sait quel moine lui a mis cela dans la tête. Par arrêt du conseil du 28 avril, cet écrit a été supprimé. L'arrêt porte que ce ne peut être l'ouvrage de cette princesse parce que l'auteur, peu instruit des titres qui appartiennent aux princesses de son rang, lui donne celui d'Altesse royale au lieu d'Altesse sérénissime, qui, seul, convient à sa naissance. Il est dit encore que cet écrit est rempli d'erreurs, que l'Église a condamnées depuis longtemps, et d'expressions contraires à l'esprit de soumission que l'état monastique qu'elle a embrassé l'oblige à garder plus indispensablement. » (*Mém. de Marais.*)

2. Cette pièce facétieuse est « une déclaration d'amour d'un dévot janséniste à M^me^ de Chelles. » (M.)

N'allez pas, comme avec Quesnel
En use le Saint-Père,
Me faire un procès criminel.
Je crains votre colère,
Pour mes tendres réflexions.
Quelle heureuse fortune
Si de cent propositions
Vous en acceptiez une !

Je vois en vous de Port-Royal
Ressusciter l'élite ;
Vous avez l'esprit de Pascal
Et d'Arnauld le mérite[1].
On peut exalter vos attraits
Sans craindre l'hyperbole,
Et j'estime plus vos essais
Que ceux du grand Nicole.

Que dans vos yeux Jansèniens,
Je trouve fortes armes,
Que la bulle *Unigenitus*
Tient peu contre vos charmes !
Pour vous plaire, Iris, de bon cœur
Je me fais janséniste.

1. « Devenue habile janséniste par les soins du bénédictin, son directeur, elle voulut être savante dans les Écritures, et en extraire les passages qui lui paraissaient favorables à ses sentiments. Deux secrétaires choisissaient ces passages, et elle y ajoutait ses réflexions. » (*Mém. de Richelieu.*)

Mais ayez pour moi la douceur
D'une âme moliniste.

Je vois l'amour armé de traits
Qui vous suit à la trace,
De votre air vif, brillant et frais,
La grâce est efficace,
Je soutiendrai ce dogme-là,
Et ma thèse est publique,
Quand on devrait chez Loyola
M'appeler hérétique.

Je défendrai vos doux appas
En docteur de Cythère,
Contre eux on ne me fera pas
Signer le Formulaire.
Si par malheur votre courroux
Me condamne ou m'exile,
Je n'en appellerai qu'à vous,
Non au futur concile.

LES EXPLOITS
DU DUC DE BOURBON

Mes amis veulent pour rire
Que je fasse une chanson
Sur certain prince borgnon,
Objet digne de satire.
Je n'en dirai pas le nom,
Sa race tombe en délire,
Je n'en dirai pas le nom.
Or, écoutez ma chanson.

Il tire son origine
D'un fameux roi des Français ;
Par ses illustres exploits
Il cause notre ruine.
Je n'en dirai pas le nom.
Il est d'une mince mine.

Sur nos blés son entreprise[1]
Est peu digne de son sang,

1. On soupçonna le duc de Bourbon de participer à des monopoles qui avaient pour résultat de porter le blé à un prix excessif. « Les blés des hôpitaux et d'autres endroits publics, lisons-nous dans les *Mémoires de Marais,* ont été enlevés et vendus la moitié plus qu'ils n'avaient été ache-

Sans estime de son rang
Grands et petits le méprisent.
Je n'en dirai pas le nom.
Il tient de la bâtardise.

D'un air farouche et sinistre
De tout temps il fut doué;
D'un infâme gain luré,
Il a surpassé le cuistre[1].
Je n'en dirai pas le nom,
Il est à présent ministre.

Jadis traître à la patrie,
Sa casaque il retourna,
Le pardon le ramena,
Jadis traître à la patrie :
Donc son nom reste flétri;
De la crasse il est pétri.

Dans sa damnable maxime,
Adultère, furieux,
Il croit son sort glorieux;

tés. Les officiers de police, au lieu de les faire diminuer dans les marchés, les faisaient augmenter. Il a été défendu dans les lieux voisins, d'en faire venir à Paris, pour entretenir cette disette et cette cherté affreuses, et on n'a point douté qu'en deux ou trois marchés elle a produit neuf millions au profit de qui il vous plaira. On a joué le sort de la ville de Paris et peut-être de la France à ce jeu secret. »

1. Le cardinal Dubois.

Il s'en loue, il s'en estime.
Je n'en dirai pas le nom.
Il ne vit que pour le crime.

Habile pour la lésine,
Il s'empare de nos grains,
Rehaussant le prix du pain,
Sur notre vie il rapine.
Je n'en dirai pas le nom.
Il empeste la farine.

Pour ministre des finances
Il a pris un scélérat,
Un fourbe, un gueux, un soldat,
Digne gibier de potences.
Je n'en dirai pas le nom,
Je respecte les puissances.

D'une illustre lieutenance
Il doue un maître fripon [1]
De sa maîtresse le c...,
A produit son opulence.
Je n'en dirai pas le nom.
Il est bourreau de la France,
Je n'en dirai pas le nom,
J'honore trop les Bourbons.

1. Ravot d'Ombreval, lieutenant général de police. (Cf. ci-après p. 49.)

LE MARIAGE DU ROI

L'INFANTE est partie, Dieu merci,
Disait le Duc au roi Louis[1];
Mais, sire, il faut être papa.
Alleluia.

Vos sujets nous demandent tous

1. Le renvoi de l'infante d'Espagne, Anne Victoire, qui devait épouser Louis XV, fut décidé, au mois de mars 1725, par le duc de Bourbon, obéissant en cela à des motifs d'intérêt personnel qui ne furent un secret pour personne.

« On commence à s'apercevoir, dit Marais, que le renvoi de l'infante est un effet de la haine de la maison de Condé contre celle d'Orléans. Le roi a été malade, on a craint de le perdre ; le duc d'Orléans eût été roi, et M. le Duc eût mal passé son temps. Si le roi garde l'infante, il n'aura d'enfants de sept ou huit ans d'ici ; il peut mourir, la même crainte reviendra ; la branche d'Orléans régnera et celle de Condé sera disgraciée et rejetée bien loin. Il faut donc renvoyer l'infante et marier le roi à quelque princesse de son âge, dont il aura des enfants, et les espérances des Orléans tombent. Voilà comment on a raisonné. Avec ces beaux dehors que la nation approuve M. le Duc a pris son parti et l'a fait prendre au roi, qui, de son côté, n'aime pas l'infante et ne peut la souffrir. » L'infante quitta Versailles le 5 avril, pour retourner à Madrid.

A voir un Dauphin né de vous
Et quelle reine on leur donnera[1].

Si j'osais, je vous offrirais
Ma jeune sœur Vermandois[2]
Bien mieux qu'une autre elle fera
Alleluia.

Par Wissembourg, Londre et Paris
L'on cherche une femme à Louis :

1. Le choix de la future reine de France n'était pas sans embarrasser M. le Duc, préoccupé avant tout d'affermir son pouvoir. Il chargea le comte de Morville de dresser une liste générale de toutes les princesses de l'Europe en état d'être mariées : elles étaient quatre-vingt-dix-neuf, dont vingt-cinq catholiques, trois anglicanes, treize calvinistes, cinquante-cinq luthériennes, et trois grecques. M. le Duc distingua dix-sept des plus notables, et les signala au roi dans un rapport où les noms étaient accompagnés de quelques annotations sommaires.

2. M. le Duc avait un moment songé à donner au roi sa sœur, M^lle^ de Vermandois; il fut détourné de ce projet par M^me^ de Prie qui ne trouva pas la princesse disposée à subir ses conditions. Il fut aussi question de M^lle^ de Sens : « On dit, écrit Barbier, que la politique de M. le Duc va jusqu'à marier le roi à M^lle^ de Sens, sa sœur. Cette princesse est belle, mais elle a vingt ans et par conséquent trop âgée pour le roi. Peut-être a-t-on imaginé ce mariage sur l'intérêt que M. le Duc y avait, parce qu'il deviendrait beau-frère du roi, et conserverait par là et sa place de premier ministre, et la supériorité sur le duc d'Orléans pour le crédit et l'autorité. » Mais la marquise de Prie, qui craignait toujours d'élever dans la famille de son amant une rivale de son propre crédit, fit encore avorter ce projet.

On ne sait pas qui la sera,
Alleluia.

Monsieur le Duc est fort fâché
De ce qu'on le croit empêché
Pour laquelle il entonnera.

Il dit au roi : Prenez ma sœur ;
Elle est jolie comme un cœur ;
Bien mieux qu'une autre elle fera :

Mais le roi n'a rien répondu
Par la crainte d'être cocu,
D'ailleurs le sang ne convient pas.

Le ministre lui répliqua :
Aimez-vous mieux la Leczinska [1]
Que la France n'approuve pas.

1. « Voici une autre reine de France dont on parle : c'est la fille du roi Stanislas de Pologne qui a été détrôné et qui est à Wissembourg. Cette princesse a vingt et un ans ; elle est bien faite et bien élevée ; son père est roi ou l'a été. Il fut élu après que le roi de Suède eut obligé le roi Auguste à renoncer ; mais le roi de Suède ayant été obligé de fuir en Turquie, le roi Auguste est venu en Pologne reprendre sa place, a chassé Stanislas, et c'est sa fille qu'on destine au roi. Il est de la famille des Leczinski, et il n'y a guère eu en France de reine de cette sorte. » (*Mém. de Marais.*)

Ou bien plutôt la d'Hanover [1]
Dont les parents sont en enfer,
Pour qui Rome ne dira pas :

Le roi répondit à Bourbon
En lui montrant les deux talons :
Pour moi Fréjus décidera,
Alleluia.

1. « On disait que le roi épousait la princesse Amélie, fille du prince de Galles, fils du roi d'Angleterre et duc de Hanovre. Elle n'a pas encore quatorze ans. » (*Journal de Barbier.*) Elle figurait avec sa sœur aînée, la princesse Anne, sur le rapport présenté au roi par M. le Duc qui avait formulé à leur endroit les observations suivantes : « Anne, fille du prince de Galles. — 15 ans. — Protestante. Il faudrait demander la conversion de la princesse. Cela pourrait s'obtenir, le duc de Hanovre étant le plus proche héritier. — Cette alliance serait avantageuse et amènerait l'alliance de la Hollande et de la Prusse. — L'Angleterre apaiserait l'Espagne. — On peut objecter : 1° les craintes de la catholicité, la princesse restera sans doute protestante au fond du cœur. 2° C'est un obstacle à la protection accordée au chevalier de Saint-Georges. 3° Rome sera indisposée. 4° La reine protègera les protestants et les jansénistes. — Amélie-Sophie-Éléonore, fille du même. — 13 ans. — Mêmes raisons. »

MARIE LECZINSKA

Le roi dans sa pochette
A un joli portrait
D'une belle squelette
Qu'on fait venir exprès
Pour donner à la France
De dignes rejetons
De nos grands Bourbons.

On dit qu'elle est hideuse [1]
Mais cela ne fait rien ;
Car elle est vertueuse
Et très fille de bien,
Et puis monsieur son père

1. « Le bruit est grand d'une lettre écrite par le roi de Sardaigne, comme grand-père du roi, qui s'oppose au mariage avec la Polonaise, par la mésalliance, et parce qu'on dit qu'elle a des défauts corporels. Il y a aussi des lettres anonymes qui ont grossi ces défauts. On dit qu'elle a deux doigts qui se tiennent et des humeurs froides, mais cela vient de la faction d'Orléans à qui ce mariage et tout mariage du roi déplaît. » (*Mém. de Marais.*) L'on écrivit aussi à M. le Duc une lettre anonyme où l'on exposait que Marie Leczinska était attaquée d'épilepsie. Un envoyé secret, le sieur du Fenyx, fut aussitôt chargé de vérifier l'exactitude de cette allégation, et ne put recueillir aucun indice de cette prétendue maladie.

Qui est roi sans État
Nous gouvernera.

Tout le monde le nomme
Le grand roi Stanislas;
Mais le peuple en frissonne
Parce qu'il rime à Law
Et veut le méconnaître,
Disant : Ce roi n'est pas
Dans le Colombat [1].

C'est en vain qu'on murmure,
Duvernay est content
Et Vauchoux [2] nous assure
Qu'elle aura des enfants;
Déjà Fréjus nous jure
Qu'il est grand aumônier
Pour les baptiser.

Le roi, grâce à son Altesse,
Va former un beau lien [3] :

1. L'imprimeur Colombat publiait tous les ans un *Calendrier de la cour,* renfermant l'indication sommaire des princes et princesses de l'Europe. Cet almanach minuscule jouissait d'une très grande vogue et rapportait à son éditeur un bénéfice considérable.

2. Le chevalier de Vauchoux avait été député vers le roi Stanislas pour lui faire connaître les conditions que M. le Duc mettait au mariage de sa fille avec Louis XV.

3. 27 *mai.* — Enfin, ce matin, le roi a déclaré le nom

Il épouse une princesse
Qui n'apporte pour tout bien
Que son mirliton.

La maîtresse de Bourbon
Nous destine une reine
Qui porte dans son giron
Des Dauphins à la douzaine :
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent !

LA

DISGRACE DE M. D'OMBREVAL[1]

D'Ombreval ou dom Brutal,
Plus cheval
Que Bayard ou Bucéphale,

de la reine à son petit lever, et il a été annoncé à toute la cour par le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre. C'est la princesse Marie, fille du roi Leczinski. Voilà un terrible nom pour une reine de France. La cour a été triste comme si on était venu dire que le roi était tombé en apoplexie. » (*Mém. de Marais.*)

1. Nicolas Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, d'abord

A fait ses orges à la halle
Sur le blé;
Mais, comblé
De biens, il faut qu'il détale[1].

On l'a fait auparavant,
Intendant[2],
Voyant qu'il a le talent
De tyranniser le peuple;
Et le Duc,
Pis qu'un Turc,
Sur cela fera l'aveugle.

avocat général à la cour des Aides, puis maître des requêtes, avait été nommé lieutenant de police en janvier 1724, lors de la démission du comte d'Argenson. Il devait cette place au crédit de M^me^ de Prie, sa cousine. C'était, d'après Barbier, « un homme de beaucoup d'esprit et grand travailleur, qui a été et est encore assez débauché. »

1. Soupçonné d'avoir provoqué par des monopoles le prix exorbitant du pain, d'Ombreval fut révoqué de ses fonctions, en 1725. « L'on dit, écrit Barbier, que c'est lui seul qui avait fait le manège du pain; qui défendait aux fermiers d'apporter des blés, afin de vendre cher du blé que Samuel Bernard et les Pâris avaient en magasin; que le gain se partageait entre M^me^ de Prie, lui et quelques autres; et que M. le Duc n'en savait rien. Voilà ce que je ne crois pas. C'est bon à faire accroire au peuple. Le lieutenant de police ne pourrait faire ce manège-là huit jours, s'il n'était soutenu du ministre. Ils ont résolu de tirer de l'argent, et après l'avoir fait, on sacrifie politiquement le lieutenant de police, pour faire tomber sur lui l'iniquité. »

2. Il alla remplacer à l'intendance de Tours, Hérault, qui fut nommé lieutenant de police,

La province où il va
Souffrira,
De ce maître scélérat,
L'injustice et le pillage ;
Mais aussi
Comme ici,
Il pourra plier bagage[1].

CONSEILS A LA REINE

Hatez-vous, reine Marie,
De contenter la de Prie
Qui met le sceptre dans vos mains :
N'allez pas lui chercher chicane
Comme fit une Parmesane
A la princesse des Ursins[2]

1. C'est en effet ce qui arriva ; il fut révoqué aussitôt après la disgrâce de M. le Duc et de Mme de Prie. (Juillet 1726.)

2. Anne-Marie de la Trémouille, princesse des Ursins, avait été nommée *camerera-mayor* de la reine d'Espagne, par Philipppe V qui devait en partie son trône à ses intrigues politiques. Toute-puissante sur l'esprit de ce prince, elle le décida, lorsque Marie-Louise de Savoie fut morte, à épouser Elisabeth Farnèse qu'on lui avait dépeinte « comme une bonne Parmesane nourrie de beurre et de fromage ». Elle comptait par là affermir son crédit ; mais la nou-

Laissez plutôt périr la France
Que Bourbon met dans l'indigence
Que de souffrir qu'il soit banni
Comme le fut Albéroni[1].

Ayez une haine immortelle
Pour Orléans et sa sequelle
Et nous donnez un beau poupon,
Qui détruisant leur espérance
Confirme par toute la France
Le ministère de Bourbon.

N'appréhendez pas que l'Espagne
Se soit unie à l'Allemagne
Pour se déclarer contre nous[2],

velle reine qui avait préparé sa disgrâce avant d'avoir mis le pied en Espagne, l'exila brutalement aussitôt après la première entrevue qu'elles eurent ensemble.

1. Jules Albéroni, cardinal et premier ministre d'Espagne (1664-1752), avait été avec la princesse des Ursins le principal auteur de la fortune d'Élisabeth Farnèse. Pour satisfaire Philippe V qui élevait des prétentions à la couronne de France, et la reine désireuse d'assurer un trône à l'infant don Carlos, il engagea contre la quadruple alliance une lutte audacieuse qui se termina par un complet insuccès. L'exil fut la seule récompense de ses efforts et de son dévouement à ses maîtres. — Les deux conseils que l'on donne ici à la reine sont ironiques et habilement choisis pour lui indiquer la conduite qu'elle devait tenir.

2. Philippe V et la reine d'Espagne avaient témoigné un profond mécontentement de la conduite de M. le Duc, et répondu tout aussitôt par le renvoi de la princesse de Beaujolais, promise en mariage à don Carlos, et de M^lle^ de Mont-

Sans y chercher tant de finesses,
Bourbon fera tant de bassesses,
Qu'il désarmera son courroux.

ÉPIGRAMMES
SUR
LE GOUVERNEMENT

Pour roi nous avons un enfant,
Pour ministre un prince ignorant
Et pour la finance un corsaire,
Pour chef de la justice un fat[1],
Des sots pour conseillers d'État.
Comment faire ?

pensier, veuve de Louis Ier. Mais on redoutait des complications plus graves. « On a été surpris, écrivait Marais, au mois de mai, d'apprendre que l'Empereur et le roi d'Espagne ont fini entre eux deux, sans tant de façons, toutes les contestations du congrès de Cambrai, et réglé tous leurs différends... Les politiques raisonnent : Est-ce la guerre? Est-ce la paix? et ils n'y voient goutte. Cependant on fait avancer des troupes de tous côtés en Languedoc et sur les frontières de la Catalogne, de l'Espagne, et de la Savoie pour être prêt en cas de rupture. »

1. Le garde des sceaux, Fleuriau d'Armenonville.

Ainsi qu'un autre Phaéton,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner les peuples de France.
Monté dessus son char de prix[1],
Traîné par les quatre Pâris,
Son cocher homme malhabile[2],
Son postillon pétri de bile[3];
De cet attelage maudit
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement!
On dit partout publiquement :
C'est trop peu d'un œil pour la France[4].

Ami, sais-tu ce que l'on dit?
La Justice en est désolée;

1. L'auteur joue plaisamment sur le nom de Mme de Prie. Les facéties du même genre ne sont pas rares. (Cf. ci-après, p. 83.)
2. Le contrôleur général, Le Pelletier des Forts.
3. Fagon.
4. On avait fait un tableau dans lequel était représenté un char où étaient Mme de Prie et M. le duc de Bourbon ; les quatre Pâris le traînaient ; le cocher était M. Dodun, contrôleur général des finances, et M. Fagon, le postillon ; au bas étaient ces vers. (M.)

Le roi fut la voir dans son lit[1],
On prétend qu'il l'a violée[2].

Grand Dieu ! quelle misère extrême,
Payer encore le cinquantième[3],
Bientôt nous n'aurons plus d'argent.
Hélas ! quel fichu ministère ;
Le cinquantième du bon sens
Lui serait bien plus nécessaire.

Pour la ceinture de la reine[4],
Peuples, mettez-vous à la gêne

1. Le Parlement avait refusé d'enregistrer les édits de finances, rendus à l'occasion du mariage du roi pour l'établissement de nouveaux impôts. « Il fallut, dit Voltaire, mener le roi tenir un de ces lits de justice où l'on enregistre tout par ordre du souverain. Le chancelier d'Aguesseau était éloigné ; ce fut le garde des sceaux d'Armenonville qui exécuta les volontés de la cour. »

2. On dit que cette chanson est de 1667. (M.)

3. L'impôt du cinquantième, imaginé par Duvernay et établi par édit du 8 juin, devait se percevoir en nature sur tous les revenus du royaume. Il provoqua en province divers soulèvements.

4. A l'occasion du mariage du roi, les corps de métiers furent obligés de payer des maîtrises que l'on établit dans toutes les villes du royaume ; cet impôt prit le nom de *Ceinture de la reine.*

Et tâchez de bien l'allonger.
Bourbon le borgne vous en prie,
Car il voudrait en ménager
Une aune ou deux pour la de Prie.

Le duc a deux beaux yeux brillants,
L'un borgne, l'autre clairvoyant;
Celui d'émail ou bien de verre,
Cet œil où l'injustice luit,
Cet œil est pour le ministère,
Le clairvoyant pour son profit.

Grand roi, nous avons à vivre
Plus de peine que jamais,
Plutus se refuse à nous suivre
Au sein même de la paix :
Le borgne a suivi le cuistre,
Ma foi, c'est un opéra;
Faites La Force ministre,
Le commerce fleurira.

Que l'on parle tant qu'on voudra
De nouvelle ou d'affaire;
Pour moi, le plus sage sera

En tout temps de se taire;
Car sur ceci, car sur cela,
En vain chacun clabaude;
Au deuxième Caligula[1]
Succède un nouveau Claude[2].

Ose-t-on décrire les mœurs
De ces hommes habiles?
Le premier viole ses sœurs,
L'autre b.... ses filles.
Le nouveau Claude, encore plus sot
Que l'époux d'Agrippine,
Est mené par la Berthelot,
Seconde Messaline.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR MADAME DE PRIE

La de Prie dit à Bourbon :
Dedans l'amoureux mystère
Vous cherchez trop de façon,
Et vous ne pouvez rien faire.
Chiffonnez, chiffonnez, chiffonnez-moi!

1. Le Régent. (M.)
2. Le duc de Bourbon. (M.)

Je me moque du vulgaire;
Chiffonnez, chiffonnez, chiffonnez-moi!
Je suis un morceau de roi.

A la patronne de Paris[1]
La de Prie a dit en colère :
Demeurez dans votre taudis,
Sans vous mêler de mes affaires;
Sachez que c'est moi à présent
Qui fais la pluie et le beau temps.

Sainte Geneviève[2] et de Prie,
Patronnes de la monarchie,

1. Sur la procession de sainte Geneviève, faite le 5 juillet 1725. (M.) Cf. le *Journal de Barbier,* qui donne le détail circonstancié de cette procession.

2. Lors de la descente de la châsse de sainte Geneviève. (M.) — On lit à propos de cette solennité, dans le *Journal de Barbier :* « J'ai dit qu'il pleut dans ce pays-ci depuis trois mois, et cela tous les jours et avec des averses longues. Cela commence à déplaire et à inquiéter; mais nous avons ici un remède sûr dans la châsse de sainte Geneviève. On l'a découverte il y a quinze jours, et il est venu des processions de tous les pays, même de vingt lieues d'ici. La pluie cependant a toujours continué, et il faut y mettre ordre. Le 27 de ce mois, la ville a été au Parlement demander la descente de la châsse et la procession. Arrêt a été rendu qui l'a ainsi ordonné pour jeudi prochain, ce qui cause bien du mouvement dans Paris, attendu qu'il y a seize ans qu'elle n'a été faite. »

Ont un culte bien différent.
On obtient tout de la première,
Aussitôt que l'on la descend;
Mais il faut monter la dernière[1].

SUR LA MARQUISE DE MAILLY

On dit que Velleron[2]
Se couche de son long
Sur vous, par habitude;
J'en ai quelque soupçon
Et nulle inquiétude.

SUR SAINT-DIZANT

Connaissez-vous Saint-Dizant[3]
Sot disant,
Et soi-disant gentilhomme;

1. Le public disait en prose ce que les satiriques mettaient en vers, témoin cette remarque de Marais : « On demande quelle différence il y a entre Mme de Prie et la châsse de sainte Geneviève. — C'est que pour obtenir des grâces de sainte Geneviève il faut la descendre, et pour en obtenir de Mme de Prie il faut la monter. »
2. Cambis. (M.)
3. Étienne Ferrant, sieur de Saint-Dizant, intendant et contrôleur de Largentière.

C'est le plus impertinent
Suffisant
Qui soit de Paris à Rome.

SUR LA BULLE *UNIGENITUS*

L'*Unigenitus* de Clément
S'en retournait fort tristement,
Quand la Société, sa mère,
L'arrêtant, lui dit en colère :
Tu fuis, lâche ! Est-ce ainsi que tu soutiens mes droits ?
Que crains-tu ? les faibles exploits
D'un Benoît[1] et de ses thomistes,
D'un Noaille et ses jansénistes ?
Bon ! suis-moi : dans peu, tu verras
La fille de mon fils, l'illustre Stanislas,
Soumettre sous ses lois tous les peuples de France,
Exercer partout ma vengeance,
Et ton règne s'affermira,
Cher *Unigenitus*, par l'*Unigenita*[2].

1. Benoît XIII, Orsini, intronisé le 29 mai 1724, à la mort d'Innocent XIII.

2. « Par allusion à l'*Unigenitus*, on a nommé la nouvelle reine *Unigenita*, parce qu'elle est amie des jésuites, et que les noms de femmes en Pologne sont en *a*, *Leczinski, Leczinska.* » (*Mém. de Marais.*)

SUR UN MIRACLE[1]

A LA Fosse disait Bissy :
Vous vivez par miracle,
Heureuse que votre mari
N'y mette aucun obstacle ;
Car j'ai su, par un directeur
Qu'il était janséniste. —
Hélas, dit-elle, monseigneur,
Il n'est rien qu'ébéniste.

SUR UN MANDEMENT

Vous m'envoyez un mandement,
Recevez une tragédie,

1. Chanson sur le miracle arrivé le jour de la Fête-Dieu au faubourg Saint-Antoine, à Paris, sur la femme d'un ébéniste nommé La Fosse, laquelle était paralytique des jambes et incommodée d'une perte de sang depuis sept ans. (M.) — « Il n'est bruit ici que d'une hémorrhoïne qui a été guérie d'une perte de sang de treize ans et d'une paralysie de dix-huit mois, à la procession de sainte Marguerite, le jour de la Fête-Dieu, écrit Marais, dans une de ses lettres. Cette femme, pleine de foi, se jette à terre devant le Saint-Sacrement qui passait : elle se releva, suivit la procession à pied, et revint de même, et elle se trouva guérie de tous ses maux ; tout Paris y court. C'est une femme simple, de bon sens, femme d'un ouvrier en

Afin que, mutuellement,
Nous nous donnions la comédie[1].

SUR UN SERMON DU CURÉ DE SAINT-PAUL[2]

Ce curé si vanté,
Dont la figure austère
Convertit mainte beauté,
L'autre jour, dans sa chaire,

cabinets, rue de Charonne, nommé La Fosse. » Le *Journal de Barbier* fournit d'amples détails sur ce miracle. (Juin 1725.)

1. Voltaire qui avait été témoin du miracle du faubourg Saint-Antoine, et fut interrogé lors de l'enquête dressée par l'autorité ecclésiastique, nous apprend à quelle occasion il composa ce quatrain, dans une lettre à la présidente de Bernières. « Je sers Dieu et le diable assez passablement, dit-il : j'ai dans le monde un petit vernis de dévotion que le miracle du faubourg Saint-Antoine m'a donnée. M. le cardinal de Noailles a fait un beau mandement à l'occasion du miracle, et pour comble d'honneur ou de ridicule, je suis cité dans ce mandement. On m'invite en cérémonie à assister au *Te Deum*, qui sera chanté à Notre-Dame en actions de grâces de la guérison de Mme La Fosse. M. l'abbé Couët, grand-vicaire de Son Éminence, m'a envoyé aujourd'hui le mandement, je lui ai envoyé une *Marianne* avec ces petits vers. »

2. Sur M. Guéret, curé de Saint-Paul, à l'occasion des conférences spirituelles qu'il fait tous les soirs à six heures dans son église, où une infinité de personnes de tous sexes et conditions se trouvent, et où l'on prétend qu'il s'est donné des rendez-vous et fait des choses contre la bienséance. (M.)

Chacun étant bien posté,
Prêchait la chasteté.
Au milieu du sermon,
Voyant que le démon
Se glissait à tâton,
Et qu'il fourrageait l'auditoire
Il dit ces mots :
Tremblez, gens indévots,
Montrez-moi vos bras hauts. —
Hélas ! ils sont tous, il faut croire,
Sourds et manchots.

ANNÉE 1726

LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

Dans mon enfance,
Nul ministre chétif
Nul conseil incisif,
Nul Parlement captif,
Nul archevêque juif
Ne se voyaient en France.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
Ministre qui lorgne,
Un conseil qui grogne
Un pontife qui rogne,
Parlement charogne,
Et le tout va
Cahin caha.

Dans mon enfance,
L'efficace régnait,
La grâce dominait,

En elle on espérait,
Et Dieu chacun craignait,
Respectant son essence.
A présent ce n'est plus cela :
La loi catholique,
Mêlée d'hérétique,
Est jésuitique,
Même pélagique.
Et la foi va
Cahin caha.

Dans ma jeunesse,
On avait de l'argent,
Le peuple était content,
Un monarque puissant,
Un ministre prudent,
Conservaient nos richesses.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
De Prie est habile,
La reine docile,
Le roi trop facile,
Le Duc imbécile
Et l'État va
Cahin caha.

Dans ma jeunesse,
La vertu dominait,
La grâce triomphait.
L'homme reconnaissait
Que sans elle il n'était

Qu'impuissance et faiblesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
A l'homme crédule,
Rome sans scrupule,
Dore la pilule,
Et grâce à la bulle
Au ciel on va
Cahin caha.

Dans ma jeunesse
J'allais à l'Opéra ;
Quel plaisir j'avais là !
Les danseurs, les acteurs
Charmaient les spectateurs
Par leur délicatesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
Blondy[1] bat de l'aile,
Thévenard[2] chancelle,
Disgrâce cruelle,
Atys[3] est femelle,
Et tout y va
Cahin caha.

1. Blondy, l'un des plus célèbres danseurs de l'Opéra au XVIII[e] siècle, compositeur des ballets de Louis XIV. Il succéda en avril 1725 à Pécourt, pour la composition des ballets de l'Académie royale de musique.

2. Gabriel-Vincent Thévenard était basse-taille de l'Opéra, où il avait été reçu en 1687 et qu'il quitta en 1727.

3. Opéra de Quinault, avec musique de Lulli, repris en 1725. Fuselier en fit une parodie en 1726 pour la Foire.

LES

PORTRAITS DE LA COUR

Reine, souffrez qu'un bon François
Qui veut vous être utile,
Pour vous faire entendre sa voix
Emprunte un vaudeville,
Et par une exacte chanson,
La faridondaine, la faridondon,
Vous fasse les portraits d'ici, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Bourbon, quoique saisi d'effroi,
Vous maîtrise et vous brave ;
Vous vous croyez femme du roi,
Vous n'êtes qu'une esclave,
Et dans votre cour en prison ;
On y parle de votre esprit,

Poltron, entêté, violent,
Et de richesse avide,
Joignant un cœur dur et méchant
Avec l'esprit stupide.
Voilà le portrait de Bourbon,
Tel qu'on le dépeint à Paris,

Pour son favori le soldat,
Auteur du cinquantième [1],
C'est un insolent scélérat,
Un esprit à système,
Plus fou s'il se peut que fripon,
Traitez-le, et ses frères aussi,

En écartant d'auprès de vous
Ce conseiller sinistre,
Regarderez-vous sans courroux
La p..... du ministre,
Vous, pleine de religion,
Prierez-vous Dieu avec la Prie [2],

C'est la fille d'un fugitif
Qui craignait la potence,
L'esprit étourdi, décisif,
Fourbe et plein d'impudence,
Des Anglais prenant pension [3]
Pour conduire cet État-ci;

1. Pâris-Duvernay. (M.)

2. « M^me^ la marquise de Prie qui est une des dames du palais, qui est aimable et de beaucoup d'esprit, s'est emparée de celui de la reine. Elle lui faisait des caresses infinies ; elle l'a même brouillée avec les autres dames. » (*Journal de Barbier.*)

3. « La de Prie, en attendant les contributions qu'elle devait tirer de France, s'assura de la pension de quarante mille livres sterling que l'Angleterre donnait au cardinal Dubois pour les sacrifices que nous faisions à cette couronne. » (*Duclos.*)

Reine, par un grand coup d'éclat
Qu'on vous connaisse en France,
Préférez le bien de l'État
A la reconnaissance ;
Que Duvernay, la Prie, Bourbon
La faridondaine, la faridondon,
Partent tous trois pour Chantilly, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

LES DEUX MINISTRES.

Gémis, France, gémis, pleure ta destinée.
A de cruels malheurs sans cesse abandonnée,
En perdant ton grand roi, tu perdis ton appui ;
Celui qui lui succède et qui règne aujourd'hui,
Est livré par deux fois à d'odieux ministres.
Le premier, n'écoutant que des conseils sinistres[1],
D'un projet effréné te fit sentir l'horreur ;
Du faux appât du gain colora sa noirceur
Et, voulant absorber tous les biens de nos pères,
Pour des réalités nous donna des chimères.
Son cœur ambitieux, qui nageait dans l'orgueil,
De toutes les vertus fut le funeste écueil,

1. M. le duc d'Orléans Régent. (M.)

Et, foulant à ses pieds le droit de la nature,
Des forfaits les plus noirs sa vie fut la peinture.
Il est mort satisfait et tranquille au dehors,
Sans crainte, sans effroi, sans marque de remords.
Le ciel, tranchant le cours de son dessein perfide,
Arrêta les horreurs d'un affreux parricide.
France, combien de fois as-tu pâli d'effroi,
En voyant le danger qui menaçait ton roi!
Heureuse si tu peux en perdre la mémoire.
De ton premier tyran telle est l'affreuse histoire.
Le second [1], moins fertile en projets captieux,
Beaucoup moins éclairé, voyant par d'autres yeux,
L'abondance réduit par son âme insensée
Aux avares désirs d'une femme effrontée [2].
Ton peuple demi-mort et pressé par la faim [3],
N'était qu'un faible essai préparé par sa main.
Son avide fureur se nourrit de ses larmes.
Vois tes enfants craintifs au milieu des alarmes
Attester vainement, en réclamant leurs droits,
Le serment solennel du sacre de tes rois [4];
Trop légitimes droits qu'efface l'injustice,
Les lois n'ont plus de force où règne l'avarice.
L'audace d'une femme élude les serments,
Convertit ton sang même en de vains ornements,

1. M. le Duc. (M.)
2. Me de Prie. (M.)
3. On entend parler de la cherté du pain pendant les mois de juillet et août 1725. (M.)
4. Le roi à son sacre jure entre autres choses de ne mettre jamais aucun impôt sur le pain. (M.)

Et, bravant l'infamie en imitant sa mère,
Vend jusqu'au déshonneur de sa flamme adultère.
Que dis-je? c'était peu qu'en proie à sa fureur,
Elle suivît les pas d'un père sans honneur[1].
Un malheureux rebut des gardes de tes princes[2]
Par des maux imprévus accable les provinces;
Vil artisan d'impôts, il est seul écouté,
Triste choix d'une infâme et d'un prince hébété.
Jouissant autrefois d'une heureuse abondance,
Le laboureur, charmé, flatté par l'espérance,
Ornant avec plaisir ses fertiles guérets,
Cultivait en repos les trésors de Cérès.
Ses troupeaux bondissants au milieu de la plaine,
Du zéphir amoureux sentaient la douce haleine:
Tout croissait à l'envi dans les champs fortunés;
Mais, depuis que des cœurs au crime accoutumés,
Augmentant tous les jours la misère publique,
Exercent les horreurs d'un peuple tyrannique,
Depuis qu'ils ont osé combler tous leurs forfaits
Par un subside affreux au milieu de la paix[3],
N'espère plus revoir tes campagnes fertiles.
Déjà le désespoir accourant dans les villes
D'un déluge de maux te fait sentir le poids.
Thémis de son Sénat emprunte en vain la voix.
Rien ne peut arrêter leur avide licence
Et l'on n'écoute point ses sages remontrances.

1. M. Berthelot de Pléneuf. (M.)
2. Pâris-Duvernay. (M.)
3. Le cinquantième. (M.)

Tu croyais, mais en vain, qu'un hymen glorieux
Te pourrait amener un siècle plus heureux.
Trop inutile espoir; une indigne alliance
Souille le sang des rois, auteurs de ta naissance.
Mais quoi! pour te venger ton sort est dans ta main.
Enfonce ton épée au sein d'un inhumain;
Perce, délivre-toi de ce Cyclope horrible[1];
Et donne à l'avenir un exemple terrible,
En livrant aux bourreaux le conseil malheureux
Qui te fait éprouver un sort si douloureux.

LA DISGRACE
DU DUC DE BOURBON

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un événement
Qui a surpris toute la France
Quand on a vu tourner la chance
Contre un ministre trop méchant
Qui perdait les honnêtes gens.

1. On a déjà vu que le duc de Bourbon était borgne; de là ce surnom de Cyclope qui lui est fréquemment appliqué.

Ce fut un beau jour de mardi
Que notre jeune roi Louis
Dit à Charost, son capitaine :
Monsieur, prenez tantôt la peine,
Tenant en main votre bâton[1],
D'arrêter le duc de Bourbon.

Ayant dit ces mots en secret,
Le roi partit pour Rambouillet,
Pendant que le premier ministre,
Ne prévoyant rien de sinistre,
Assis dedans un beau fauteuil,
Travaillait avec de Breteuil.

En cet instant voici Charost
Qui, d'un air modeste et dévot,
Se fait annoncer à l'Altesse
Pour affaire, dit-il, qui presse.
On le reçoit en rechignant,
Mais comme importun seulement.

Ce fut bien pis quand il eut lu
L'ordre du roi très absolu.

1. « Le 11 juin, le roi ayant invité M. le Duc à venir coucher à la maison de plaisance de Rambouillet et étant parti, disait-il pour l'attendre, le duc de Charost, capitaine des gardes, vint arrêter ce prince dans son appartement ; il le mit entre les mains d'un exempt qui le conduisit à Chantilly, séjour de ses pères et son exil. Pour Mme de Prie, elle fut envoyée au fond de la Normandie, où elle mourut bientôt dans les convulsions du désespoir. » (VOLTAIRE.)

Cornes lui vinrent à la tête,
Ne s'attendant à telle fête ;
Il fallut pourtant obéir,
Et sans aucun délai partir.

Lorsque sa maudite catin
Apprit le changement soudain,
Pénétrée d'ire et de rage,
Aussitôt elle déménage
Bijoux, perles et diamants,
Et prit congé de ses amants,

Dont le nombre n'est pas petit;
Car la gueuse a bon appétit.
A Chantilly, en diligence,
L'esprit rempli de vengeance,
Elle s'achemine à grands pas,
Méditant sur ce triste cas.

Le Cyclope l'apercevant
L'embrasse très étroitement,
Puis, en jurant de bon courage,
Lui promet de faire la rage
Si jamais il a le dessus
Contre leur ennemi Fréjus[1].

1. L'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, était très bien en cour. Il eut une dispute avec M. le Duc, qui tâcha de le faire exiler, et au contraire ce fut lui qui le fut à Chantilly. (M.)

Le lendemain de bon matin,
Nouvelle vint pour le certain,
Que le roi redonne la guerre
Au sieur Le Blanc, son adversaire,
Et que les autres exilés
Vont tretous être rappelés[1].

Que les quatre frères Pâris
Étaient déjà du moins bannis[2],
Et qu'enfin toute la séquelle
Dont il avait pris la querelle,
Risquait la corde ou le carcan
Pour apaiser les mécontents.

Tout cela n'était encor rien.
L'on tenait assez bon maintien
Jusques à ce que la de Prie
Fut contrainte, toute en furie,
De faire Gille et décamper
Pour aller en exil pleurer.

1. « Dès que M. le Duc fut arrêté, on envoya ordre à M. Le Blanc de revenir, et permission à M. de Belle-Isle pour son retour... M. Dodun et M. de Breteuil ont donné la démission de leurs charges, et se sont conduits avec esprit, fermeté et beaucoup de décence. M. Des Forts est contrôleur général. » (*Corresp. de Marais.*)

2. « Les quatre frères Pâris, surtout Duvernay, qui était le conseil de M. le Duc, sont exilés chacun d'un côté ; on dit à l'exception de Pâris-Montmartel, garde du trésor royal. On saura cela plus au juste. Ils doivent être partis tous quatre cette nuit. » (*Journal de Barbier*, 13.)

A ce coup, le Cyclope outré,
Frappant du poing son œil crevé,
Maudit cent fois le ministère,
Ne cessant de pleurer et braire
Sur le départ de sa catin,
Qu'on chasse comme mauvais train.

Or, prions le doux Rédempteur
Qu'il change de ce duc le cœur,
Afin qu'il ait repentance
D'avoir tant fait de violence
Pour une gueuse et un fripon
Qui devraient être à Montfaucon.

LE

MINISTÈRE DE M. LE DUC

Mon venin jadis s'écoula
Sur un tyran des plus horribles[1],
Pour un second Caracalla
Mon venin jadis s'écoula,
Ses noirceurs ma plume étala,

1. Cf. tome IV, p. 253, la pièce qui a pour titre le *Cours de la Régence.*

Elle rendit chacun sensible ;
Mon venin jadis s'écoula
Sur un tyran des plus horribles.

Sur un monstre né de l'Etna,
Cyclope cruel et terrible,
Qui, depuis peu, nous opprima,
Comme un monstre né de l'Etna,
Du même feu qui m'anima,
Soufflons des traits inextinguibles.

Quoique petit-fils d'un héros
Prudent, valeureux, invincible,
Tu croupis dans un vil repos,
Quoique petit-fils d'un héros
L'esprit stupide et peu dispos.
Avec la gloire incompatible.

Afin d'assouvir ton dessein,
Ivre d'une humeur jalouse,
Armé d'un poison assassin,
Afin d'assouvir ton dessein
Tu consumes le chaste sein
De Conti, cette jeune épouse[1].

Au trépas du Néron françois
Reconnu ministre de France,

1. On dit que M. le Duc empoisonna M^lle^ de Conti, sa première femme (M.)

Après les tragiques abois
Du trépas du Néron françois
Te voyant seul maître des lois
Tu détruisis la confiance.

Tu place au ministériat
Un citoyen d'une âme traître,
Un déserteur, un scélérat.
Tu place au ministériat
Cette âme double; ce forçat
De tous nos trésors se rend maître.

Ton devancier n'a rien laissé
Et d'un chacun la caisse est vide,
En sangsue il nous a sucé :
Ton devancier n'a rien laissé ;
Un autre chemin t'est tracé
Dont ton âme paraît avide.

Tu nous attaques par la faim,
Trop insatiable Tantale,
Tu nous empoisonnes le pain,
Tu nous attaques par la faim ;
D'Ombreval, cet homme inhumain,
S'est rendu chef de la cabale.

Tous tes goulus prédécesseurs,
Quoique pleins de noires envies
Du pillage tous assesseurs,
Tous tes goulus prédécesseurs,

Par de si terribles noirceurs,
N'attaquèrent jamais nos vies.

Du peuple écoute les clameurs,
Vois le trépas qui l'environne ;
L'un trébuche, l'autre se meurt ;
Du peuple écoute les clameurs ;
Cesse tes injustes rigueurs,
Leur tendresse encor te pardonne.

Qu'entends-je, ô ciel ! est-il certain
Que tout le mal qui nous accable
Vient des ressorts de ta p..... ?
Qu'entends-je, ô ciel ! est-il certain ?
Cette élève de l'Arétin,
Dans la luxure infatigable.

Quelles troupes sont en ces lieux[1] ?
Veut-on nous empêcher de vivre ?
Où vont ces soldats furieux,
Quelles troupes sont en ces lieux ?
Combien ce ministre est affreux !
Au plus cruel sort il nous livre.

Eh quoi ! même pour de l'argent
On refuse la subsistance.
Le boulanger est négligent.

1. Cette année, les soldats aux gardes étaient commandés pour aller dans les marchés de Paris, crainte que le peuple ne se soulevât. (M.)

Eh quoi donc ! au son de l'argent !
Qui peut donc le rendre obligeant,
S'il est sourd à notre finance ?

Voudrais-tu nous anéantir ?
Bourreau, poursuis, finis, achève ;
Partout on entend retentir :
Voudrais-tu nous anéantir ?
Hélas ! qu'en puis-je pressentir ?
Je vois qu'un haut gibet s'élève.

Avec un funeste concours
Quels innocents vont donc s'y rendre ?
Plein de fureur un peuple y court
Avec un funeste concours.
Pour vouloir prolonger nos jours,
Barbare, eh quoi ! tu nous fais pendre[1] ?

Tu viens de choisir pour ton roi,
Cœur lâche, une princesse obscure ;
Une reine contre la loi,
Tu viens de choisir pour ton roi,
Mais un chacun se rit de toi,
Voyant son âme chaste et pure.

Ta cruelle brutalité
Pour avilir le diadème

1. Deux manœuvres qui furent pendus à la porte Saint-Antoine, pour s'être récriés et avoir causé une émeute dans le faubourg, au sujet du prix du pain. (M.)

La prit sans biens et sans beauté,
Ta cruelle brutalité ;
Tu croyais t'avoir attiré
Par là le pouvoir suprême.

Tu t'es flatté d'un espoir vain,
Est-il personne qui n'en rie ?
A présent ton pouvoir est vain ;
Tu t'es flatté d'un espoir vain.
Tu te dépite et jure en vain,
La puissance enfin t'est ravie.

Un saint prélat t'avait déplu,
Sa douceur te faisait ombrage,
Ta hauteur avait prévalu [1],
Un saint prélat t'avait déplu ;

1. M. le Duc et sa maîtresse, jaloux de l'influence de Fleury, avaient intrigué pour l'éloigner, et l'on put croire un instant qu'ils avaient réussi, lorsque l'évêque, mécontent d'avoir été exclu du conseil du roi auquel il assistait toujours, se fut retiré à Issy. Mais le roi fut vivement affecté de la retraite de son précepteur. « Il aimait en lui, dit Voltaire, un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleury lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile. Il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie douce et imposante et jusqu'au son de sa voix qui n'eût subjugué le roi. M. le Duc, ayant reçu de la nature des qualités contraires, inspirait au roi une secrète répugnance. » Le monarque réclama instamment son précepteur et M. le Duc fut obligé d'écrire lui-même à l'évêque pour le prier de revenir. Dès lors la disgrâce du premier ministre parut inévitable, et ne se fit pas longtemps attendre.

A ta place il vient d'être élu,
Ta fureur en grince de rage.

Un David vient de t'exiler
Comme un Séba rebelle et traître,
Perfide, il te faut défiler,
Un David vient de t'exiler ;
Ta rosse il te faut dételer
Du chariot de notre maître.

Que vois-je, te voilà parti ?
La joie éclate dans la ville [1].
Par la décadence abruti,
Que vois-je ? te voilà parti ;

1. « Le peuple a été si content de ce changement, qu'on a été obligé d'empêcher qu'il ne fît des feux de joie dans les rues, ce qui aurait trop insulté la personne d'un prince du sang. M. Hérault, lieutenant de police, a écrit une lettre à tous les commissaires des quartiers de Paris pour l'empêcher. » (*Journal de Barbier.*) Mais le peuple se dédommagea par ce que le même annaliste appelle des *polissonneries très fines.*

La disgrâce de M. le Duc et l'exil de sa maîtresse et de ses favoris furent en effet salués par des placards et des jeux de mots facétieux dont le *Recueil Clairambault* nous a conservé quelques échantillons. On y lit :

Cette affiche posée à tous les coins de rue et sur les chemins de Versailles, le jeudi matin 4 juillet 1726 :

Cent pistoles à gagner. Il a été perdu depuis peu, sur le chemin de Paris à Chantilly, une grande jument de *prix* qui suivait un cheval *borgne*...

Quolibet de la cour : La cour est sans *prix.*

Gazette 1726 *:* Il est arrivé un ouragan à Versailles qui a fait tomber du faîte de l'arbre le plus haut, un oiseau

Tu devrais être converti
Par un tel coup, pauvre imbécile.

La p..... qui, d'un air absolu,
Regardait notre sage reine,
Sa politique a prévalu.
La p..... qui, d'un air absolu,
Et décamper il a fallu.
Dieu ! qu'elle nous sauve de peine.

D'Ombreval, ce vil proconsul,
Cet oppresseur de l'innocence,
A présent son pouvoir est nul.
D'Ombreval, ce vil proconsul,
Il court au fond de son accul
Suivant la royale ordonnance

Un air plus doux et plus serein
S'écoule jusqu'au fond des âmes
Par le secours de Barbarin,

appelé le *Duc*. Le trône est tombé sur le *Dodun, Paris* et la *Montagne* en ont tremblé, le roi a quitté *Condé,* où il demeurait depuis trois ans, il va demeurer à *Fleury* où il fait bâtir des *Forts*. Le comte de Charolais s'est perdu dans une *Ile ;* tout est *Fleury* à Paris ; les trois quarts du peuple, de noirs qu'ils étaient, sont devenus *Blancs*.

Autre nouvelle : On écrit d'Angleterre, qu'en France il y a eu un orage si furieux que l'on n'y voit plus de *Paris,* et que la grêle étant tombée sur le *Dodun* l'a fait périr à ne jamais s'en relever, et pour prévenir de pareils ravages, on a élevé *Des Forts*. Le calme étant revenu, le royaume de France est devenu si *Fleury,* qu'il n'a plus de *Prie*.

Un air plus doux et plus serein.
Autorisé du souverain,
Il éteint vos perfides trames.

Poursuis par quelque cruauté,
D'étendre à jamais ta mémoire.
Rends-la digne d'éternité.
Poursuis par quelque cruauté,
Mais songe qu'un être irrité
Par ta mort peut venger sa gloire,
Poursuis par quelque cruauté
D'étendre à jamais ta mémoire.

LE RAPPEL DE LE BLANC[1]

ILLUSTRE Le Blanc, je respire :
Le ciel te redonne à nos vœux ;
Et désormais nous pouvons rire
Des projets de tes envieux.

1. L'exil de Mme de Prie et des frères Pâris eut pour conséquence immédiate le rappel du secrétaire d'État de la guerre, victime de leurs intrigues. Le jeudi 13, « M. Le Blanc revint à Paris : M. de Breteuil porta sa démission de secrétaire d'État entre les mains de M. l'évêque de Fréjus, et M. Le Blanc est actuellement dans son ancienne place avec l'applaudissement de tout Paris. On a remarqué

Ta probité mal reconnue
N'a rien perdu de son éclat :
Tel le soleil perçant la nue
Paraît toujours en même état.

La vertu n'est point offusquée
Par un nuage passager :
Vainement elle est attaquée,
Elle triomphe du danger.

Ce monstre à la quadruple tête
Dont le pouvoir nous enchantait,
Est accablé sous la tempête
Que son audace méritait.

Ainsi s'exprime sans parure
Un cœur de ton mérite épris,
Qui fait de la vérité pure
L'objet de ses faibles écrits.

Ministre respectable autant qu'infortuné,
Le Blanc, à quel revers es-tu donc destiné ?
De l'injustice et de l'envie
J'ai vu le souffle empoisonné

qu'en arrivant à Paris toute sa livrée était neuve, ce qui fait juger qu'il était averti de ce changement. Le jugement du Parlement à son égard et ce retour-ci le rendent plus glorieux qu'il n'a jamais été. » (*Journal de Barbier.*)

Attaquer ta gloire et ta vie,
Mais contre leurs projets ton roi te sert d'appui,
Il te rappelle auprès de lui,
Les cœurs volent sur ton passage
Pour te rendre le juste hommage
Qu'on doit au vrai mérite indignement proscrit.
Et dans nos yeux charmés, ton triomphe est écrit.
Mais quoi ! le ciel aussi contre toi se déclare
Traisnel meurt[1], la Parque barbare
Commence en le frappant, à te percer le cœur.
Que dis-je ! ô mortelle douleur !
Jusqu'où va sa fureur extrême ?
Elle ose s'en prendre à toi-même[2].
La cruelle déjà vient de t'ouvrir le flanc
Elle lève sur toi ses plus funestes armes.
Arrête ! respecte Le Blanc.

1. Hier, M. de Traisnel, gendre de M. Le Blanc, mourut de la petite vérole à neuf heures du matin. Il n'était arrivé de son régiment que le vendredi, il tomba malade le samedi, et le voilà mort le jeudi suivant. Il avait fait des actions merveilleuses pour son beau-père qui lui, de son côté, a eu une faiblesse dimanche dernier, et a une fièvre lente dont on ne dit pas de bien. » (*Corresp. de Marais, 12 juillet.*)

2. Le Blanc avait été vivement affecté de sa disgrâce et de la mort inopinée de son gendre, mais ce n'étaient pas les seules causes de ses souffrances. « Il aime la bonne chère, nous dit Barbier, il a trop mangé à un souper chez Samuel Bernard, et il en est encore incommodé. » Et ailleurs : « M, Le Blanc est toujours malade ; on parle d'un abcès dans le foie. Je crois que son grand mal est d'avoir une ancienne vér... Les grands hommes au-dessus du commun ont toujours été accusés de débauche. »

Le prince[1] et les sujets le couvrent de leurs larmes.
Ah! si tu demandes du sang,
Parmi ses ennemis va choisir la victime :
Pour venger la vertu tu dois punir le crime.

ÉPITRE

A M. LE PELLETIER DES FORTS[2]

Fils d'un grand magistrat[3], que j'ai toujours guidé,
Et qu'en tous ses conseils Thémis a secondé ;
Veux-tu bien, Pelletier, que mon cœur véridique
Un moment avec toi s'entretienne et s'explique ?
Je porte dans mes mains le destin des mortels ;

1. « Il est étonnant de voir les attentions du roi pour M. Le Blanc ; il a défendu aux cent suisses et aux gardes de battre, ni quand il va à la messe, ni quand il sort, de peur que le bruit des tambours ne l'incommode. Cela n'est peut-être jamais arrivé. Et il envoie savoir de ses nouvelles quinze fois par jour, c'est-à-dire à tout moment. Il dit que ce sont les tourments qu'on lui a fait subir qui l'ont mis dans cet état-là. Il lui a fait défense de travailler, crainte d'altérer sa santé. » (*Journal de Barbier.*)

2. C'est le Génie de la finance qui parle au contrôleur général. (M.)

3. Michel Le Pelletier de Souzy, père de Des Forts (1640-1725), avait été avocat du roi au Châtelet, et conseiller au Parlement, avant d'entrer dans l'administration des finances.

Leur culte en tous climats me dresse des autels ;
J'étends et rétrécis, aux deux bouts de la terre,
Les liens du commerce et les nerfs de la guerre.
Avec tant de pouvoir je n'ai pu, cependant,
De mon affreux destin surmonter l'ascendant ;
Quatre frères tyrans, usurpant mon empire,
De mes propres États m'avaient osé proscrire,
Et contre mes rentiers ayant tendu leurs rêts,
Ils enveloppaient tout dans leurs vastes filets :
Mais depuis que Louis, plus sensible à mes peines,
De son puissant royaume a pris en main les rênes,
De mes usurpateurs le pouvoir consterné
Avec lui dans l'exil aussitôt s'est borné.
J'ai rentré dans mes droits, et mon premier hommage
Dans un jeune héros reconnaît un roi sage ;
Un roi, dont l'équité se montrant au grand jour,
T'honore d'un suffrage approuvé par sa cour,
Et voulant imiter son bisaïeul Auguste,
Trouve en toi, de ton oncle un successeur si juste.
Sur les nobles sentiers que cet oncle a battus,
Tu vas nous rappeler ses talents, ses vertus[1] ;
Ton esprit et ton cœur en portent tous les germes,
Et ta justice encor n'a point connu de termes.
C'est sur ce dernier point que l'on peut augurer

1. Claude Le Pelletier, oncle de Des Forts, avait succédé à Colbert comme contrôleur général. « C'était, dit Saint-Simon, un homme fort sage et fort modéré, fort doux et obligeant, très modeste et d'une conscience timorée. » Effrayé par les embarras financiers que suscitaient les guerres de Louis XIV, il résigna ses fonctions en 1689.

Le bonheur qu'aux Français ta main va procurer ;
Prévoir et détourner l'événement sinistre,
C'est remplir dignement l'emploi d'un grand ministre;
Mais, sans cesse et partout rendre à chacun le sien,
C'est faire plus encor ; c'est être homme de bien.
Tout ministre asservi sous cette règle austère,
N'admet point de tribut qui ne soit nécessaire ;
Il grave pour toujours dans son cœur généreux,
Qu'un prince est vraiment grand, quand son peuple est heureux ;
Que son plus cher trésor consiste en sa tendresse;
Qu'il est suffisamment riche par sa richesse ;
Qu'il est de ses sujets père encor plus que roi ;
Et c'est l'opinion qu'un chacun a de toi.
Je conviens, Pelletier, qu'en ces temps difficiles,
Tes bons desseins d'abord paraîtront moins utiles.
La barque confiée à tes soins importants,
Est un vaisseau battu par l'orage et les vents ;
Il faut le radouber, le munir d'autres voiles,
Et régler sa manœuvre au cours d'autres étoiles.
Mais l'art d'un bon pilote au danger paraît mieux;
La gloire sans péril ne frappe point les yeux :
Son éclat le plus beau vient du sein des obstacles,
Et les difficultés enfantent les miracles.
Que te dirai-je encor? A tes vœux tout répond;
La France est un empire en ressources fécond ;
C'est un chêne endurci sous le poids des années;
De verdoyants bourgeons ses branches couronnées
Des aquilons fougueux ne craignent pas le cours ;
Sa racine est profonde ; il doit durer toujours,
Puisqu'il a soutenu les souffles du Système,

Et les vents du Visa, plus cruels que lui-même.
Mais quittons la figure, et que la vérité
Montre ici les attraits de sa naïveté.
Tu connais, Pelletier, toute ma destinée;
Tu sais par quels ressorts la finance est menée;
Tu sais quel nombre oisif d'inutiles commis
Fut chargé de mes droits par mes quatre ennemis.
Que ta précision écarte la vétille,
Dont partout la finance en ses bureaux fourmille;
Jette au feu ces cartons artistement rangés,
Où les chiffres souvent en zéros sont changés;
Montre un noble travail, efface de ta liste
Les gens gagés pour suivre une obole à la piste;
Garde-toi de donner des millions entiers,
Pour enrichir le roi de cinq ou six deniers;
C'est par là que bientôt tu peux, sage économe,
Des fidèles Français rétablir le royaume,
Et leur ôter un joug sur leur tête jeté,
Pour nourrir la paresse et l'inutilité.
Efficaces conseils! déjà par ta prudence
L'ordre et l'arrangement rentrent dans la finance;
La matière et l'espèce ont de justes rapports,
Et ce sang de l'État engraisse tout le corps;
Sur tant de coffres-forts confiés à leur zèle,
La crainte et le soupçon ne font plus sentinelle;
Le commerce attentif en a saisi les clefs,
La bonne foi les offre aux travaux rappelés;
Un jour clair et serein succède à des nuits sombres,
Et le temps va cacher mes malheurs sous ses ombres.

L'AVENTURE

DE M. DE MONTEMPUIS[1]

QUESTION rare et nouvelle
Pour les savants de Paris ;
Dira-t-on *mademoiselle,*
Ou *monsieur* de Montempuis ?
Hé ! allons, ma tourlourirette,
Hé ! allons, ma tourlourirou.

Malgré la philosophie,
Il fut tenté l'autre jour
D'aller à la Comédie[2],
Entendre parler d'amour.

1. Chanson nouvelle sur l'aventure facétieuse et véritable du sieur Montempuis, chanoine de Notre-Dame, ci-devant recteur de l'Université, et professeur de philosophie au collège du Plessis, lequel ayant été tenté d'aller à la Comédie, se déguisa en fille, et fut conduit en cet équipage chez le lieutenant de police. Décembre 1726. (M.) — Cette aventure, qui fit grand bruit, donna naissance à plusieurs pièces satiriques assez peu différentes les unes des autres. Il nous a paru suffisant d'imprimer la plus longue, qui est en même temps la plus spirituelle.

2. « Cet homme qui n'avait jamais perdu sa gravité, remarque Barbier, n'avait jamais été au spectacle. Il lui a pris envie d'aller à la Comédie, mais il a cru être déshonoré d'y être reconnu soit en habit long, soit en manteau

Il succombe en janséniste
A cet attrait séduisant ;
Voulez-vous qu'il y résiste ?
Hélas ! il est appelant.

court. Il a voulu se bien déguiser. » Toutefois, s'il faut en croire Marais, M. de Montempuis fut porté à ce travestissement qui lui devint si funeste par un mobile des moins honorables. Voici en effet ce que nous lisons dans sa *Correspondance* : « Il était avare, il trouva une occasion d'aller à la Comédie pour rien ; on lui donna un billet de vingt sous, mais on se moqua de lui, et on lui dit que c'était un billet pour une femme, et qu'il n'avait qu'à se déguiser en femme : ce qu'il fit pour gagner vingt sous ; vous savez le reste. Voilà comme on conte l'histoire, car il n'est point fou, ou il ne l'a été qu'en ce moment. Le chapitre de Paris dit qu'ils l'auraient voulu voir venir le lendemain au chœur en habit d'Arlequin. On dit qu'il volait les bouts de chandelles dans les lanternes en Sorbonne. Tout cela est vilain. » — Et ailleurs, répondant aux réflexions de son ami Bouhier, il ajoute : « Je prédis comme vous à Momus et ses adhérents quelque mauvaise catastrophe ; ils abusent visiblement de la protection qui leur a été donnée contre le ridicule ; il est temps d'y mettre ordre. La chanson contre le Montempuis ne tient pas mal son coin dans la calomnie ; il n'a point été permis de lui donner une aventure avec une fille qui lui donne ses habits et lui son cœur, et encore moins de dire que ses devanciers chez les nonnes les mieux closes *entraient en jardiniers*. Voilà M. de Pont-Château bien marqué ; il a été dix ans jardinier à Port-Royal, et est mort en odeur de sainteté. M. Dodart, médecin, lui fit une épitaphe merveilleuse que vous trouverez au *Nécrologe de Port-Royal ;* et quarante ans après sa mort le voilà chanté et déshonoré. Le couplet de l'Université, *fille aînée de nos rois,* que le recteur a voulu représenter, est une plaisanterie très vraie, et à laquelle on ne pouvait pas résister. On attribue cette chanson au P. Du Cerceau qui la désavoue. » (*Corresp. de Marais.*)

De peur, dit-il, de scandale,
Faisons tout à petit bruit.
Sévère est notre morale,
Mais plus le jour que la nuit.

Il faut que je me déguise
Pour n'être point reconnu ;
On peut tout faire à sa guise
Quand on peut n'être point vu.

De quelque jeune dévote
Empruntons le cotillon ;
Sous sa coiffe et sa capote
J'aurai l'air émerillon.

Une voisine gentille[1]
Attife l'ample recteur :
J'ai, dit-il, ma chère fille,
Votre habit, et vous mon cœur.

Cette robe est plus légère
Que celle du rectorat.

1. L'épisode de la voisine fut inventé à plaisir pour ajouter encore au ridicule de Montempuis. On lit, en effet, dans Barbier : « Il n'a confié son secret à personne. Pour cela, il a trouvé dans un vieux coffre les habits de sa grand'mère, manteau, jupe, écharpe et cornettes très hautes, tandis qu'on les porte très basses. Il s'est affublé de ces habits de femme sans songer à l'extravagance de son habillement par la différence de ceux qui

Que ne puis-je me défaire
De même du diaconat ! —

Ne craignez point de paraître,
Lui dit-elle, sous cet habit ;
Qui pourrait y reconnaître
Un chanoine de Paris ?

En ceci, moi qui vous aime,
Je ne trouve point de mal,
Pour faire plus tôt carême
Avançons le carnaval. —

Il ne fut pas nécessaire
De le farder avec art,
Les gens de morale austère
Ne manquent jamais de fard.

sont d'usage et de mode. » La même assertion se retrouve dans une chanson qui diffère par ce seul détail du texte que nous publions :

Sa grand'mère lui laissa
En mourant sa garniture ;
Prudemment il la garda
Pour si belle conjoncture.

L'habit fait depuis cent ans,
Le corset et la ceinture,
Les bracelets et les gants,
Le jupon et la chaussure.

Il manquait à ces atours
Le galon et la brodure ;
Mais jadis, même à la cour,
On n'avait point de dorure.

Dès qu'on vit dans une loge
Cette nouvelle beauté,
Maints petits maîtres délogent
Et volent de son côté [1].

Chacun jouait de la prunelle,
Tel faisait l'amant transi
Et disait : Pourquoi la belle
Vous emmitoufler ainsi ?

Venez-vous ici sous cape
Rire de tous vos amants ?
Vous allez à cette trape
Prendre un tas de soupirants.

Mais la belle accoutumée
Aux arguments irlandais [2],
Se trouva déconcertée
D'entendre parler français.

Peu faite aux tendres fleurettes
Parlant *ab hoc* et *ab hac*,
Elle fit dans ses cornettes
La scène de Pourceaugnac.

1. « Des gens ont trouvé cette figure extraordinaire, ont descendu au parterre, en ont averti d'autres ; enfin on a regardé mon homme, et les gens du parterre ont fait un tapage de tous les diables, suivant la louable coutume quand quelque chose déplaît au parterre. » (*Journal de Barbier.*)

2. Allusion au collège des Irlandais.

Plus elle fit de grimaces,
Et plus on voulut savoir;
Voici, dit quelqu'un, des traces
De la barbe et du rasoir.

Lors la feinte demoiselle,
Prenant un ton de fausset,
Dit : L'insulte est trop cruelle,
Il faut lever le piquet.

Aussitôt la spectatrice
Attirant tous les regards,
Devient elle-même une actrice.
On criait de toutes parts.

Enfin sous l'habit de fille
Est reconnu Montempuis.
C'est en vain qu'un loup s'habille
De la peau d'une brebis.

De là la troupe femelle
Tire ce fort argument :
Donc au plus juste et fidèle
La grâce manque souvent.

Le chanoine hermaphrodite
A la police est cité [1],

1. « L'exempt a su que c'était un homme déguisé en femme; il a monté en haut, il a fait sortir l'homme, l'a mis dans un fiacre et l'a conduit chez M. Hérault, lieutenant de police, qui n'était pas alors chez lui. C'est son

Et les archers de sa suite
Criaient à la rareté.

Quelle étrange catastrophe !
Chez le fléau des filous[1]
On conduit le philosophe
Dans un carosse bien doux.

Oh ! dit-il, les bons apôtres,
Qui prêchent un état parfait.
Quoi ! les uns après les autres
Je vous prends tous sur le fait.

En vain vous baissez la tête
Mademoiselle de Montempuis ;
Au poil on connaît la bête,
J'ai fait mon cours au Plessis.

Sans doute ainsi tignonnée
Vous avez représenté

premier secrétaire qui l'a reçu et qui me l'a dit. Jamais homme n'a été plus fâché, ni plus interdit de la sottise qu'il avait faite. Le secrétaire a prévenu M. Hérault du caractère de cet homme, dont la figure était, dit-on, des plus risibles. On le renvoya chez lui, on lui promit même de ne point dire son nom, mais tout Paris l'a su... On ne dit point que l'esprit ait tourné à cet homme. Il répondit, et parla de très bon sens chez M. Hérault, mais avec une confusion extrême, contant son dessein et l'idée qu'il avait eue d'être bien caché de cette manière. Quand une pareille sottise arrive à un homme aussi sage, on peut bien en excuser d'autres. » (*Journal de Barbier.*)

1. M. Hérault, lieutenant de police.

De nos rois la fille aînée
Dame de l'Université.

Oh ! que dira Louis-Antoine [1]
Quand il apprendra ce cas ?
C'est lui qui l'a fait chanoine :
Non, il ne le croira pas !

Que diront les molinistes [2]
Et leurs commodes docteurs ?
Vous blâmez leurs casuistes,
Ils revivent dans vos mœurs.

Le goût des métamorphoses
Vous vient de vos devanciers.
Chez les nonnes les mieux closes,
Ils entraient en jardiniers [3].

1. Le cardinal de Noailles. (M). — Le cardinal se montra peu satisfait du ridicule encouru par un de ses chanoines, et le punit, quoique assez légèrement, de sa folle équipée. « On l'a envoyé, décrit Barbier, en vertu d'une lettre de cachet, dans un couvent de province. — Il est revenu ensuite de son exil, peu de temps après, et est dans le cloître Notre-Dame, avec quelque différence néanmoins des autres chanoines. »

2. Barbier nous apprend que « les jésuites ont été charmés de cette aventure arrivée à un janséniste. » Peut-être même n'étaient-ils pas complètement étrangers aux couplets railleurs qui furent prodigués à l'imprudent chanoine.

3. *Richard Minutolo,* conte de La Fontaine. C'est Maret de Lamporechio. (M). — Marais, transcrivant ce couplet, l'accompagne de cette réflexion : « On m'en a dit un bien mauvais contre Port-Royal, qui va devenir un vaudeville calomnieux. » (Cf. p. 93, fin de la note.)

L'on a vu vos solitaires
Et de Paris et d'Orval[1],
En habit de mousquetaires
Changer l'habit monacal.

Pour grossir la kyrielle
Des appelants de Paris,
On joindra *mademoiselle*
A *monsieur* de Montempuis.
Hé ! allons, ma tourlourirette,
Hé ! allons, ma tourlourirou.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR LE ROI[2]

Vous avez l'humeur sauvage,
Mais le regard séduisant :

1. Abbaye située dans le Luxembourg, de l'ordre de Cîteaux, dont plusieurs moines ont jeté le froc aux orties, comme les chartreux de Paris. (M). — *L'abrégé chronologique* explique ainsi les faits travestis par le poète : « La vexation qu'on fait aux chartreux, au sujet de la Constitution, en oblige trente à se retirer en Hollande, où ils se rassemblent pour y vivre selon leur règle. Environ quinze religieux d'Orval sont obligés de prendre le même parti, avec la permission toutefois de leur abbé, qui leur donne secrètement tout ce qui est nécessaire pour leur voyage. » (*Sept.* 1725.)

2. Par la maréchale de Villars. (M.)

Avec un si beau visage
Serez-vous indifférent ?
Si l'amour veut vous séduire
Cédez, ne disputez rien;
On a fondé votre empire
Bien longtemps après le sien.

SUR LA REINE

Les dieux vous ont conduit
Au printemps de votre âge,
Sans beauté.
Quand on a fait ainsi
L'on a son pucelage
Sans rareté.
Et l'on couche avec vous, pauvre reine, je gage,
Sans curiosité[1].

1. L'auteur de l'épigramme était assurément mal informé, puisque M. le Duc écrivait au roi Stanislas le lendemain du mariage : « Le Roi s'est allé coucher chez la Reine, et lui a donné pendant la nuit sept preuves de sa tendresse. C'est le Roi lui-même qui a envoyé un homme de sa confiance pour me le dire et me l'a répété. »

SUR LE GOUVERNEMENT[1]

Le Blanc est arrivé, cessez, triste chaos;
Paraissez, règlements; roi, daignez vous instruire
Pour établir notre repos.
Le Cyclope enfermé rassure votre empire.
Coulez, grâces, coulez.
Fuyez, ministre odieux;
D'un hymen trop honteux pour réparer l'injure,
Reine, enfante un Dauphin ou te mets en clôture,
Vivez, Fréjus, vivez si l'on nous paye mieux.

SUR DEUX TRAITANTS

Dieu est né entre deux bêtes,
Il est mort entre deux larrons,
Il est juste qu'à sa fête
Il ait de pareils compagnons[2].

1. Parodie des premiers vers du prologue des *Quatre Éléments*. (M.)

2. Ces vers ont été faits au sujet de deux traitants des actes des notaires qui ont porté le dais à Saint-Thomas le jour de la fête de Dieu. L'un de ces deux traitants s'appelle Anguier. (M.)

SUR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS[1]

L'APOTRE de Touraine,
Prêchant un bon curé,
L'honora pour étrennes
D'un discours préparé :
Signez la bulle, sot !
C'est ainsi qu'il l'exhorte,
Et pour péroraison, don, don :
B... tu signeras, la, la ;
Ou le diable m'emporte !

Le curé de village,
A ce doux compliment,
Sans changer de visage,
Reprit naïvement :
Dieu nous garde tous deux
D'un sort si déplorable,
Au moins, sans compagnon, don, don,
Vous seul, mon cher prélat, la, la,
Pourrez aller au diable.

1. Louis-Jacques Chapt de Rastignac, archevêque de Tulle, en 1722, et de Tours en 1723, fut l'un des plus actifs défenseurs de la bulle *Unigenitus*.

ANNÉE 1727

LES
QUATRE VERTUS CARDINALES

Du précepteur,
Doux, dévot, bénin, pacifique.
Du précepteur,
Chantons les vertus, le bon cœur.
Le bien de la chose publique
Est l'objet et l'étude unique
Du précepteur.

A sa douceur,
Fut-il jamais rien comparable
A sa douceur?
Quand on bannit le gouverneur[1],
Il fuit, il est inconsolable ;

1. L'exil du maréchal de Villeroy, gouverneur du roi. (M.)

S'il reste, on en est redevable
A sa douceur.

D'un air bénin,
Il se voit barrer la barrette [1],
D'un air bénin.
Sans montrer ni fiel ni venin,
L'obstacle bientôt fait retraite [2];
Puis il reçoit la sainte emplette
D'un air bénin.

C'est un dévot,
Égorge-t-on mille familles,
C'est un dévot.
Il n'en soufflera pas un mot,
Livrant sans pain veuves et filles
Aux chastes aumônes des drilles.
C'est un dévot.

Tout pour la paix,
Quoi que dise et veuille la bulle,
Tout pour la paix.
Si quelqu'un ose dire : Mais!

1. A la chute de M. le Duc, Fleury n'était pas encore cardinal ; le ministre avait intrigué à Rome pour qu'on ne lui envoyât pas la barrette. « Lorsqu'elle arriva, dit Voltaire, Fleury la reçut avec la même simplicité apparente qu'il avait reçu la place de premier ministre, et qu'il dirigea toutes les actions de sa vie. »

2. L'exil de M. le duc de Bourbon. (M.)

Il fait la guerre à l'incrédule
Jusques au fond de sa cellule.
Tout pour la paix.

LE GÉNIE DE DES FORTS

Du grand Des Forts
Admirons le rare génie ;
Du grand Des Forts
Bénissons les heureux efforts.
Nous allons voir notre agonie,
Céder à l'adresse infinie
Du grand Des Forts.

Après six mois
De méditation profonde,
Après six mois,
Retranchons, dit-il, deux de trois[1],

1. « M. Le Pelletier Des Forts a fait un beau présent aux sujets du roi pour son arrivée dans le ministère. Il a retranché les rentes viagères, sous prétexte que la plupart avaient été constituées en papier, et même qui proviennent des anciennes rentes ; on a fait différentes classes. Ce coup a fait beaucoup crier, parce que, dans le dérangement du système, ç'a été la ressource de presque tous les pères de famille qui ont distribué des fonds sur la tête de leurs enfants pour avoir du moins un revenu pour subsister. » (*Journal de Barbier.*)

Il me faut ma dépense ronde,
Dût périr de faim tout le monde,
Après six mois.

On t'attend là.
Écolier en fait de finance,
On t'attend là.
En moins de temps on chassera
L'inventeur de l'extravagance
D'une recette sans dépense ;
On t'attend là.

Des Forts, de son mérite épris,
Va, disant d'un ton d'arrogance :
Sous mes prédécesseurs on n'entendait que cris,
Que murmures, que remontrance.
Ces gens-là n'étaient pas au fait de la finance,
Mais grâce au ciel, sous moi, la France
Ne souffre plus et ne dit mot. —
Étonné d'un orgueil si cruel et si sot,
Quelqu'un lui dit : Sais-tu pourquoi ce grand silence
Je vais te l'apprendre, maudit bardot,
Bourreau[1] d'un peuple doux autant qu'il est fidèle,
Voici le fait, écoute bien :

1. L'auteur veut sans doute faire allusion au *Brevet de bourreau du régiment de la Calotte*, qui fut octroyé à Des Forts, aussitôt après l'édit des rentes.

Quand on le tond, le mouton bèle ;
Quand on l'écorche, il ne dit rien.

LES AUTEURS
DE L'ÉDIT DES RENTES

Les Pâris étaient des filous,
Messieurs, on vous l'accorde,
Mais le Des Forts est entre nous
Plus digne de la corde;
Très dur, très vain, très ignorant,
En un mot l'on ajoute
Qu'il prend soin du gouvernement
En faisant banqueroute.

Pour garder Des Forts contrôleur,
Faut-il ruiner la ville ?
Fleury, déplacez ce voleur,
Vous êtes trop facile ;
Ou le Visa dont tout le monde
Encore se lamente
Sera regardé comme bon
Près de l'édit des rentes[1].

1. « L'édit de la réduction des rentes-viagères et l'arrêt

Sardanapale maréchal[1],
Dieu de la maltôte,
C'est donc sur ton avis banal
Que ma rente l'on m'ôte
De deux sodomistes pareils
Le destin me soulève :
Faut-il voir d'Huxelles aux conseils
Et Deschaufours en Grève[2]!

Par toi le nom français flétri,
Rendit Hoschtedt insigne,
Général couvert de mépris [3],
Ministre plus indigne.
Ainsi, dans les conseils du roi,
Les avis que tu donnes
De manquer au public de foi,
Ne surprennent personne.

portant réduction des charges employées dans les États du roi ont mis la consternation dans toutes les familles. » (*Corresp. de Marais.*)

1. Le maréchal Du Blé d'Huxelles. (M.) — Quelques lignes de Saint-Simon expliquent et justifient les attaques du chansonnier contre le maréchal. Il était, dit-il « paresseux, voluptueux à l'excès, en toutes sortes de commodités, de chère exquise, grande, journalière, en choix de compagnie, en débauches grecques dont il ne prenait pas la peine de se cacher, et accrochait de jeunes officiers qu'il adomestiquait, outre de jeunes valets très bien faits, et cela sans voile, à l'armée et à Strasbourg. »

2. Il fut brûlé par jugement des commissaires du conseil du 24 mai 1726, pour crime de sodomie. (M.)

3. Ce couplet vise Tallard, le vaincu de Hochstedt.

Pour toi, fanfaron de Villars,
Que barbouilla de gloire
Un des plus fortunés hasards
Et jeux de la victoire,
Ton bonheur ne t'exempte pas
De cette ignominie
Qui suit l'avare à chaque pas
Et qui ternit ta vie.

LE CONCILE D'EMBRUN[1]

I

Viens au secours de ton église,
Divin pasteur,
Délivre-la de l'entreprise
D'un séducteur,

1. « Le roi ayant permis à l'archevêque d'Embrun d'assembler un concile provincial à Embrun, pour y traiter et discuter des affaires qui intéressaient la religion et les dogmes de la foi, l'ouverture de ce concile s'étant faite le 16 août, l'abbé d'Hugues, promoteur, y ayant dénoncé l'instruction pastorale de l'évêque de Senez, du 28 août 1726, comme contenant des maximes séditieuses et des erreurs capitales, comme étant injurieuse à la bulle *Unigenitus*, et comme recommandant la lecture du livre des réflexions morales du P. Quesnel, défendue par cette bulle et par le corps des évêques ; et l'évêque de Senez ayant reconnu cette instruction pastorale pour être émanée de lui, et ayant soutenu que les propositions qu'elle conte-

D'un vil esclave de Mammon
Qui la déchire,
D'un homme sans foi, d'un Simon,
De Tencin, c'est tout dire [1].

Confonds son indigne concile
Et ses desseins;
Venge l'honneur de l'Évangile,
Et de ses saints,
Vois les pères d'Embrun : grand Dieu,
Quel assemblage!
Allons-nous d'Éphèse en ce lieu
Revoir le brigandage [2]?

nait étaient conformes à ses sentiments, desquels il croyait ne pas pouvoir se départir, le concile rend, le 20 septembre, une sentence qui condamne l'instruction pastorale de Mgr l'évêque de Senez, comme schismatique et remplie d'erreurs; ordonne que l'évêque qui l'a adoptée et signée, et n'a pas voulu la rétracter, sera suspendu de tout pouvoir et juridiction épiscopale. » (*Journal historique du règne de Louis XV.*)

1. L'abbé Tencin avait été nommé archevêque d'Embrun en 1724. Il fit condamner son suffragant, Soanen, poussé tout à la fois par l'ambition du chapeau et par les conseils du cardinal Fleury, désireux de triompher par un exemple sévère de la résistance des prélats jansénistes.

Le marquis d'Argenson l'appelait, non sans raison, « le fléau des honnêtes gens, simoniaque, incestueux, mauvais citoyen, déshonoré et honni de tous ».

2. Les historiens ecclésiastiques ont flétri du nom de *brigandage*, le concile d'Éphèse, présidé par Dioscure, qui proclama l'orthodoxie d'Eutychès, et déposa l'évêque de Constantinople, Flavien, qui avait fait condamner les théories de l'hérésiarque. Comme Flavien avait appelé de

Dignes élèves des écoles
De Loyola,
Les Lafitaux [1], les Malissolles [2]
Vont briller là.
Que veulent ces dignes prélats?
Que vont-ils faire?
Ce qu'autrefois firent Judas,
Caïphe et son beau-père.

L'un d'eux a voulu rendre à Rome
Saint Paul suspect,
L'autre est digne neveu d'un homme
Qui, sans respect
Pour les édits du roi mineur,
Eut l'insolence

ce jugement inique au pape, Dioscure, au dire d'Évagrius, maltraita ce prélat avec une telle violence qu'il mourut peu de jours après. (An 449.)

Ces tristes scènes faillirent se renouveler à Embrun. « Les théologiens, lisons-nous dans Marais, ont été insultés, chassés du concile. Le prélat lui-même a été obligé d'en sortir, et traité comme s'il était prévenu de crimes. En un mot, dit une lettre qui vient de paraître, du 29 août, toutes les lois des jugements et de l'équité naturelle ont été ouvertement violées; ce sont autant de titres qui assureront au concile d'Embrun dans la postérité, celui de conciliabule et de *brigandage*. »

1. Pierre-François Lafitau (1685-1764), qui avait joué un rôle actif dans la négociation du chapeau de Dubois, était, depuis 1719, évêque de Sisteron. Il a laissé de nombreux écrits, dont l'un des plus utiles aujourd'hui est l'*Histoire de la Constitution Unigenitus*.

2. François Berger de Malissol, évêque de Gap, de 1706 à 1738.

D'en appeler au roi majeur,
Chose inouïe en France[1].

On met dans ce complot funeste
Ce grand prélat,
Qui doit aux fureurs de la peste
Tout son éclat[2];
Il serait plus pur et plus grand
Sans l'abbaye
Qu'il demanda pour payement
Des risques de sa vie[3].

Tous les pontifes que la bulle
Fait assembler,
Courent au conciliabule
Se signaler
Contre nos saintes libertés
Et l'innocence;
Qu'ils vont faire d'iniquités,
Sûrs de leur récompense.

1. L'évêque d'Apt, Ignace de Foresta, avait publié, en 1717, un factum intitulé : *Appel du roi mineur au roi majeur de la déclaration du 7 octobre*. Le Parlement de Provence condamna cet écrit au feu, en faisant remarquer que le titre était une attaque au principe de la royauté, puisqu'il infirmait le pouvoir du Régent.

2. Henri-François de Belzunce, de Castelmoron, évêque de Marseille.

3. Belzunce refusa l'évêché de Laon (conférant le titre de duc et pair) et l'archevêché de Bordeaux, qui lui furent offerts en récompense de son dévouement; il accepta, toutefois, deux riches abbayes, mais sans les avoir sollicitées. En 1731, Clément XII le décora du *pallium*.

Que tout est ici canonique !
Douze brigands [1],
L'opprobre du nom catholique
Et de ce temps,
Sont triés pour perdre un pasteur
Irréprochable [2].
Renverse, ô divin Rédempteur,
Ce projet exécrable !

Par une auguste compagnie
Examiné,
Tencin, leur chef, pour simonie
Fut condamné [3].

1. Les évêques convoqués à Embrun, étaient au nombre de quatorze : de Vaccon (Apt) ; de Moncley (Autun) ; Du Doucet (Belley) ; de Castellane (Fréjus) ; Malissol (Gap) ; Berton de Crillon (Glandèves) ; d'Anthelmi (Grasse) ; de Caulet (Grenoble) ; Belzunce (Marseille) ; Lafitau (Sisteron) ; Alexandre Milon (Valence) ; de Bourchence (Vence) ; de Villeneuve (Viviers).

2. « L'accusé, dit à ce propos Barbier, l'évêque de Senez est le P. Soanen de l'Oratoire, qui a prêché toute sa vie avec grand éclat, qui a quatre-vingts ans, et qui, dans son évêché, menait une vie exemplaire, et en apôtre donnait tout aux pauvres, et était continuellement en visite. Voilà ce qui révolte. » Et Marais : « On a fait une plaisanterie d'un soldat de la garnison d'Embrun, qui écrit à sa femme : Nous sommes toujours à Embrun à garder le concile de Trente. Je ne sais pas ce qu'on y fait : *On dit qu'ils sont quinze diables qui veulent faire pendre un saint.* »

3. Le Parlement avait condamné, en 1721, l'abbé de Tencin, « comme simoniaque et confidentiaire, à perdre le prieuré de Marlou, qu'il avait fait unir à l'abbaye de Vézelay, et qu'il possédait sous le nom de son frère. » (*Mém. de Marais.*)

Quel siècle autre que celui-ci
Et quelle ville
Vit jamais un homme flétri
Président d'un concile?

Toujours Tencin souhaita d'être
Pécunieux,
Ainsi que Simon, son cher maître;
Mais, à ses vœux
Longtemps la fortune parut
Inexorable,
Suivit l'agiot qui lui fut
Tout à fait favorable.

Bientôt, pénétrant du système
Tous les projets,
Il en étonna l'auteur même
Par son progrès,
Et l'on peut, sans crainte de faux,
A sa science
Imputer la moitié des maux
Que Law a faits en France.

Tencin devint un magnifique
Agioteur
Et fit de Law un catholique
Plein de ferveur;
Law eut toute la piété
D'un bon apôtre;

Tencin vit son bien augmenté
Par les débris du nôtre.

Jadis tout clerc faisant négoce
Était proscrit
Comme indigne du sacerdoce
De Jésus-Christ.
La France, hélas ! au déshonneur
De l'Évangile,
Voit un infâme agioteur
Président d'un concile.

Prends pour toi, Tencin, ce que Pierre
Dit à Simon :
Si tu méprises le tonnerre,
Quel abandon !
Romps, crois-moi, tous les nœuds qu'a faits
Ton injustice,
Ou tu vas tomber pour jamais
Au même précipice.

Te passerai-je sous silence,
Sœur de Tencin [1],

1. Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de Tencin (1681-1749), dut d'abord à ses galanteries et plus tard à ses écrits une grande notoriété. Après avoir embrassé la vie religieuse, par suite du mince patrimoine paternel, elle protesta contre ses vœux, et obtint de passer comme chanoinesse au chapitre de Neuville, près Lyon. Mais elle le quitta bientôt pour venir habiter Paris, où l'abbé, son frère, la mit à la tête de sa maison, et elle se mêla à

Monstre enrichi par l'impudence
Et le larcin ?
Vestale[1] peu rebelle aux lois
De Cythérée,
Combien méritas-tu de fois
D'être vive enterrée ?

Chez toi toujours, vieille Rhodope,
Furent reçus,
Les favoris de Calliope
Et de Plutus[2] ;

toutes les intrigues de la Régence, uniquement inspirée par le désir d'élever son frère aux plus hautes dignités ecclésiastiques. « Elle reporta sur lui, dit Duclos, toute l'ambition qu'elle aurait eue, si son sexe la lui eut permise. Je l'ai beaucoup connue ; on ne peut pas avoir plus d'esprit ; elle avait toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. Le génie des plus habiles intrigantes s'éclipsait devant celui de la Tencin. Elle était très jolie étant jeune, et conserva, dans l'âge avancé, tous les agréments de l'esprit. Elle plaisait à ceux même qui n'ignoraient rien de ses aventures. » La mort de Dubois, dont elle avait su capter la faveur, mit un terme à ses intrigues politiques ; elle se consacra, dès lors, à ses relations de société, et réunit dans son salon, l'un des plus brillants du XVIII[e] siècle, l'élite des gens de lettres du temps.

1. Elle avait été religieuse et fait profession dans le monastère de Montfleury en Dauphiné. Elle obtint un rescrit en cour de Rome pour être relevée de ses vœux, et comme il était subreptice et rendu sur un faux exposé, il ne fut point fulminé. (M.)

2. Les plus connus de ses amants furent, parmi les écrivains : La Motte, Fontenelle, Arouet ; et, parmi les hommes politiques : le Régent, Dubois, d'Argenson, Bolingbroke, d'Argental et Destouches Canon, dont elle eut un fils, qui fut d'Alembert.

Rousselle sc. A Quantin Imp Edit

Jamais ta belle âme à l'argent
Ne fut rebelle [1],
Et ce ne fut que l'indigent
Qui te trouva cruelle.

Écoute une preuve, elle est vraie
Sans contredit;
Tant que l'insensé la Fresnaye [2]
Eut du crédit,
Tant que chez lui l'argent roulait,
Il sut te plaire.
N'eut-il plus rien, un pistolet
Vint bientôt t'en défaire.

Tu diras sans doute, âme noire,
Qu'il se tua [3].

1. Duclos affirme le contraire : « Nullement intéressée, elle regardait l'argent comme un moyen de parvenir, et non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très médiocre, et ne voulait de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent aider à l'ambition. Elle était d'ailleurs très serviable, quand elle n'avait point d'intérêts contraires. »

2. La Fresnaye, conseiller au Grand-Conseil, son amant, qui s'est cassé la tête d'un coup de pistolet. C'est lui qui a été député du Conseil pour faire le compliment au roi sur son mariage. (M.)

3. Ce La Fresnaye, grand agioteur de son métier et personnage peu sympathique, était allé se tuer chez son ancienne maîtresse, en laissant un testament qui faisait planer sur elle un soupçon d'assassinat. M^me^ de Tencin fut arrêtée et le Châtelet instruisit son procès. Mais le Grand-Conseil, saisi de l'affaire, grâce au crédit de l'abbé, la reconnut innocente et condamna la mémoire du défunt.

Sans examen je veux le croire
Que fait cela?
Si, nu par ta rapacité
Il s'extermine
C'est toujours dans la vérité
Ta main qui l'assassine.

Je connais bien d'autres victimes,
Ame sans foi,
Que vous égorgez par vos crimes
Ton frère et toi.
Vos noires fourbes font périr
De saintes filles,
Dont les biens servaient à nourrir
Mille pauvres familles.

Pour Tencin, la pourpre romaine
A des appas [1],
Le chemin qu'il a pris y mène
Vos rénégats,
De Dubois il a les vertus
Et l'opulence;
Il soutient l'*Unigenitus*,
Il doit être Éminence [2].

1. Voltaire, parlant du cardinalat, dit avec autant d'esprit que de malice : « C'est une qualité étrangère à l'Église et à l'État, que tout ecclésiastique romain à portée de l'obtenir poursuit avec fureur, que les papes font longtemps espérer pour avoir des créatures, et que les rois honorent par une ancienne coutume qui tient lieu de raison et même de politique. »

2. Il devint, en effet, cardinal, en 1739.

Pour sa sœur, qu'elle aille à Cythère ;
Ce seul endroit
Peut lui fournir le monastère
Qu'il lui faudroit ;
Elle est un peu vieille à présent
Pour chanoinesse,
Mais des novices du couvent
Elle sera maîtresse.

Enfin se conclut le mystère
D'iniquité [1] :
Le coupable juge un saint père,
Quelle équité !
Droit canon, droit des gens et foi
Sont en souffrance ;
Ciel, sois attentif à ma voix
Et venge l'innocence.

Prélats, verrez-vous sans vous plaindre
Un saint proscrit ?
Que n'avez-vous pas tous à craindre
Si cet esprit

1. « Le simoniaque, écrit Voltaire, condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt quatorze ans. » Soanen protesta contre la condamnation qui l'avait frappé, et interjeta appel au pape et au futur concile général. Mais un ordre du roi l'exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il mourut en 1740.

D'injustice et d'iniquité
Vous tyrannise ;
Résistez avec fermeté
Et défendez l'Église [1].

L'ÉGLISE ROMAINE [2]

Après que l'Église romaine
Se vit maîtresse souveraine
De la demeure des Césars,
Par leur aveuglement pour ses fourbes sacrées
Elle crut ajouter à ses riches contrées
Tout ce qu'ils possédaient par le secours de Mars.

1. Les jansénistes ne manquèrent pas de suivre ce conseil ; il parut un mémoire suivi d'une liste de plus de neuf cents personnes, adhérant à la cause de Soanen ; douze évêques écrivirent au roi en sa faveur ; le cardinal de Noailles, lui-même, forma opposition aux actes du concile, et adressa des remontrances au roi. Mais toutes ces protestations se heurtèrent contre l'inflexible volonté de Fleury, le principal auteur de la condamnation de Soanen.

2. D'après l'avocat Barbier cette pièce serait de Voltaire. Marais est d'un avis tout différent. « Il paraît, écrit-il, une ode assez poétique qu'on attribue à Voltaire, mais elle n'est pas de lui, et je ne crois pas que dans l'état patient où il est, il voulût attaquer la société et le ministre. » Mais les annotations de tous les *Rec. mss.* confirment l'assertion de Barbier.

Alors en luxe monarchique
De l'indigence apostolique
On vit l'énorme changement;
Et foulant à ses pieds tous les rois de la terre
On vit les cheveux blancs du successeur de Pierre
D'une triple couronne emprunter l'ornement.

Soudain sa cour fut décorée
D'une vaine pourpre, ignorée
Des premiers disciples du Christ;
Et ceux qui jusqu'alors avaient été ses frères
Eurent la lâcheté d'être ses tributaires
Par l'appât décevant que Rome leur offrit.

La seule église gallicane
De ce rang honteux et profane
Défendit toujours ses autels:
Et l'inutilité des foudres ridicules
Que lancèrent contre elle un Boniface, un Jules[1]
Fit voir leur imposture au reste des mortels.

Le Parlement et la Sorbonne
Furent une double colonne
Pour la mère des vrais chrétiens;
Que de doutes levés par ces vivants oracles!
Combien le Vatican, jaloux de ses miracles,
Vit-il leurs jugements mieux reçus que les siens!

1. Boniface VIII, célèbre par ses démêlés avec Philippe le Bel, et Jules II qui, sous Louis XII, mit la France en interdit.

C'est alors qu'écumant de rage
Le roi de l'infernal rivage
Fit éclater son désespoir..
Quoi ! dit-il, l'hérésie est partout triomphante !
Rome de ce poison n'est même pas exempte,
Et dans la seule France on brave mon pouvoir.

Je veux, pour punir ce grand zèle,
Emprunter des armes contre elle
Chez ses plus cruels ennemis.
Et qu'aux enfers armés, le sein de l'Ibérie
Prête le seul fléau vengeur de sa patrie
Par qui je puis ternir la pureté des lys.

Il dit et, plus prompt à la vue
Que l'éclair qui part de la nue,
Il franchit ces monts sourcilleux
Qui de deux grands États réciproques frontières
Semblent pour mettre entre eux d'éternelles barrières,
Élever jusqu'au ciel leurs sommets orgueilleux.

Bientôt il aperçoit Ignace
Qui d'un Maure suivait la trace
A travers les monts et les bois ;
De la mère de Dieu chevalier chimérique
Contre le mécréant sa valeur fanatique
Veut par un coup de lance en soutenir les droits.

L'habile tyran du Cocyte,
Arrêtant sa vaine poursuite,

Lui promet de plus grands exploits;
Et pour le couronner d'une gloire immortelle
Il lui dicte le plan d'une secte nouvelle
Qui doit marcher un jour sur la tête des rois.

L'effet répond à la promesse;
Des disciples de toute espèce
Viennent se ranger sous sa loi.
De la terre bientôt ils couvrent la surface
Et leurs dogmes nouveaux au sujet de la grâce
Corrigent l'Évangile et réforment la foi.

Les lys ennemis des impies
Crurent terrasser ces harpies
Par des jugements rigoureux :
Mais nos rois dont bientôt ils se rendent les maîtres,
Loin de venger sur eux le sang de leurs ancêtres,
Du soin de leur salut se reposent sur eux.

La foi commence à disparaître,
L'exemple du souverain maître
Entraîne bientôt tous les cœurs :
Et c'est par le canal de ces nouveaux arbitres
Qu'on voit les dignités, les honneurs et les titres
N'être plus dispensés qu'à leurs adulateurs.

D'Augustin traité d'anathème,
De l'apôtre des Gentils même,
Ils condamnent les saints écrits;
Et du siège de Rome une bulle émanée

Traitant l'amour de Dieu de vaine et d'erronée,
De ce premier précepte affranchit les esprits.

Nos prélats lâches et perfides
De la pourpre romaine avides
Reçoivent ce dogme inconnu,
Et le seul Molina, docteur de l'Évangile,
Ouvre un chemin au ciel plus court et plus facile
Que celui qu'au vieux temps nos pères ont tenu.

Quatre seuls pasteurs dans la France
De ce venin par leur constance
Avaient garanti leurs troupeaux.
Mais la société ne veut point qu'on la brave
Lafitau son élève, et Tencin son esclave,
Juges de ces martyrs, vont être leurs bourreaux.

Je vois un vieillard vénérable
De la cabale impitoyable
Subir les arrêts inhumains [1].
Et par un jugement qui flétrit sa mémoire
Emporter dans l'exil le renom et la gloire
D'être mieux que Brutus le dernier des Romains.

Grand Dieu, c'est toi que l'on insulte;
Les ennemis de ton vrai culte
N'en veulent pas demeurer là.

1. Allusion à Soanen, condamné par le concile d'Embrun, à l'occasion duquel fut composée cette ode.

Tu ne peux rétablir ton pouvoir sur la terre
Qu'en les précipitant par un coup de tonnerre
Dans le fond du Tartare aux pieds de Loyola.

Oint du Seigneur, jeune monarque
Que des embûches de la Parque
Sa main a sauvé tant de fois ;
Si tu veux prévenir des effets plus sinistres,
Ne mets plus désormais au rang de tes ministres
Ceux qui sont plus soumis à Rome qu'à leurs rois.

LE COCHE[1]

Jadis était un coche bien monté
Qui, franchissant le sommet du Parnasse,
Vous menait droit à l'immortalité.
Quarante en tout y pouvaient avoir place,

1. Cette pièce allégorique est du poète Roy. « Il compare l'Académie à un *coche* dont Momus a pris le bail ; Momus mène le coche comme un fou, il verse et on ramasse le corbillard et le panier ; il y a des portraits satiriques et trop satiriques. On y parle d'un habit de vieux velours tanné donné par une *sibylle,* au *vieux syndic des bourgeois de Cythère,* et cette sibylle est Mme de Tencin, et non la marquise de Lambert, comme on l'a marqué à la marge. » (*Corresp. de Marais.*)

Mais à quel prix? Chacun payait pour soi
En bonne espèce, en rime bien sonnante,
Prose de poids, pièce de bon aloi,
Le tout suivant la taxe et la patente
Du dieu Phébus qui jusqu'aux derniers temps
Sans embourber, sans mauvaise aventure,
Sut équiper et mener la voiture.
En est-il las? des soins plus importants
L'occupent-ils? ou les dieux par malice
Ont-ils commis Momus à l'exercice?
Quoi qu'il en soit, Momus a pris le bail
Et s'est chargé de tout cet attirail..
Le nouveau maître établit lois bizarres,
Fait bon marché des places, prend des arrhes
De tous venants, pâlots et tonsurés
Et gros commis, et robins désœuvrés,
Et les amis de leurs amis encore,
Même histrions, tout est bon, tout l'honore.
Qu'apportent-ils? des pièces de billon,
Nulle monnaie au vrai coin d'Apollon,
Crédit aux uns, aux autres pleine grâce.
Le corbillard est-il plein? il entasse
Dans le panier leurs apprentis rimeurs,
Petits goujats, timbrés de leurs couleurs,
Auteurs forains, avec l'espoir très proche
D'être à leur tour introduits dans le coche.
Les voilà donc en route avec ballots,
Et leur bon guide agitant les grelots
De sa marotte. On roule; mais leur joie
Ne dure guère, et dès le premier pas

Le vrai chemin se perd ou se fourvoie.
On suit sentier qu'Apollon ne prit pas;
Entre rochers l'on marche, l'on tournoie.
Au premier choc l'essieu vole en éclats,
La masse plie, et nos gens sont à bas.
Qui me rendra tous les cris lamentables
Les jurements de ce peuple embourbé
Sous son *Homère,* et son livre de *Fables,*
Bagage lourd, Houdart [1] a succombé.
A l'aide, à moi ! criait le bon aveugle.
Le commis borgne [2] à ses oreilles beugle;
Maudit le jour qu'il quitta son comptoir
Pour s'embarquer dans l'ambulant manoir !
Le vieux syndic des bourgeois de Cythère [3],
S'évertuant pour sortir de l'ornière,
Pleure un habit de vieux velours tanné
Qu'une sibylle [4] au cancre avait donné.
Eh ! dégagez l'esprit de la matière,
Disait un autre [5]; à ce style inconnu

1. Houdart de la Motte. (M.)
2. M. Mallet, commis de M. Desmarets. (M.)
3. Fontenelle.
4. M^me^ de Lambert. (M.) — L'on a vu ci-dessus que Marais conteste l'exactitude de cette application, et c'est avec raison qu'il indique M^me^ de Tencin, puisqu'elle envoyait, au nouvel an, deux aunes de velours à tous les gens de lettres admis dans sa société.
5. Houteville (M.) — François Houteville, littérateur français (1686-1742), avait quitté la congrégation de l'Oratoire pour devenir secrétaire du cardinal Dubois dont la protection le fit entrer à l'Académie. Il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1752. D'après Marais « on ne le

Qui n'était pas entendu du vulgaire,
A son secours, hélas! qui fût venu?
Certain farceur[1] voulut faire l'ingambe :
Les brodequins lui blessèrent la jambe.
C'est cet acteur chez les Suisses prôné
Et de la farce encore enfariné.
Vous êtes là, petit pharmacopole[2];
Chez votre père aviez pris une fiole
Qui se cassant vous effleura la peau,
Mais avez-vous besoin d'être si beau[3]?
L'affaire est faite, oubliez le service
Et retournez à votre bénéfice[4].
Détaillerai-je ici par le menu

croyait pas sujet académique, depuis son livre de la *Religion prouvée par les faits,* dont le style est de mauvais goût, et d'un véritable précieux. »

1. Cardinal dit Destouches, qui a été comédien en Suisse, où il fut ensuite secrétaire de M. de Puysieux, ambassadeur de France. (M.)

2. L'abbé Alary, fils d'un apothicaire. (M.) — Pierre Joseph Alary, littérateur français, membre de l'Académie (1689-1770), avait été employé, sous la direction de Fleury, à l'éducation de Louis XV. C'est chez lui que se réunit pendant quelque temps la société politique connue sous le nom de *Club de l'entresol,* dont le marquis d'Argenson, l'un des membres, a dit que « c'était un café d'honnêtes gens ».

3. Le trait est malin; aussi le poète a-t-il été exilé à Tours par les intrigues des parties intéressées. (M.) — « Roy a été arrêté, mis à Saint-Lazare pendant quelques jours, puis à la prière de sa famille, on l'a exilé à cinquante lieues d'ici, où il va faire des *Tristes* et des *Élégies* qui ne ressembleront point à celles d'Ovide. Voilà bien du monde vengé, et l'Académie honoraire. » (*Corresp. de Marais.*)

4. Le prieuré de Gournay-sur-Marne, dont il était titulaire.

De chacun d'eux les bosses, les blessures,
Tel que Virgile étale en ses peintures
Les coups portés aux soldats de Turnus?
Mon cher lecteur, à tes yeux je dérobe
Masques plus laids que n'était Deïphobe;
Mais que fait-on de messieurs du panier?
On les entend leurs maîtres renier.
Jurez, leur dit Momus, cela console;
Puis en sifflant dans les airs il s'envole.

LES REGRETS
DE MADAME DE PRIE[1]

Du noir Styx j'ai passé l'onde,
Il n'est plus d'espoir de retour,
Mon exil est dans l'autre monde,
Je ne reverrai plus le jour.
En esclave de la fortune,
Malgré sa lenteur importune,

1. Prosopopée sur la mort de la marquise de Prie. (M.) Le 7 octobre 1727, elle s'empoisonna à Courbépine, près Bernay, où elle était exilée. Il faut croire aussi, comme le dit spirituellement l'abbé Legendre, « qu'elle creva de dépit et de rage de se voir dame à poulets d'Inde, après avoir régné trois ans. »

Je la forçai de m'obéir.
Hélas! que j'étais malheureuse
D'être à ses yeux officieuse,
Sous le vain espoir d'en jouir!
Que l'on est fortuné lorsque l'on s'en délivre!
Qui n'a pas le temps de bien vivre
Trouve mal aisément celui de bien mourir.
J'étais dans cette erreur mortelle,
Quand la faveur me parut belle.
Jamais un temps si court ne fit un sort si beau.
Jamais fortune aussi ne fut si tôt détruite.
Ah! que la distance est petite
Du faîte des grandeurs à l'horreur du tombeau[1].

1. Les quatre derniers vers ont été empruntés à une épitaphe de M^lle^ de Fontanges.

ANNÉE 1728

LA CONSULTATION
DES AVOCATS DE PARIS[1]

Du fameux concile d'Embrun
Que faut-il que l'on pense ?
Tous les évêques en commun
En ont pris la défense.

1. Au mois de juillet 1727, lorsqu'il fut question d'un concile provincial auquel devait être déférée l'*Instruction pastorale* de Soanen, vingt avocats de Paris signèrent une consultation qui reconnaissait à l'évêque de Senez le droit de récuser les évêques nommés pour le juger. Après le concile, cinquante avocats rédigèrent une nouvelle consultation qui fut rendue publique en janvier 1728, malgré les efforts du lieutenant de police Hérault, pour en empêcher l'impression. « C'est un bel ouvrage, disait Barbier ; il prouve l'incompétence du concile d'Embrun dans la forme, la nécessité d'un concile général ; mais il entre aussi dans la matière, au sujet de la constitution de la paix de Clément IX, du formulaire d'Alexandre VII, au sujet du livre de Jansénius et des cinq propositions condamnées. Il attaque le pape, les évêques d'à présent, déchire M. l'archevêque d'Embrun, président du concile,

Mais c'est bien affaire aux prélats.
Écoutons plutôt sur cela
Les avocats, les avocats,
Les avocats de France[1].

Jadis, pour affermir la foi,
Les Pères en concile,
Du Saint-Esprit prenant la loi,
Consultaient l'Évangile.
Ce n'est plus la bonne façon ;
L'Esprit saint doit prendre leçon
Des avocats de France.

Quand d'un fatal schisme autrefois
L'église menacée,
Par le concours de trois cents voix
Combattait à Nicée[2],

au sujet d'un procès qu'il a eu pour un bénéfice... C'est encore une fois un bel ouvrage, où les principes pour les lois de l'État et les libertés de l'Église gallicane sont bien établis ; mais il est visible que c'est moins une consultation qu'un libelle fait volontairement par ces avocats, par chaleur de parti. »

1. « On a fait sur MM. les avocats qui ont signé (on n'en comptait que trente au lieu de cinquante) une chanson assez jolie pour se moquer d'eux, de ce qu'ils parlent du dogme, » remarque Barbier en transcrivant cette pièce dans son *Journal*. Le P. du Cerceau en était probablement l'auteur.

2. Le premier concile œcuménique de Nicée (an 325), auquel assistèrent plus de trois cents évêques, fut convoqué pour condamner l'hérésie d'Arius et rédigea le *Symbole* qui porte son nom.

Pour terminer tous leurs débats,
Que ne fit-on juger le cas
Aux avocats de France?

Que de troubles ne vit-on pas
Au concile d'Éphèse!
Il fallut livrer cent combats
Pour proscrire une thèse.
Mais fallait-il tant de fracas!
Pourquoi ne consultait-on pas
Les avocats de France?

Des conciles dans tous les temps
On sait assez les formes;
Leurs canons et leurs règlements
Font des livres énormes.
Mais qu'a-t'on besoin de canons,
Pour moi, je m'en tiens aux factums
Des avocats de France.

Peut-on, sans le Code et la Loi,
Condamner une secte?
Juge-t'on d'un dogme de foi
Sans lire les Pandectes?
Ah! réprimons ces attentats;
Mais j'en appelle avec Cujas
Aux avocats de France.

Saint Augustin et Saint Thomas
Ont dit de bonnes choses;

Mais c'est au corps des avocats
A leur prêter ses gloses.
Honneur aux docteurs, aux prélats!
Mais qu'on ne les compare pas
Aux avocats de France.

Du troupeau soyez les pasteurs,
Dit Jésus aux apôtres;
Mais vous n'êtes pas seuls docteurs,
Mon Église en a d'autres.
Ne liez et ne déliez
Qu'avant vous ne consultiez
Les avocats de France.

Les avocats italiens,
Du Nord et d'Allemagne
Ne sont pas théologiens,
Non plus que ceux d'Espagne.
Ils croient aux dogmes de foi,
Mais, d'en décider c'est l'emploi
Des avocats de France.

Grands avocats, zélés docteurs
De l'Église nouvelle,
Des conciles vrais directeurs,
Assurez votre zèle;
En paradis, n'en doutez pas,
Saint Pierre vous tend les bras,
Grands avocats de France.

Avec de si fidèles chiens
Troupeau, soyez tranquille ;
Ils mordent même vos gardiens
Dans l'excès de leur bile.
Dieu sait comment fuiront les loups
Entendant aboyer pour vous
Les avocats de France.

Ne prenez point ceci pour vous,
Avocats que j'estime,
De vous confondre avec des fous
Je me ferais un crime.
Je ne connais que les Aubrys [1]
Et trente avocats de Paris
Pour avocats, pour avocats,
Pour avocats de France.

1. « C'est Aubry, grand avocat plaidant, âgé de quarante-deux ou trois ans, qui a fait et rédigé la consultation. M. l'évêque de Senez lui a envoyé, en conséquence, les conciles du P. Labbe, en dix-neuf volumes, ce qui vaut bien sept à huit cents livres. L'on conçoit qu'il a eu des mémoires sur le dogme et les faits particuliers par les plus zélés jansénistes. » (*Journ. de Barbier.*)

REMERCIMENT DES JANSÉNISTES

AUX

AVOCATS DE PARIS[1]

CHANTONS, chantons des avocats
La gloire non pareille,
Contre nos seigneurs les prélats,
Leur plume fait merveille.
En vain Rome dans son courroux
Proscrit notre Évangile,
Trente avocats sont plus pour nous
Qu'un pape et qu'un concile.

Nous avons des prélats, des rois
Balancé la puissance;
Mais trente avocats par leur poids
Font pencher la balance.
Partout, quoiqu'on lève le bras
Pour nous réduire en poudre,
Il ne faut que trente avocats
Pour écarter la foudre.

1. Par le P. du Cerceau. (M.) — Le nom de l'auteur suffit pour indiquer le caractère de la pièce; comme la précédente, c'est une raillerie fine et judicieuse de la consultation des avocats.

Qu'on n'écoute donc plus sans choix
Des pasteurs le suffrage,
Un factum sur toutes leurs voix
Remporte l'avantage.
Esprit saint, malgré ton pouvoir,
Ta sentence est informe,
S'il plaît aux avocats d'y voir
Un défaut dans la forme.

Colbert et Caylus, à présent,
Vous n'avez qu'à vous taire;
Sans vous nous pouvons sûrement
Nous bien tirer d'affaire.
Vous avez en braves soldats
Commencé la défaite,
Mais il fallait trente avocats
Pour la rendre complète.

Vos savantes instructions
Ne sont plus à la mode,
On va dans les décisions.
Suivre une autre méthode.
Il ne faut dans tous les États
Pour prévenir le schisme,
Que faire par trente avocats
Signer un catéchisme.

Sur ce modèle apparemment,
Au ciel comme sur terre,
On aura fait un changement

A l'égard de Saint Pierre ;
Quand nos élus arriveront,
S'il leur ferme la porte,
Trente avocats s'y trouveront
Pour leur prêter main-forte.

Admirons la simplicité
Des anciens hérétiques ;
Que leur en aurait-il coûté
Pour être catholiques ?
Bonnes gens, ne pouviez-vous pas,
Sans autre procédure,
Citer pour vous des avocats
Au lieu de l'Écriture ?

Poursuivez donc vos ennemis,
Arbitres de l'Église,
Aujourd'hui tout vous est permis ;
Et, quoi que l'on en dise,
Comme Normand [1], en plein Sénat,
Bernez le premier ordre,
Et faites voir qu'un avocat
Sait aboyer et mordre.

Des frères tailleurs, des nonnains
Et des maîtres d'école,
Même à leur tour des médecins
Ont bien joué leur rôle ;

1. L'un des avocats qui avaient signé la consultation.

Mais au public ne voulant pas
Laisser reprendre haleine,
Nous députons trente avocats
Pour amuser la scène.

PORTRAIT
DE
M. BOUYN D'ANGERVILLIERS

Nous avons dans le ministère[1]
Un homme savant dans la guerre,
C'est le brutal d'Angervilliers;
Il brouillera toute la France,
Et l'on verra Le Pelletier
Rafler avec soin la finance.

Mais, Dieu ! que vois-je ? l'invalide,
Dans le désespoir qui le guide,

1. « M. Le Blanc mourut en 1728. M. d'Angervilliers, intendant de Paris, et qui l'avait été longtemps de la province d'Alsace, prit sa place. M. d'Angervilliers, fils ou petit-fils d'un fameux partisan qui vivait sous le ministère de M. Colbert, descendu lui-même d'un médecin et botaniste célèbre, a des talents, de l'esprit, des défauts et surtout des ridicules. » (*Mém. du marquis d'Argenson.*)

Suivre Le Blanc jusqu'au tombeau [1],
Pleurer ce maître doux et sage,
Et leur digne et nouveau bourreau
Frémir de l'excès de leur rage.

Braves héros, fils de Bellone,
Que la crainte ne vous étonne;
Animés d'une juste ardeur
Pour vous rendre le ciel propice,
Plongeant un couteau dans son cœur,
Offrez au mort un sacrifice.

On peut bien, sans être indiscret,
Tracer à vos yeux le portrait
D'un ministre dont l'indécence
Compose un fat assez complet.
Son sourire est une faveur;
Quand, d'un air bourgeois et moqueur,
Il vous dit une impertinence,
Il croit vous faire honneur.

Dans son métier fort ignorant,
Comme dans l'art de courtisan,
On le voit superbe ou rampant,
Et toujours fort mauvais plaisant.

1. Le Blanc mourut le 19 mai, « fort regretté de tout le monde, » dit Barbier.

Quoiqu'à l'âge de soixante ans
Il courût la brune et la blonde,
Malgré son poil roux et blanc,
Il voulait subjuguer le monde.
Mais pour le présent
Villars[1] fixe cet inconstant.
On peut bien, sans être indiscret,
Tracer à vos yeux le portrait
D'un ministre dont l'indécence
Compose un fat assez complet.

LE CHAT DE PETITPIED

Tapin[2], toi qui comme un vautour
Fonds sur les jansénistes,
En vain tu devances le jour,
Pour en suivre les pistes;
Petitpied, sur ton compliment,
Déloge sans trompette
Et te laisse très poliment
Son chat pour amusette.

1. La maréchale de Villars.

2. Tapin, exempt de police, s'était chargé d'arrêter l'abbé Petitpied, grand janséniste, lequel en eut avis. Il quitta sa chambre et y laissa son chat qui jouait avec du papier lorsque l'exempt écoutait à la porte et croyait que c'était l'abbé. (M.)

Ce rossignol toujours caché
De crainte du grillage,
Au molinisme très fâché
Échappe de la cage[1],
Pouvant user plus prudemment
Son caustique langage ;
Ainsi, jésuites, à présent,
Craignez-en le ramage.

Le chat de Petitpied[2] doit avoir une place
Dans l'*Histoire des chats*[3] qu'on vient de mettre au jour ;
Rien ne peut mieux prouver qu'il sort de bonne race
Que d'avoir à Tapin joué le plaisant tour,
Qui lui fait, s'amusant d'un joli badinage,
Échapper cet oiseau dont on craint le ramage.

1. « On parle d'une estampe où est une cage, au haut de laquelle il y a un trou d'où sort un petit oiseau, et au bas un chat avec un homme représentant M. Hérault, et avec cette inscription : *Les petits pieds ne sont pas pour vous.* » (*Corresp. de Marais.*)

2. Ce jeune chat appartient à M. de Chatigny, qui demeure dans la même maison que M. Petitpied. (M.)

3. Paradis de Montcrif avait publié son *Histoire des chats*, en 1727.

LES TALENTS
DU CARDINAL FLEURY[1]

Un envieux m'avait mis en malaise,
En m'ayant exilé
De mon réduit, trop heureux et trop aise.
Un roi m'a rappelé,
Et j'ai chassé qui m'a donné la chasse;
Car j'ai pris sa place,
Moi,
Car j'ai pris sa place.

1. Il est intéressant de transcrire en regard de ce portrait railleur quelques traits de celui que nous a laissé un contemporain judicieux, le marquis d'Argenson, que l'on taxera peut-être d'indulgence dans ses appréciations. « Nous avons en France, dit-il, un premier ministre qui possède une partie des vertus de M. de Sully. Ses principales qualités paraissent cependant n'être que dans un degré inférieur; mais peut-être cette différence est elle uniquement due à celle de leur état et des circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés..... On lui refuse un vaste génie; mais nous sommes dans un temps où l'on peut se passer de ceux de cette trempe. Du moins ne peut-on lui refuser l'esprit aimable, un grand usage du monde et de la cour, de l'aménité, de la politesse, même une galanterie décente et qui ne contrarie aucun des caractères graves dont il est revêtu. Ses qualités ministérielles sont la justesse d'esprit, la solidité dans les vues et les intentions, la franchise et la bonne foi vis-à-vis des étrangers, une politique assez

En me biglant, il me fit la grimace
Lorsqu'il me renvoya;
Mais d'un air gai je lui ris avec grâce
Lorsqu'on me rappela.
En fin renard j'ai su lui faire nique;
Je suis politique.

Loin de la cour j'ai su bannir le crime
En chassant les p.....
Par ce grand coup, j'ai mérité l'estime
Des doux et des mutins.
Comme jadis une habile Éminence,
Je conduis la France.

Sans consulter ni blonde ni brunette,
En politique fin,
On m'a doué d'une noble barrette:
Prédisant un Dauphin,
Par action, par jeûne et par prière,
J'aide à le faire.

Du roi Louis, pour détruire les craintes
Qu'il a sur ce point-là,

adroite, mais qui n'est point traîtresse. Il sait se démêler des pièges que lui tendent les courtisans, sans user de moyens perfides et machiavélistes. Il a soin de ne hasarder aucune dépense mal à propos, mais surtout de ne point mettre la nation en frais pour courir après des idées chimériques... Enfin ce ministre me semble fait pour assurer le bonheur dont nous jouissons sans l'altérer; et c'est tout ce que nous pouvons désirer. »

Le jour, je prie et les saints et les saintes ;
Et, sans demeurer là,
Comme aux grands coups la nuit est fort propice,
J'offre un sacrifice.

Je fais la loi aux deux bouts de la terre
Sous le nom de mon roi.
Les potentats, de crainte de la guerre,
Viennent m'offrir leur foi ;
On ne peut craindre un accident sinistre,
Je suis bon ministre.

Si le congrès[1] est toujours en balance,
C'est que je le veux bien :
Les envoyés dictés par ma prudence
N'accordent jamais rien :
Sur chaque point ils proposent un doute,
Et l'on m'y redoute.

Si Richelieu, ce politique habile,
Ministre des François,
Par son grand cœur se rendit tout facile
Et fit partout des lois ;
Dans peu, je veux, et sans m'en faire accroire,
Surpasser sa gloire.

1. Le congrès réuni à Soissons (juin 1728), pour régler les difficultés politiques qui existaient entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et l'Autriche. Fleury le présidait en qualité de premier plénipotentiaire.

S'il augmenta le pouvoir de ses princes
Jusqu'au delà du Rhin;
S'il abaissa des mutines provinces
Le pouvoir souverain;
Pour coup d'essai, la première campagne,
Je bats l'Allemagne.

Les Hollandais, l'Allemand, l'Angleterre,
Verront nos étendards,
Comme en trophée au milieu de la terre,
Plantés de toutes parts;
Et l'on dira, au nom du roi de France,
Vive l'Éminence!

Je laisserai reposer le Saint-Père
Et les bons Mulsulmans;
Car je craindrais qu'ils noyassent la terre
D'une mer de croyants;
L'un croit en Dieu et l'autre au grand prophète,
Je suis de leur secte.

Je ne mets point dans aucune dispute
La Constitution.
J'agis ainsi pour que l'on ne m'impute
Nulle division.
Si l'on me croit khalife ou bien apôtre,
Je suis l'un et l'autre,
Moi,
Je suis l'un et l'autre.

LA RÉTRACTATION
DU
CARDINAL DE NOAILLES

Enfin Noaille a succombé[1] !
Dagon est maître de ses armes ;
Le chef d'Israël est tombé,
Pleurez, mes yeux, fondez en larmes :
L'arche sainte et ses chérubins
Est au pouvoir des Philistins.

1. On lit dans le *Journal historique du règne de Louis XV :* « Le cardinal de Noailles par un mandement (du 11 octobre) accepte la constitution *Unigenitus,* condamne le livre des *Réflexions morales,* et les cent-une propositions qui en ont été extraites, révoque son instruction pastorale du 14 janvier 1719, et tout ce qui a été publié en son nom de contraire à la présente acceptation. Cette rétractation du cardinal de Noailles, que la cour de Rome et le ministère de France négociaient depuis longtemps, ne fut pas universellement applaudie par le clergé du royaume. Tous les appelants et ceux qui l'étaient dans le cœur, la désapprouvèrent et en furent consternés. Les acceptants, au contraire, en triomphèrent. » L'indécision antérieure du cardinal de Noailles et cette rétractation par laquelle il donnait un démenti à sa vie passée, s'expliquent tout naturellement si l'on tient compte de l'influence que ses deux nièces, la maréchale de Gramont et la duchesse de La Vallière avaient depuis longtemps prise sur lui. « C'était entre ces deux dames à qui s'emparerait du bonhomme, nous dit l'abbé Legendre, et selon qu'il était subjugué par

Déserteur du camp des Hébreux,
Couët[1], infâme Amalécite,
As-tu bien osé, malheureux,
Tromper ce grand Israélite,
Et par un éternel affront
Flétrir les lauriers de son front?

Tu n'as cessé de tourmenter
Ce vieillard faible et sans mémoire[2],
Pour le forcer à rétracter
Ce qui l'avait comblé de gloire;
Ainsi ce qu'il fait aujourd'hui
Est de Couët et non de lui.

Traître, tu vas mettre au tombeau,
Dans la douleur la plus amère,
Ce pasteur si cher au troupeau

l'une ou par l'autre, il disait oui ou non, faisait ou défaisait. La maréchale était constitutionnaire, la duchesse était janséniste, l'une insistait pour qu'il reçût la constitution purement et simplement, et l'autre au contraire pour qu'il ne la reçût de quelque manière que ce fût. » Mais Fleury qui avait à cœur la paix de l'Église et avait promis au pape d'employer ses bons offices pour obtenir la soumission de Noailles, se joignit à la maréchale, et leurs obsessions communes vinrent à bout de la résistance du prélat; il est vrai que leur triomphe, comme on le verra bientôt, fut de courte durée.

1. Chanoine de Notre-Dame et conseil de l'archevêque. Il fut poignardé par un de ses parents. (M.)

2. « Les jansénistes disent que le cardinal est imbécile, que l'esprit lui est tombé et qu'on lui a fait faire ce qu'on a voulu. » (*Journ. de Barbier.*)

Qui cherche Dieu d'un cœur sincère ;
Après tout le bien qu'il t'a fait
Peux-tu laver un tel forfait ?

Non, ce mandement concerté
Qu'extorque de lui la cabale
N'aura point cette autorité
Qu'eut l'instruction pastorale,
Que lui dicta la vérité
Lorsqu'elle était en liberté.

Et toi, Guéret[1], qui nous parus
Si zélé, si plein de courage
Contre la bulle et ses abus,
Pourquoi changes-tu de langage ?
Quel ange a dessillé tes yeux ?
Est-il de l'enfer ou des cieux ?

Guéret et pauvre et paysan[2]
Nous disait : La bulle est impie ;

1. Curé de Saint-Paul et ci-devant curé de Brie-Comte-Robert. (M.)

2. Le satirique a sans doute voulu faire allusion à l'humble cure dont Guéret était titulaire avant d'obtenir celle de Saint-Paul. Marais, qui ne s'est pas rendu compte de l'intention, critique le mot de *paysan* : « Le curé, dit-il, est fils de M. Gueret, avocat, homme d'un très grand mérite, premier auteur du *Journal du Palais*... S'il n'était pas mort jeune, il eût poussé sa réputation au plus loin ; ainsi le chansonnier a été très mal informé de la condition du curé de Saint-Paul, qui, je crois, ne vaut pas son père. (*Corresp. avec Bouhier.*)

Devenu riche et courtisan,
Il l'adopte et la justifie ;
Je laisse à juger au lecteur
Qui, des deux Guéret, est menteur.

La Tour[1] veut régner dans un corps
Au molinisme peu docile,
Comme pour vaincre le plus fort,
Il croit la bulle très utile,
Quoiqu'elle renverse sa foi,
Il veut nous la donner pour loi.

Mais quel étrange changement !
Le grand auteur du *Témoignage,*
Laborde[2] vient en ce moment
De se réunir à Pélage.
Par quel prodige, hélas ! le ciel
Vit-il jamais rien de pareil ?

Peuple que la bulle proscrit,
Mets en Dieu seul ta confiance ;

1. Le P. de La Tour, général de l'Oratoire, avait tourmenté le cardinal de Noailles pour lui faire accepter la Constitution.

2. Vivien Laborde, prêtre de l'Oratoire et directeur du séminaire Saint-Magloire, avait publié, en 1714, le *Témoignage de la vérité dans l'Église,* ouvrage destiné à prouver l'irrégularité de toutes les mesures prises en faveur de la Constitution. Depuis 1721, il résidait à l'archevêché et comptait parmi les conseillers intimes de Noailles ; il ne fut donc pas étranger à sa rétractation.

Ne crains rien, cherche Jésus-Christ,
Attends et souffre en patience;
Dieu, sûrement, saura calmer
Tous ces flots prêts à t'abîmer.

O ciel ! que voyons-nous ! quel spectacle ! Noailles,
A des loups ravissants abandonne ses ouailles.
On le voit lâchement trahir la vérité
Et terminer ses jours par une indignité [1];
Tandis que tous chantaient son triomphe et sa gloire,
Il s'est laissé des mains arracher la victoire.
Trop crédule aux flatteurs qui composent sa cour,
Noailles, pour sa gloire, a vécu trop d'un jour.
Consolons-nous; l'Église, à jamais invincible,
A plus d'un Athanase à nos regrets sensibles.
Oui : nous verrons dans peu qu'en vain ses ennemis
Publîront hautement que tout leur est soumis;
En défenseurs zélés cette mère fertile
Pour un qui l'abandonne en recouvrera mille,
Prêts à braver la mort contre des novateurs
Qui font d'un Molina la règle de nos mœurs.
On verra foudroyer l'orgueilleux molinisme,
A la fin reconnu pour seul auteur du schisme.
Assez et trop longtemps leurs dogmes empestés

1. L'on aurait tort de croire que le cardinal de Noailles avait dit son dernier mot en publiant son mandement de rétractation; à peine avait-il publié cet acte qu'il le renia. (Cf. p. 155, note 1.)

Ont flatté le pécheur dans ses iniquités.
Il ne lui restera que le remords stérile
D'avoir en vain tenté d'abroger l'Évangile.
Le généreux Croissy, nouvel Éléazar,
Rendant avec respect ce qu'on doit à César,
Sans céder au conseil de l'humaine sagesse,
Loin de se démentir par des traits de faiblesse,
Va laisser un exemple à la postérité
De l'amour qu'un chrétien doit à la vérité[1].
L'apôtre de Senez, à son devoir fidèle,
A ce digne pasteur servira de modèle.

LES

CONSEILLERS DE NOAILLES

FUYEZ pour jamais de ces lieux[2],
Jansénistes, troupe hérétique ;

1. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, avait écrit, au mois de juin, une lettre au roi pour lui représenter « que tout le mal de l'Église venait des jésuites, et qu'en portant Sa Majesté à exterminer les jansénistes, on voulait lui faire ruiner tout le bien du royaume. » (*Abrégé chronologique.*)

2. « Il paraît une chanson sur l'acceptation et le mandement de notre cardinal ; elle a plusieurs couplets et plu-

Cessez vos complots furieux
Contre l'Église catholique.
Noaille en pleine liberté
A passé de notre côté.

Votre cabale allègue en vain
Un acte extorqué par contrainte,
Écrit et signé de sa main [1],

sieurs portraits, et l'auteur a manié assez bien sa figure, et même l'expression en est jolie, et les vers bien faits, le tout sauf la lettre de cachet et la Bastille. Il y est parlé d'un *poëtereau* qui a fait un poëme de la *Triple ingratitude* contre le cardinal ministre; je ne sais ce que c'est et ne l'ai point vu. » (*Corresp. de Marais.*) — Pièce en contre-vérités. (M.)

1. Le parti janséniste avait prévu que le cardinal pourrait bien de guerre lasse accepter la Constitution, et il avait pris ses mesures en conséquence. « La duchesse de La Vallière, raconte l'abbé Legendre, avait eu la précaution de faire écrire au cardinal, le 22 août auparavant, une déclaration par laquelle il désavouait ce qu'on pourrait lui faire faire dans la suite, par importunité, par surprise ou autrement, en faveur de la Constitution. Cette déclaration fut affichée en plein midi, à côté du mandement, le jour même où il parut à la grande porte de Saint-Paul. » Pour combattre le mandement, la duchesse, peu satisfaite de cette négation anticipée, eut recours « à deux nouveaux actes qu'elle fit faire au cardinal et écrire tout au long de sa propre main, l'un du 17 décembre 1728, l'autre du 26 février 1729, deux mois avant qu'il mourût. Il renouvelait et confirmait par le premier sa protestation du 22 août, et déclarait, par le second qu'encore que sous ce nom il eût paru un mandement par lequel il semblait avoir accepté la bulle *Unigenitus* purement et simplement, il voulait que tout le monde sût que jamais il n'en avait eu la pensée. »

Mais écrit et signé par crainte.
Dorsanne[1], par son grand crédit,
Arracha, dit-on, cet écrit.

Mais quand il fit le mandement
Qui suspend le courroux du Tibre,
On peut bien dire assurément
Que jamais il ne fut plus libre :
Le ministre ayant écarté
Ce qui gênait sa liberté.

Des parents, des amis zélés
Pour son salut et pour sa gloire,
Près de lui s'étaient rassemblés,
Sans autre but, comme on peut croire,
Sinon qu'il signât librement
Cet admirable mandement.

Gramont[2] qui, par Giron jadis
Aux lois du pur amour dressée,
Regarde jusqu'au paradis
D'une âme désintéressée,

1. Antoine Dorsanne, chanoine et official de l'archevêque de Paris, avait été l'un des principaux instigateurs de la résistance de Noailles à la Constitution. Lorsque le cardinal l'eut acceptée, il se sépara de lui et alla mourir de chagrin aux Incurables. Il avait rédigé un journal très instructif des événements relatifs à la bulle *Unigenitus*, depuis 1711 jusqu'en 1728, qui fut publié longtemps après sa mort.

2. La maréchale de Gramont, nièce du cardinal.

Peut-elle, instruite comme elle est,
Être soupçonnée d'intérêt ?

Adrien[1], tantôt financier,
Tantôt notre Mars près de l'Èbre,
Et dans l'un et l'autre métier
Également grand et célèbre,
Peut-il, vertueux comme il est,
Être soupçonné d'intérêt ?

Il est vrai que des gens malins
Disent en tous lieux sans mystère,
Qu'il cherche par divers chemins
Le bâton et le ministère :
Mais ceux qui tiennent ce propos
Connaissent-ils bien ce héros ?

Pour Chauvelin, aussi pieux,
Aussi bon Français que son père,
Point fourbe, point ambitieux,
Et de Noaille ami sincère,
Peut-il bien, chrétien comme il est,
Être soupçonné d'intérêt?

Le saint homme, aux pieds du prélat,
A genoux fondant tout en larmes :
Sauvez, dit-il, la foi, l'État,
Délivrez-nous de nos alarmes ;

1. Le duc de Noailles. (M.)

L'*Unigenitus* accepté
Nous mettrait tous en sûreté.

Le chancelier qui, sans ennui,
Vivait à Fresne en solitaire,
Et qui, comme on sait, malgré lui,
Revient à son poste ordinaire[1],
Peut-il, révéré comme il l'est,
Être soupçonné d'intérêt?

Pour le procureur général[2],
Ah ! grand Dieu, c'est la vertu même,
Et l'accuser d'un si grand mal,
En vérité, c'est un blasphème :
Peut-il, rigide comme il est,
Être soupçonné d'intérêt?

Quant à notre Hercule gaulois[3]
Qui, conduisant en chef la barque,
Maintient la liberté, nos lois
Et les droits de notre monarque,
Voudrait-il gêner un ami
Qu'il a jadis si bien servi?

1. Le chancelier d'Aguesseau qui vivait exilé à Fresne depuis le 17 février 1722, revint à Paris en août 1727. Un ordre du roi le rappela quelques jours avant l'accouchement de la reine.
2. Joly de Fleury. (M.)
3. Le cardinal Fleury. (M.)

Je sais qu'un petit poétreau
Nous l'a dépeint ingrat et traître
Envers Villeroy, d'Aguesseau,
Notre archevêque et notre maître;
Mais, quand on connaît ses vertus,
On sait que penser là-dessus.

Tels sont les garants merveilleux
De la liberté de Noaille;
A des témoins si scrupuleux
Que peut opposer la canaille ?
Peut-on prouver plus clairement ?
La liberté du mandement ?

Ne nous parlez donc plus d'appel,
Ni d'instruction pastorale,
Et de cet écrit solennel
Rendu public par la cabale.
Il fit tout cela malgré lui,
C'est son cœur qui parle aujourd'hui.

Niez-le; bientôt Pontchartrain[1]
Viendra, porteur d'ordre sinistre,
A votre langue mettre un frein
Au nom du prince et du ministre;
Deux abbesses d'assez bon nom[2]
Sont témoins de sa mission.

1. Le comte de Maurepas.
2. M^mes^ d'Orléans et de Bourbon. (Cf. p. 167.)

Toutes deux l'ont bien mérité.
Dire qu'on n'est pas libre en France !
Ah ! peut-on sans impiété
Pousser jusque-là l'insolence
Contre des saints comme Fleury,
Et Chauvelin son favori.

LES INFORTUNES
D'UN
CADET DE GASCOGNE[1]

Je suis natif d'une contrée
Où les infortunés cadets,
Munis de la cape et l'épée,
S'embarquent avec leurs bidets.

Nous trouvons la gloire si belle
Que nous sacrifions pour elle
Nos prés, nos vignes et nos champs.
Mais pour des divinités folles

1. Épitre d'un garde du roi qui a fait un enfant à une fille, lequel est condamné par M^gr le duc de Noailles, son capitaine, à 2000 liv. (M.)

Sacrifier deux cents pistoles,
C'est trop cher de deux mille francs.

Issu d'un sang trop économe,
Je ne puis en si peu de temps
Compter une si grosse somme.
Quoi ? monseigneur; deux mille francs,
Un garde du corps de Gascogne ?
A quoi donc taxer les exempts,
Les majors, les chefs de brigade ?
Et si l'on monte au plus haut grade
Les frais seraient exorbitants.

Le fait mérite qu'on y pense,
Il est en tout temps important :
Tout ce qui tire à conséquence
Doit être pesé mûrement.

Pour vos ordres rempli de zèle,
C'est faute d'argent que j'appelle
De vos premiers arrangements.
Hélas ! faut-il, malgré Bellone,
Que le Pactole et la Garonne
Soient des fleuves si différents.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR LE ROI

Ma figure est mon avantage,
La cuisine est mon seul ouvrage,
L'on fait tout et je ne dis rien. —
Ah ! Louison, je vous connais bien.

SUR LE CARDINAL FLEURY

J'ai de Dubois la naissance,
Des jésuites la manigance,
Des bigots le grave maintien. —
Ah ! Fleury, je vous connais bien.

SUR DES FORTS

J'ai de Chamillard l'ignorance,
De Noailles l'impertinence,
De Dodun l'arrogant maintien. —
Ah ! Des Forts, je vous connais bien.

SUR CHAUVELIN [1]

CHAUVELIN a dit au roi : Sire,
Pour bien gouverner votre empire
Je suis capable et par delà;
Désignez-moi cet emploi-là.
Le roi répondit à ce cuistre :
Pour être mon premier ministre,
Le plaisant robin que voilà !
Présidez, mais restez-en là.

SUR LE PRINCE DE CONTI [2]

PLEURONS, pleurons, mes chers amis,
Pleurons la mort du grand Conti,
Ce héros, l'espoir de la France,

1. Germain-Louis de Chauvelin (1685-1762), président à mortier au Parlement de Paris, fut nommé garde des sceaux en 1727 à la place de M. d'Armenonville, et secrétaire d'État des Affaires étrangères. On crut qu'il devait son élévation au crédit de la princesse de Carignan.

2. « Nous avons perdu, le 4 de ce mois (mai), M. le prince de Conti qui est mort d'une fluxion de poitrine, très regretté de tout le monde. C'était pour ainsi dire le seul prince qui avait de l'esprit et des lumières, qui s'appliquait aux affaires, et sur lequel on pouvait compter dans le conseil. Il n'avait que trente-deux ans. » (*Journal de Barbier.*)

Expire, et c'est fait pour jamais.
En qui sera notre espérance
Si l'on vient à rompre la paix ?

SUR LE PRINCE DE LÉON[1]

Vous voulez, prince de Léon,
A Brest les honneurs militaires.
Ces honneurs sont dus aux Bourbons
Ou gens distingués dans la guerre ;
Mais pour vous, prince de Léon,
Ma foi, vous n'en tâterez guère,
Et vous n'aurez d'autre canon
Que celui de notre derrière.

SUR LA BULLE *UNIGENITUS*

Rome, je le vois bien, il faut te dire adieu,
Si de mourir chrétien je veux avoir la gloire ;

1. M. et M^me^ la princesse de Léon étant allés à Brest, tenir les États de Bretagne, prétendirent qu'on devait leur faire les mêmes honneurs qu'à messieurs les maréchaux de France. Le gouverneur de la citadelle les ayant priés à dîner, ils demandèrent qu'on leur tirât du canon, et ce gouverneur ayant représenté qu'il ne pouvait

Une bulle déjà me défend d'aimer Dieu,
Une autre pourrait bien me défendre d'y croire[1].

SUR LE P. DU CERCEAU[2]

Doyen des rimailleurs, plus froid qu'un limaçon,
Du Cerceau, dans la chanson,
Prend le sabat d'Embrun pour décret de l'Église,
Pour amis, Favier et Capon.
C'est une bête, si c'est méprise;
Si c'est feinte, c'est un fripon.

SUR LE P. POISSON[3].

Père Poisson n'en démord point;
Il veut que l'on coupe le poing

le faire sans un ordre exprès du roi, ils ne furent point dîner au château. Cela joint à plusieurs impolitesses de leur part leur attira cette chanson. (M.)

1. « Voilà une épigramme de la façon de nos jansénistes. L'auteur, craignant l'athéisme, a fait une pointe assez athée. — Elle est de Rousseau. » (*Correspondance de Marais.*)

2. Par M. de Laverdy. (M.) — En réponse aux deux chansons du P. du Cerceau publiées ci-dessus, p. 133-141.

3. Cordelier qui avait réfuté la consultation des avocats.

Aux avocats qui, sans scrupule,
Ont dans leurs consultations
Et de la forme et des canons
Du concile d'Embrun montré le ridicule.
Voir des manchots dans le barreau,
Le spectacle serait nouveau.
Si la cravate plaît à cette âme dévote,
Aymon [1], si c'est là sa marotte,
Donne-lui sans retard le brevet du bourreau
Du régiment de la calotte.

SUR M. HÉRAULT

HÉRAULT, la terreur des écrits [2],
En guette un, dit-on, de brillante capture;
Il l'a trouvé, je vous l'assure,
Entre les mains de tout Paris.

SUR LE CONCILE D'EMBRUN

TRENTE curés, trente avocats
De Paris, la grand'ville,

1. Il avait succédé à M. de Torsac comme général du régiment de la Calotte.

2. La cour avait promis, dit-on, six mille livres de pension à M. Hérault, s'il réussissait à empêcher la distribution de la consultation des avocats.

Valent bien quatorze prélats
Choisis pour un concile.
Mais vous direz : Ne sont-ils pas
Successeurs des apôtres ?
Tencin prouve bien que Judas
Le fut comme les autres.

On dit que la pauvre bulle,
Malgré tout son grand fracas,
Au lieu d'avancer recule
Et fait souvent des faux pas.
A la cour comme à la ville
On se moque du concile.
Notre ministre d'État
Pour le coup n'a pris qu'un rat.

SUR Mmes D'ORLÉANS ET DE BOURBON

Taisez-vous, Orléans, Bourbon[1],
Vous voulez en doctes personnes

1. Harangue de M. de Maurepas aux dames de Saint-Antoine et de Chelles. — Il a été par ordre de la cour imposer silence à Mme d'Orléans et à Mme de Bourbon, qui parlaient trop librement au sujet de l'acceptation de M. le Cardinal. (M.)

Parler de la religion,
C'est bien là l'affaire des nonnes.
Fleury, l'oracle de la foi,
Saura vous apprendre à vous taire.
Doutez-vous qu'il le puisse faire,
Lui qui l'apprit si bien au roi ?

ANNÉE 1729

LE PÉRIL DES PRINCES[1]

Un meunier, à ce que l'on publie,
A deux princes chéris vient de sauver la vie;
Tous les deux allaient se noyer
En passant la Marne à la nage.
Le bonhomme qui, du rivage,
Les vit dans un pressant danger,
Dans le fleuve soudain court se précipiter,
Et les tire de l'eau contre toute espérance.
C'est aimer son prochain, on ne peut le nier;
Et si la charité, qu'on ne peut trop priser,
S'apprend dans le moulin, je pense

1. Sur le péril où s'exposèrent le prince de Dombes et le comte d'Eu, en voulant passer la Marne en courant un cerf. Le meunier a eu quatre cents liv. de pension et ses garçons chacun dix louis d'or. (M.)

2. Ce fut le maître et les deux garçons meuniers qui se jetèrent à l'eau. (M.)

Qu'il est plus d'un évêque en France
Qui devrait se faire meunier.

ÉPITAPHES

DU

CARDINAL DE NOAILLES[1]

Ci-git un fameux cardinal
Qui fut sage dans sa jeunesse,
Mais vivant trop (ô sort fatal !).
Il survécut à sa sagesse,
Il est donc mort de son vivant,

1. Il est mort dans son palais archiépiscopal à Paris, environ les deux heures du matin, mercredi 4 mai 1729, âgé de soixante et dix-sept ans, étant né le 27 mai 1651. (M.) — « Ses contradictions éternelles l'avaient rendu si méprisable qu'il ne fut regretté de personne. Il était décrié à un point que l'on n'osa lui faire ni oraison funèbre, ni service public, tel qu'on a coutume d'en faire aux archevêques de Paris, service d'apparat, où, comme à celui des rois, assistent toutes les cours tant supérieures que subalternes. Il est étonnant que même les jansénistes dont il avait été l'idole et pour qui il avait tant fait, ne l'aient point loué après sa mort et que, par un silence aussi injurieux qu'ingrat, ils aient déshonoré sa mémoire, comme s'il n'avait rien eu de recommandable. » (L'abbé Legendre.)

Noaille, en cessant d'être sage :
Oui, s'il eût vécu moins longtemps,
Il aurait vécu davantage.
Panégyristes languissants,
Qu'on sacrifie à sa mémoire ;
Vous direz donc tout en disant
Qu'il a trop vécu pour sa gloire[1].

Le Saint-Esprit sans corps, ainsi qu'il est écrit,
Autrefois se jeta dans le sein de Marïe :
Noaille, à Dieu contraire, à la fin de sa vie,
Donne à Marie son corps, sans cœur et sans esprit[2].

1. Le président Bouhier écrivait à son ami Marais, quelques jours après la mort de Noailles : « J'ai vu le dernier acte du feu cardinal de Noailles, si toutefois on peut assurer que ce soit le dernier. Voilà sans doute la plus éminente girouette qui ait jamais été.

O vieillesse, ma mie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?

On pourrait faire de ses *variations* une histoire presque aussi grosse que celle de feu Bossuet. »

2. Comme il avait ordonné par son testament d'être enterré devant la chapelle de la Vierge à Notre-Dame, son cœur a été mis dans la chapelle de sa famille, et ses entrailles dans le chœur de l'église ; on a fait un quatrain à ce sujet. (M.) — Sous le portrait du cardinal fut gravé ce distique non moins significatif :

Vir simplex fortasse pius, sed præsul ineptus
Vult, tentat, peragit, plurima, pauca, nihil.

PORTRAIT

DE M. DE VINTIMILLE

ARCHEVÊQUE DE PARIS[1]

D'un Aaron et d'un sacré prêtre
En Noaille on sut reconnaître
La ferveur pour les lois de Dieu ;
Mais, dans son successeur indigne,
Chacun de nous verra dans peu
Un Abiron le plus insigne[2].

1. Charles Gaspard de Vintimille du Luc, archevêque d'Aix depuis 1708, succéda à Noailles, comme archevêque de Paris. « Il aura de la peine, disait Marais, pour quitter sa chère Provence, pour venir habiter les bords de la Seine ; mais cent mille francs de rente de plus adouciront ce mal. On dit que c'est un bon prélat qui vit noblement et qui ne tourmentera personne. Dieu le veuille ! voilà les du Luc de Vintimille, des comtes de Marseille, bien contents, et aussi bien des mécontents qui se feront peut-être jansénistes par dépit. » M. de Vintimille avait soixante et quatorze ans lorsqu'il fut promu à l'archevêché de Paris ; il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort (mars 1746).

2. En prenant possession de son archevêché. M. de Vintimille invita le chapitre de Notre-Dame à accepter la bulle. Les jansénistes éclairés par là sur ses intentions, lui prodiguèrent tout aussitôt leurs railleries et leurs insultes.

GASPARD DE VINTIMILLE
Archevêque de Paris
1655 - 1746
Rousselle sc.
A. Quantin. Imp. Edit.

Frémissez, peuple israélite ;
L'impitoyable amalécite
Sous son joug va vous asservir ;
De cette abominable race
Du Joad qui vient de mourir,
Un Mathan va remplir la place.

Zélés partisans jansénistes,
Faites trembler les molinistes,
En dressant un autel nouveau;
Sans craindre que l'on vous condamne
En sacrifiant ce taureau,
De Noaille honorez les mânes.

Monstre que l'on voit toujours ivre,
Hé quoi ! tu te vantes de vivre,
Pourceau, dont le ventre est le roi.
De la vertu rien ne succombe,
Noaille est bien moins mort que toi,
Encor qu'il gise sous la tombe.

Bouchers qui, d'ancienne méthode,
Promeniez en burlesque mode
Un bœuf gras avec grand fracas,
Cette fois-ci, prenez un homme.
Vintimille est un vrai bœuf gras,
Et mérite bien qu'on l'assomme.

En Vintimille,
Loin d'un digne prélat,
Pasteur habile,
Nous n'avons qu'un gros fat,
Un juif, un renégat,
Sensuel, délicat,
Des gloutons le mobile,
D'Antoine le verrat[1],
En Vintimille.

En Vintimille,
Le roi nous a pourvus
D'un imbécile
De bon sens dépourvu.
Oh ! pour l'épiscopat,
Jamais dans un prélat
Nous n'aurons l'Évangile,
Ni de Noaille l'éclat
En Vintimille.

En vint-il mille
Archevêques nouveaux,
Tous à la file,
Fussent-ils cardinaux,
Tels qu'on les choisira,
Toujours on y perdra.
Noaille tout débile,

1. Mot qui signifie un cochon ou porc. (M.)

Ne se retrouvera
En Vintimille[1].

CONFESSION

DE

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

QUOIQUE pasteur, je vis dans la crapule,
Comme un maître pourceau,
Je suis les lois de l'illustre Bérulle,
J'ai la foi d'un Manceau ;
Chacun me croit un archevêque habile,
Je suis Vintimille,
Moi,
Je suis Vintimille.

1. « Notre archevêque n'est pas généralement considéré ; le peuple dit qu'il aime beaucoup à manger, et qu'il ne songe qu'à sa table, en sorte qu'on le regarde comme un goinfre. N'a-t-on pas affiché à la porte de l'archevêché, quand il a été nommé, que Saint-Antoine (c'était le nom du dernier) était mort, et qu'il nous avait laissé son cochon. On a dit aussi pour bon mot qu'on ne retrouverait pas un archevêque comme le dernier, en *vînt-il mille.* » (*Journal de Barbier.*)

L'on ma donné, malgré mon ignorance,
L'archiépiscopat,
Par les conseils d'un ministre de France,
Auguste et saint prélat;
De Loyola chacun m'a su promettre
L'illustre barrette.

Fier partisan du cruel moliniste,
Impie envers Dieu,
Comme ennemi je tiens le janséniste,
Le chassant de ce lieu.
De Loyola, pour avoir le suffrage,
Partout je fais rage.

Dans chaque église, à mes désirs rebelle,
Comme chef Musulman,
Je saurai mettre un pasteur plein de zèle
Un bon Turc, un iman,
Qui prêchera l'Alcoran et la bulle
Sans aucun scrupule,
Lui,
Sans aucun scrupule.

LE SAVETIER
DE LA CONSTITUTION[1]

MAITRE Nuclet, le savetier
Fameux controversiste,
Est l'effroi dans tout son quartier
Du parti janséniste;
Les prélats voulant ravager
Cette secte insolente
A Nuclet pour l'encourager
Font deux cents francs de rente.

Tout le monde dit dans Paris
Que c'est extravagance;
Pour moi je n'en suis pas surpris,
Je sais ce que j'en pense :
Ce procédé certainement
N'est pas si ridicule

1. Il y a dans la rue du Vieux-Colombier, au-dessous de la rue Cassette, du même côté, un savetier qui fait des controverses à Saint-Sulpice, et qui est très habile; il a beaucoup lu les Écritures et les saints Pères, et les cite aussi, et plus à propos qu'un docteur de Sorbonne. C'est chez lui qu'est le bureau d'adresse de tous les molinistes, et il a toujours ce qu'il y a de plus nouveau et de plus curieux dans ce genre. Ils lui font même une pension. (M.)

On veut lui faire apparemment
Ressemeler la bulle.

Nuclet, célèbre savetier,
Connu grand moliniste,
Fait la guerre dans son quartier
Au peuple janséniste,
Et même, pour faire durer
La bulle unigenite,
Il vient de la ressemeler
De la peau d'un jésuite.

Le savetier de l'*Unigenitus*
Dedans Bicêtre avait été reclus [1].
Mais le besoin que l'on a de sa plume
L'en a tiré, non sans distinction [2];
Aussi va-t-il par un nouveau volume
Ressemeler la Constitution.

1. Il interrompit dans cette église un prédicateur, sur un point de son sermon, en lui disant que ce qu'il avançait était faux. Il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il a prouvé que ce qu'il avait dit au prédicateur était vrai, ce qui le fit mettre en liberté, et le roi lui a fait deux cents livres de rente, et le prédicateur n'a plus prêché depuis. (M.)

2. On dit qu'il a eu une gratification de deux cents livres pour se consoler de sa prison. (M.)

L'OPERA NOUVEAU

La Foire avec la Comédie,
Ces jours passés, délibéra
Comment ruiner l'Opéra ?
Je l'ai, par mainte parodie,
Vilipendé, défiguré,
Dit-elle; je l'ai balafré
De piqûres du vaudeville,
Grâce aux deux précepteurs de Gille,
Ce sage et ce bon vieux curé [1]
Qui met en flon flon l'Évangile;
Mais leur art devient inutile
Tant le goût a dégénéré.

Lors la Comédie héroïque
Répond: Sans vos contorsions,
Je sape l'empire lyrique,
Je fais, moi, ses fonctions;
Mon Andromaque pulmonique
A palpité plus d'un fredon,
Et si je fais danser Baron,
L'Opéra fermera boutique. —

1. Le Sage et l'abbé Pellegrin.

N'en croyez pas le Toulousain [1],
Bizarre auteur des *Trois spectacles,*
Reprit la Foire : ayons en main
D'autres traits ou d'autres oracles. —
Vers l'égoût du double vallon,
Elles marchaient, quand du limon
S'élève un crapaud vert et jaune,
Crapaud boursouflé, long d'une aune,
Race d'ennemis d'Apollon
Que métamorphosa Latone.
Le monstre, exhalant son venin,
Fit sortir ces paroles : Comme
Annibal veut que le Romain
Ne puisse être vaincu qu'à Rome.
L'Opéra n'est battu qu'en vain
S'il ne l'est pas sur son terrain. —
A cette réponse peu claire,
Nos deux reines des histrions,
L'ambulante et la sédentaire,
Font grandes acclamations !
Pour que notre ennemi périsse,
Mettons nos gens à son service ;
Annibal l'a prédit, croyons en ce grand homme
Qu'on ne vaincra jamais les Romains que dans Rome.
L'une offre pour musicien
L'aîné Quinault, comédien :
La Foire ayant plus de poètes

1. Jean Dumas d'Aigueberre, conseiller au Parlement de Toulouse, auteur des *Trois spectacles,* trilogie singulière représentée en 1729 au Théâtre-Français.

Qu'Athènes n'avait de chouettes
Le grand Fuzelier appela;
Lors, le crapaud dit : Me voilà !
Ainsi le ballet des *Déesses*[1]
Naquit ; donnez encor deux pièces
De ce style, adieu l'Opéra !

LES TABLEAUX DE TARDIF[2]

Aux jésuites un moribond,
Leur pénitent, avait fait don
De maints tableaux de conséquence.
Les héritiers ont intenté
Procès à la Société.
Sur ce, l'on a rendu sentence
Qui les pères a condamné

1. Les *Amours des Déesses,* ballet, dont les paroles étaient de Fuzelier et la musique de Quinault, fut représenté pour la première fois le 9 août 1729 à l'Académie royale de musique.

2. Tardif, ancien secrétaire du maréchal de Boufflers, avait formé une riche collection de cent-un tableaux. En mourant, il la légua par testament au noviciat des jésuites. Ses héritiers dépossédés intentèrent à l'institut un procès en captation qui fit grand bruit : « Cela s'est plaidé aux requêtes de l'hôtel avec grand concours de monde, et c'était précisément Aubry, auteur de la consultation des

A mettre en toute diligence
Lesdits tableaux en la puissance
Des héritiers; point n'en suis étonné;
La loi fait expresse défense
De donner *turpi personnæ.*

Vous qui, de tous sexagénaires,
Savez vous rendre légataires,
Escroqueurs, fils de Loyola,
Confessez, confessez, mais restez-en là.

Rusés constitutionnaires,
Ne soyez donc plus donataires;
Ou Thémis vous étrillera.
Confessez, confessez, mais restez-en là.

avocats, qui plaidait contre les jésuites, et qui avait arrangé les choses de façon que par la cession d'un père à son fils, c'était un père de l'Oratoire qui était partie adverse des jésuites. Hier, 9 de ce mois (août), les jésuites ont perdu leur cause avec dépens. Non seulement on a claqué des mains, mais il y avait à la cause quatre pères jésuites que le public a reconduits dans la cour du Palais au May, avec des huées et une avanie épouvantables, et cela à midi, devant tout le monde qui est dans la grande salle du palais, dans ce temps-ci. » (*Journal de Barbier.*) — Ce procès figure dans les *Causes célèbres* de Richer.

LA

NAISSANCE DU DAUPHIN[1]

Le ciel nous favorise enfin,
Nous venons d'avoir un Dauphin.
Buvons du vin au lieu de bière.

De nos cœurs chassons le chagrin,
Nous chanterons soir et matin,
Bénissons Dieu de cette affaire.

Que chacun donc se mette en train
Et versons des tonneaux de vin,
Quoique d'argent nous n'ayons guère.

Le Dauphin nous le rendra bien,
Car il en aura le moyen,
Ou ce sera monsieur son père.

1. « Grand événement dans notre État ! Dimanche, 4 de ce mois (septembre), entre trois et quatre heures du matin, la reine est accouchée d'un Dauphin. Aussitôt courrier à la ville et à M. le premier président et le tocsin du Palais et de la ville ont été entendus. A midi, il y avait déjà une ordonnance de MM. les prévôts des marchands et échevins affichée pour faire des feux de joie et illuminations aux maisons pendant trois jours, comme aussi de fermer

Avant que d'être au monde mis,
Toute chose montait de prix,
Même jusques à la lumière.

Mais à présent tout va changer ;
Nous avons tout lieu d'espérer
Sous un aussi beau ministère.

L'on nous va rendre notre bien,
Ainsi le prétend le Dauphin,
Qui s'est fait fort de cette affaire.

Car il est déjà généreux
Et chacun sera très heureux
Dès qu'il saura marcher par terre.

Que de gens vont être contents,
Que de femmes feront d'enfants,
Que de filles s'en feront faire !

Et les paniers, plus que jamais,
Seront utiles désormais ;
Ah ! quel gain pour chaque ouvrière !

les boutiques. Il y a eu feu de fagots à l'Hôtel de ville avec illuminations, ainsi que toutes les rues de la ville.

« Le lundi, le Parlement, qui a la police supérieure, a rendu arrêt pour dire que les boutiques seraient ouvertes jusqu'à midi et que les feux et illuminations continueraient encore le mercredi quatrième jour, et le lieutenant de police a rendu ensuite son ordonnance en conséquence de l'arrêt. » (*Journal de Barbier.*)

Buvons à ce charmant enfant
Qui sera quelque jour très grand.
Buvons à madame sa mère.

Que Dieu lui donne d'heureux jours
Et que rien n'en trouble le cours,
Mais, vive son aimable père !

Ah ! que j'aime le Dauphin,
Son nom rime assez au vin ;
Nous en faut-il davantage
Pour lui rendre notre hommage ?
Lampons, camarades, lampons.

Il est du sang de Bourbon,
Donnez-moi donc du bon.
J'en tire la conséquence,
Qui me paraît d'importance.

En septembre il a paru,
C'est le mois du bois tortu ;
Il portera bonne chance
Au vignoble de la France.

Hérault a fait imprimer
Qu'il fallait boire et manger [1] ;

1. Aussi « les maisons des échevins étaient illuminées

Suivons donc son ordonnance,
C'est pour le bien de la France.

Le roi, sans faire d'édit,
Vient lui-même dans Paris[1],
Nous montrer par sa présence
Qu'il faut boire à toute outrance.

Quand au monde vint Bacchus,
On ne but pas tant de jus,
Qu'on en boit pour la naissance
De notre Dauphin de France,
Lampons, camarades, lampons.

en lampions et avec des lustres tous les jours, et deux tonneaux de vin chaque soir à leur porte, des cervelas et des petits pains. » (*Journal de Barbier.*)

1. « Le mercredi, le roi vint de Versailles à Paris, sur les cinq heures et demie pour assister à un *Te Deum* qui s'est chanté en musique.... Après le *Te Deum,* le roi alla à l'Hôtel de ville avec toute sa cour. Il y fut reçu par le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et échevins. On tira un feu d'artifice magnifique. Après le feu il y eut un grand souper. » (*Journal de Barbier.*)

LE LYS DE VERSAILLES[1]

Au château de Versailles,
Un beau lys il y a,
Quelque part où l'on aille,
Rien ne vaut ce lys-là.
Ah ! qu'il est bien planté,
O gué, ma commère,
Gué, gué, gué, ô gué !

Nuit et jour on le garde
Et l'on veille alentour.
Sitôt qu'on le regarde
On est blessé d'amour.
Heureux qui peut, ma chère,
L'avoir à son côté.

De ce lys tant aimable,
Un nouveau rejeton
D'une odeur agréable
Remplit tout ce canton.
Dès qu'on a su l'affaire,
Tout le monde a chanté

1. Chanson de l'Opéra-Comique sur la naissance de M^gr^ le Dauphin. (M.)

Pour parler sans mystère,
C'est un Dauphin charmant
Dont le ciel vient de faire
A la France un présent.
D'un don si salutaire,
Je lui savons bon gré.

On a raison de dire
De cet enfant chéri,
Que le roi, notre sire,
L'a moulé d'après lui;
Car l'enfant de Cythère
N'est pas si bien tourné.

Tout chacun le révère,
Et quoiqu'il soit petit,
N'y a que monsieur son père
Qui soit plus grand que lui.
Sa santé nous est chère,
Que son nom soit chanté.

Mettons tous des couronnes,
Chantons des airs joyeux,
Vidons toutes nos tonnes
Pour en faire des feux.
Faisons la fête entière
Et qu'il soit bien trinqué.
O gué, ma commère,
Gué, gué, gué, ô gué !

DIALOGUE PAYSAN

SUR

LA NAISSANCE DU DAUPHIN

Ah ! Colin, que je suis aise
De te rencontrer ici !
Mathurin et le gros Blaise
Veniont d'arriver aussi.
Paris est pis qu'une foire ;
L'on y rit de bout en bout ;
Chacun se fait une gloire
D'y bouter le feu partout.

Dame ! aussi quel avantage
Pour tout le peuple françois !
Nous avons en droit lignage
Un fils de plus de cent rois.
C'est le Dauphin dont je parle. —
Vraiment, l'on dit qu'il est biau,
Gentil, plus net qu'une parle,
Doux et droit comme un rosiau. —

Voyez donc le bel oracle !
Quel conte nous fait-il là ?

Prends-tu ça pour un miracle,
Avec le père qu'il a?
Trouverais-tu sur la terre
Un si biau prince, un mortel
Aussi bien fait pour la guerre,
Et d'un meilleur naturel?

Tatigué ! comme il jargonne;
De la reine qu'en dis-tu? —
Je dis qu'elle est franche et bonne,
Un vrai tableau de vertu;
Et que de tels père et mère,
Il ne saurait provenir
Que des enfants dont, compère,
On aura bian du plaisir.

En voyant les trois princesses,
Ça se devine en deux mots;
Ce ne sont que gentillesses,
Et de biaux petits propos.
Je gagerais bian, acoute,
Qu'elles pâment dans le cœur
D'avoir, sans qu'il leur en coûte,
Pour frère un si grand seigneur.

Dans le châtiau de Versailles,
On ne s'entend pas, ma foi:
Tout le monde est en guoguailles,
A commencer par le roi;
Les dames pleurioni de joie,

Mais rien ne paraît égal
A la gaieté que déploie
Le ministre cardinal.

Sont mille gens qui tracassent,
Et des nourrices par tas ;
Des cuisiniers qui fricassent ;
Ah ! quel terrible embarras !
J'ignore où tout ça se boute,
Mais en retour je conçois
Que pour leur tremper la croûte
Il faut bian avoir de quoi ! —

Je t'acoute et tu raisonnes ;
Ah ! que je sommes nigaud !
Approchons-nous de ces tonnes,
Le vin en tombe par sciaux.
Si j'attrapons par fortune
Quelques sapes de gourdin,
Je boirons, et sans rancune,
A la santé du Dauphin.

Quel bruit ! que de pétarades !
Qu'on sent la poudre à canon !
Chacun donne des aubades ;
Le pavé n'est que charbon ;
Entends-tu les tournebroches ?
Pargué ! ça va d'un grand train.
Ah ! qu'on cassera de cloches
Si Dieu n'y boute la main ! —

Palsangué ! comme on nous pousse.
Il ont grillé mon chapiau.
La rencontre n'est pas douce ;
Prên garde à ce serpentiau.
Quoiqu'habitants de village,
Morgué, j'avons le cœur bon ;
Çà, crions avec courage
Vive le sang de Bourbon !

LA JOIE DE PARIS

A

LA NAISSANCE DU DAUPHIN[1]

Du prince qui nous est donné,
Célébrons la naissance ;
D'un siècle pour nous fortuné,
Quel présage à la France !
Élevons nos cœurs et nos voix
Au ciel qui nous dirige[2] ;

1. Ode chantante, présentée au roi dans l'Hôtel de ville après le souper de Sa Majesté, le 7 septembre 1729, par Martineau de Soleinne, d'Auxerre. (M.)
2. Le roi venait d'assister au *Te Deum*, chanté à Notre-Dame en actions de grâces. (M.)

Il éternise de nos rois
Et la gloire et la tige.

Paris, quand jusque dans ton sein
Ton roi se communique,
Et partage du citoyen
L'allégresse publique [1],
Quelle est ta fortune en ce jour !
Peuple heureux, considère
Que, dans son empire, l'amour
Le rend doublement père.

En sa présence, tous les cœurs,
Dans un nouveau lui-même,
Disent mieux que vous, doctes sœurs,
Comment il faut qu'on l'aime.
Leur joie éclate en doux transports,
Aux yeux de qui l'inspire ;
Et l'emporte sur vos accords,
Et les sons de la lyre.

Louis y lit dans tous les yeux
Qu'un Dauphin vient de naître.
France, va, publie en tous lieux
Qu'il ressemble à ton maître.
Déjà l'Amour aux champs des lys
A tout mis sous les armes ;

1. Sa Majesté n'a cessé d'y paraître vivement touchée des preuves que le peuple donnait de sa joie et de son amour pour sa personne. (M.)

On prend, dit-il, pour moi le fils
D'un roi si plein de charmes.

De vos grottes, nymphes, sortez ;
Accourez sur la Seine ;
Dansez au brillant des clartés
D'un riant phénomène [1] :
Ne craignez, sous l'astre qui luit,
Qu'un si beau jour finisse ;
Les Français n'auront plus de nuit,
Sous un ciel si propice !

Mille étrangers dans nos concerts,
Viendraient sur cette rive,
Surpasser nos voix dans les airs,
En s'écriant : Qu'il vive !
Nous vaincraient-ils ? Chantons sans fin :
Vivent le roi, la reine,
A qui nous devons le Dauphin
Que l'amour nous amène.

Courons repaître nos regards
Des traits d'un si beau prince.
Qu'au loin le bruit de nos remparts [2]
L'annonce à la province ;
Et que l'écho de tout côté,
A la ville, au village,

1. Le feu de l'Hôtel de ville et les illuminations de Paris. (M.)
2. Le canon de la Bastille. (M.)

D'une longue félicité
Dise qu'il est le gage.

Tu l'apprends à plus d'un climat,
Sage dépositaire
Des sceaux et secrets de l'État ;
Mais ton zèle a beau faire [1],
Des cœurs le guide avant-coureur,
Volant à tire d'aile,
Sait porter de notre bonheur
Bien plus loin la nouvelle.

Oui, quand ce premier mouvement
De joie aussi sincère,
Passait par ton empressement,
Au Germain, à l'Ibère,
On vit l'Amour fendant les airs,
Charmé de son ouvrage,
D'avance inviter l'univers
D'aller lui rendre hommage.

Quels doux loisirs il nous promet !
Déjà toute l'Europe,
Du présent que le ciel nous fait,
A tiré l'horoscope :

1. La reine accoucha à trois heures quarante minutes, et les dépêches furent si diligemment faites, qu'à cinq heures et demie du matin, tous les courriers étaient partis pour en donner avis aux ministres du roi, dans toutes les cours de l'Europe. (M.)

Par ce rejeton de héros,
Notre fortune est stable :
Louis, pour notre plein repos,
Nous donne son semblable.

Mais, quel aspect dans ce moment !
Une heureuse planète
Influe en son tempérament
Les forces d'un athlète ;
D'un brillant progrès à nos yeux,
On le voit qui s'avance,
Et fait du Dauphin dans les cieux
Avec l'Aigle [1] alliance.

Le coursier d'où l'on vit venir
Ce tourbillon d'étoiles [2],
Grand roi, lève de l'avenir
Sur la paix tous les voiles.
Cet ascendant prédit qu'un jour
Si l'on troublait ses charmes,
Ton fils la ferait à son tour
Respecter par ses armes.

1. Suivant messieurs de l'observatoire, cette comète pronostique à ce prince une complexion robuste. A Nîmes on a observé qu'elle a passé de la constellation du *Dauphin* dans celle de l'*Aigle,* où elle était le 6 du présent mois de septembre. (M.)

2. Dès le 31 juillet dernier, dans la même ville, on avait commencé à la remarquer dans la constellation du *Petit cheval,* d'où elle sortit pour entrer dans celle du *Dauphin.* (M.)

Dans ce prince, tout nous apprend
Quelle gloire future,
Sur les pas de Louis le Grand,
Son beau sang nous assure !
S'il te prend pour guide aux combats
Que tu livres aux vices ;
Que son cœur ne vaincra-t-il pas
Sous tes heureux auspices ?

A peine est-il, que les jeux
Les ris autour des tonnes [1]
Célèbrent partout, en tous lieux,
Ce lien des couronnes ;
Et qu'on voit, d'un accord nouveau,
Les grâces de sa mère
Se joindre autour de son berceau,
Aux vertus de son père.

La foi qui doit tout à son nom,
D'abord sur lui s'empresse
A mettre l'auguste cordon
De l'esprit de sagesse [2].
Tel signe est un droit de son rang ;
Mais ce symbole enseigne

1. Le vin coulait dans toutes les places et dans la plupart des rues, devant les hôtels des princes, ministres et seigneurs qui ne cessent de donner des fêtes. (M.)

2. Ce fut M. le marquis de Breteuil, prévôt et maître des cérémonies de l'Ordre, qui le lui porta. (M.)

Que c'est plus la marque du sang
Où la piété règne.

Digne enfant de tant de soupirs,
Vous, dont à la naissance,
Pour combler nos justes désirs,
Présida la Balance[1].
Sur vous, du trône cher appui,
Quel bonheur ne se fonde !
Non, il n'est de biens qu'aujourd'hui
Vous n'apportiez au monde.

Quel don ! si par de tels bienfaits,
Le ciel, grande princesse,
Couronne ainsi pour vos sujets
Toute votre tendresse ;
Les vertus pour nous rendre heureux,
Vous sont si familières,
Qu'il est moins le prix de nos vœux,
Qu'un fruit de vos prières.

Vous, autre exemple des mortels,
Fleury, que rien ne tente[2],
Qui servez l'État, les autels,
D'une âme si fervente !
Par ce digne héritier des lys,

1. Monseigneur le Dauphin est né sous ce signe du Zodiaque, le 4 de septembre. (M.)
2. S. E. M. le cardinal de Fleury, ministre et premier plénipotentiaire de roi au congrès de Soissons. (M.)

Leur gloire régénère ;
Et tous nos souhaits sont remplis
Sous votre ministère.

Oh ! qu'à ton gré, de jour en jour,
Tu vas, heureuse France,
Voir dans les bras de Ventadour
Croître tant d'espérance !
Ses veilles ont assez prouvé
Son amour pour le père,
Mais le fils, dans elle, a trouvé
Encor plus d'une mère [1].

Dans le cours de si doux transports [2],
Toi qui, dans cette fête,

1. Mme la duchesse de Tallard, sa petite-fille, reçue en survivance, gouvernante des enfants de France. (M.)

2. Ces derniers couplets n'ont paru qu'au festin donné par le corps de ville, le douzième de ce mois, à son E. M. le cardinal de Fleury, et à tous les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères. (M.)

« L'Hôtel de ville donna un grand repas, qui commença à trois ou quatre heures après-midi, où étaient M. le cardinal de Fleury, qui était en habit de cérémonie, tous les ministres étrangers, plénipotentiaires du congrès, tous les ambassadeurs étrangers qui sont à Paris, les secrétaires d'État, M. l'archevêque de Paris, tous les chefs des compagnies, les présidents à mortier. M. le lieutenant civil et le procureur du roi y étaient aussi. Il y avait, dit-on, cent quatre-vingt personnes, quatre tables de quarante-cinq personnes, lesquelles ont été passablement servies, et où l'on s'est placé sans cérémonie, ainsi qu'on s'est trouvé. Cela était dans la grande salle, avec une symphonie magnifique. » (*Journal de Barbier.*)

Du peuple animes tout le corps,
Et qu'on voit à sa tête,
Gesvres [1], en tous les hauts emplois,
Si ta noble ardeur brille,
Ne sait-on pas que pour nos rois,
Tu la tiens de famille ?

Quel spectacle on doit à tes soins !
Que de magnificence !
Turgot [2], quels yeux en sont témoins ?
Ton roi, l'œil de la France !
Quel prix pour toi, que les honneurs
Dont il paya ton zèle [3] !
En tout événement, nos cœurs
Ont le tien pour modèle.

Vous serait-il indifférent.
Peuples voisins, d'apprendre
De la paix, qu'un nouveau garant
Ne se fait plus attendre ?
Il est venu ce jour heureux,
Où le ciel qui le donne,
De la joie allumant les feux,
Éteint ceux de Bellone.

1. M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, de père en fils depuis longtemps. (M.)

2. M. Turgot, président de la deuxième chambre des requêtes du Parlement, et prévôt des marchands. (M.)

3. Sa Majesté, contente de la manière dont elle avait été reçue, lui en témoigna sa satisfaction et aux échevins. (M.)

COMMENT FAIRE?

Avant que d'avoir un Dauphin,
Français, vous murmuriez sans fin,
Le ciel tâche à vous satisfaire,
Louis vous donne ce trésor,
Et si vous murmurez encor,
Comment faire?

Vous vous lassez dans le repos :
De guerre on tient quelques propos,
Louis l'accepte pour vous plaire,
Bien loin d'en paraître contents,
Vous criez comme auparavant,
Comment faire?

Si l'on vous charge d'un impôt,
Vous le payez sans dire mot,
De crainte d'un plus mercenaire ;
Si on vous l'ôte, dès l'instant
Vous n'en êtes pas plus content ;
Comment faire?

ANNÉE 1730

REQUÊTE

AUX AVOCATS DE PARIS[1]

VITE à moi la cinquantaine[2],
A mon secours, chers amis ;
Me voici mis sur la scène
A côté de Montempuis.
Et allons, ma tourlourette,
Et allons, ma tourlouron.

Hélas ! monsieur et madame,
Dans Montempuis[3] n'étaient qu'un ;

1. Chanson en forme de requête aux avocats, au nom de M. Feu, curé de Saint-Gervais, à Paris, au sujet d'un enfant qui a été baptisé en son nom à l'Hôtel-Dieu. — Tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. (M.)

2. Les cinquante avocats qui avaient rédigé la consultation sur le concile d'Embrun.

3. L'abbé qui s'est déguisé en fille pour aller à la Comédie-française. (M.) — Cf. ci-dessus, pages 92 et suiv.

Mais Feu, pris avec sa femme,
Sont deux sous un nom commun.

De cet accord légitime
Est survenu par malheur
Certain ouvrage anonyme,
Mis au jour sans nom d'auteur.

L'ennemi de mon beau zèle
Dit, voyant ces fruits heureux:
Éloignons cette étincelle
Qui produirait bien des feux.

Mais après tout, qu'on murmure
A la Cour et dans Paris,
Les ouvrages qu'on censure
Ne perdent rien de leur prix.

Depuis longtemps vos oreilles
Sont faites à ces clameurs:
Les plus beaux fruits de nos veilles
Trouvent toujours des censeurs.

En dépit de l'anathème
Dont Rome nous a flétri
J'aurais choisi ce système
Pour grossir notre parti.

Sur le métier, mon ouvrage
A pourtant resté neuf mois

Ce n'est pas mal à mon âge,
Si c'est la première fois.

Mais tandis que je m'apprête
A la seconde édition
Un official m'arrête
Faute de permission.

En pareil cas, qu'ai-je à faire
Pour me tirer d'embarras,
Sinon de porter l'affaire
A l'ordre des avocats.

Pour vous, nos illustres maîtres,
Quelle taille ! quel éclat !
Si vous dégagez nos prêtres
Des liens du célibat.

Vous en trouverez, je pense,
Dix fois plus que de clients :
Plus d'un, sans votre dispense,
A déjà pris les devants.

Mais surtout pour ma défense
Cent et cent fois, répétez
Que de l'Église de France,
Telles sont les libertés.

Si Rome, trop difficile,
Par ses canons le défend,

Appelons-en au concile,
Et faisons en attendant :

Si le concile contraire
Nous condamne à ce sujet,
Du moins il ne peut défaire
Tout ce que nous aurons fait.
Et allons, ma tourlourette,
Et allons, ma tourlouron.

L'ÉVÊQUE DE SOISSONS[1]

ET

MARIE ALACOQUE

QUELLE bile noire et subite,
Ami, dans ce moment t'agite?
Que veut dire cet air rêveur?
D'où te vient cet air de tristesse?
Aurais-tu perdu par malheur
Ton procès ou bien ta maîtresse? —

1. Jean-Joseph Languet de Gergy, docteur en Sorbonne et fougueux moliniste, avait été nommé, en 1715, évêque de Soissons. Son zèle exagéré en faveur de la Constitution *Unigenitus* lui suscita de violentes inimitiés, et son

Ah ! le désespoir me surmonte. —
Console-toi, mon cher Oronte. —
Je viens de perdre mon procès,
Cette injustice me suffoque ;
L'on me condamne par arrêt
A lire Marie Alacoque [1].

histoire de Marie Alacoque excita les railleries du public. A la fin de 1730, il fut nommé archevêque de Sens, et, en 1747, conseiller d'État. Depuis 1721, il était membre de l'Académie française, où il fut remplacé par Buffon, et il est à remarquer que ni son successeur, ni le directeur de l'Académie, ne rappelèrent dans leurs discours sa vie et ses ouvrages.

1. Le *Journal* de Barbier, fidèle écho de l'opinion publique, résume ainsi l'impression générale : « M. Languet, évêque de Soissons, a fait la plus grande sottise au commencement de cette année qu'il pouvait faire. Il a fait un livre qui est la relation de la vie d'une religieuse dans le couvent de Paray-le-Monial, morte en 1690, et il a dédié ce livre à la Reine. Cette religieuse avait une singulière dévotion au cœur de Jésus-Christ. On décrit dans ce livre toutes ses austérités, ses méditations dans lesquelles elle avait une conversation réglée avec Jésus-Christ. Cette fille s'appelait Marguerite-Marie Alacoque. Dans les enthousiasmes de cette conversation toute spirituelle, notre évêque fait tenir des discours très tendres à la religieuse et à Jésus-Christ, avec des expressions trop vives que les lecteurs ont tournées à mal. Cela a suffi pour que toute la cour et la ville aient voulu avoir ce livre. Il n'était plus question que de Marie Alacoque, dont le nom s'est trouvé plaisant par hasard, et cela a occasionné cent contes plus ridicules les uns que les autres sur M. l'évêque de Soissons, tant en prose qu'en vers. »

La correspondance de Marais nous conserve quelques-unes de ces facéties du public auxquelles Barbier fait allusion : « On ne dit plus des œufs *à la coque,* mais des *œufs à la Soissons,* et on appelle la bonne religieuse

Jadis, un fou tout à son aise
Brûla le temple d'Éphèse
Afin qu'on se souvînt de lui.
Languet aspire à même gloire :
Son livre lui donne aujourd'hui
Pareille place dans l'histoire.

Sans cette fable incomparable
Qu'aurait ce prélat de passable?
En lui tout est digne d'oubli.
De ses vertus voici la liste :
Il sut copier Tournély [1]
Et tourmenter le janséniste.

Mais, par sa Marie Alacoque,
Qu'il nous peint en fille équivoque,

la *mère aux œufs*. Alacoque est devenu un nom de carnaval. M. de Soissons passait dans son carrosse ; les petits enfants crièrent qu'il y avait un cheval déferré ; un laquais descend, on lui présente un fer qu'il voulut prendre, on lui donne des verges sur les doigts, et tous les polissons au lieu de crier : *Il ch... au lit,* crient *Alacoque....*

On poursuit toujours M. de Soissons sur son Alacoque. On vend des rubans à la coque, et le Roi lui-même lui a demandé s'il avait permis les *œufs à la coque* dans son diocèse pour le carême, à quoi il eut assez de peine à répondre. »

1. Le P. Tournely passait pour avoir été le *teinturier* des écrits relatifs à la bulle *Unigenitus* que Languet avait publiés. Comme il était mort lorsque l'évêque de Soissons fit imprimer la *Vie de Marie Alacoque,* les mauvais plaisants dirent qu'il avait emporté l'esprit de Languet et ne lui avait laissé que *la coque.*

Ce prélat brille assurément :
Le songe-creux de sa marotte
Doit le rendre infailliblement
Digne aumônier de la Calotte [1].

ÉPIGRAMMES

SUR

L'ÉVÊQUE DE SOISSONS

Sapons les fondements du parti janséniste,
Dit au pape Benoît l'évêque de Soissons;
Depuis près de cent ans ce parti nous résiste,
Pour le détruire enfin faisons-nous des raisons. —
Ils ont pour eux saint Paul et les autres Apôtres,
Ils ont saint Augustin, saint Prosper et tant d'autres :
Faisons des saints pour nous, dit l'évêque Languet. —
Je le veux, dit Benoît, voilà Grégoire Sept [2]. —

1. Il eut, en effet, un brevet satirique non *d'aumônier*, mais *d'historiographe du régiment de la Calotte*.

2. Benoît XIII ordonna d'insérer l'office de Grégoire VII dans le bréviaire, comme celui d'un saint, et en fixa la fête au 25 mai. Quelques Parlements de France défendirent par arrêt de réciter cet office, et six évêques publièrent des mandements dans le même sens.

Il est vrai, dit Languet, mais le parti s'en moque ;
Canonisons plutôt Marion Alacoque [1].

Languet vient d'orner les vertus
De Marie Alacoque,
Dans un style obscène et confus
Dont tout Paris se moque.
Son frère même le curé
S'écrie : A la bonne heure,
Voilà du papier assuré
Pour habiller mon beurre [2].

Languet a fait un écrit
Dont tout Paris se moque.
Il est pourtant bel esprit,
Mais chacun crie après lui :
La coque, la coque, la coque !

1. « Les jansénistes disent qu'ils ont pour eux des saints comme saint Paul, saint Augustin, etc., etc., que les molinistes font des Alacoque pour avoir des saints de leur côté. M. de Soissons dit qu'il n'y a que des hérétiques et des sots qui trouvent son livre mauvais. » (*Corresp. de Marais.*)

2. Le curé de Saint-Sulpice se faisait un gros revenu du beurre qu'il faisait vendre à la maison de l'Enfant-Jésus. (M.)

Halte-là ! petits et grands,
Si cet écrit vous choque ;
Deux prélats des plus savants
Approuvent, dans Orléans,
La coque, la coque, la coque.

Des Calottins l'ordre entier
D'un zèle réciproque,
Vient d'enjoindre à leur greffier,
D'inscrire au grand sottisier :
La coque, la coque, la coque.

Lorsque Soissons s'est vu choisi
Pour le conseil de conscience,
Il a dit : Grâce à Fleury,
Je deviens homme d'importance,
Et je prends tout droit le chemin
D'être précepteur du Dauphin.

Je vais faire en style dévot
L'histoire de sainte Alacoque ;
Qu'importe de passer pour sot
Et que tout le monde s'en moque,
Si je prends tout droit le chemin
D'être précepteur du Dauphin ?

Pour ressembler à Fénelon
Languet a pris une Guyon [1]
Qu'il canonise sans scrupule.
Languet, tu te tourmente en vain,
Tu ne seras que ridicule
Et point précepteur du Dauphin.

Un fou dit dans sa bicoque [2] :
Moïse est œuvre baroque,
Faisons de cette breloque
Un roman tendre et nouveau.
Languet, jaloux, le provoque,
Et lui dit pour réciproque :
Voilà Margot à la coque,
C'est un plus friand morceau.

Est-ce la foi, Languet, plutôt que l'espérance
Dont le saint motif t'a porté
A donner un livre à la France
Dont la pieuse extravagance

1. On sait que Fénelon, sous l'influence des idées mystiques de M^me^ Guyon, avait écrit un livre des *Maximes des Saints,* qui fut condamné par la cour de Rome.

2. Le P. Berruyer, auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu.* (M.)

Partout blesse la vérité?
On ne croit pas qu'un moliniste
Gratis se fasse apologiste
Du pur amour et de la charité.

LE SUPPLICE DE BAUDRIER[1]

HÉRAULT, ministre exécuteur
Du manège jésuitique,
Cesse désormais d'avoir peur[2].
Pourquoi cette terreur panique,
Et d'archers ce nombre infini

1. Vers au sujet du nommé Baudrier, mis au carcan à Paris pour avoir colporté des ouvrages contre la Constitution. (M.) — On lit dans l'*Abrégé chronologique des événements de la Constitution :* « Le 2 mars, M. Hérault à la tête d'une commission extraordinaire, condamne Baudrier à être mis au carcan en place de Grêve, pour avoir conduit des ballots d'écrits contre la Constitution, et avoir déclaré que sachant le contenu des ballots, il l'avait fait pour l'intérêt de la vérité. »

2. « Le jour qu'il a fallu l'exposer, le peuple s'assembla, et on le regardait comme un martyr ; il y eut même quelques prêtres arrêtés qui se préparaient à chanter le *Te Deum*. On ne l'exposa point, mais deux jours après il a été mis avec grande compagnie d'archers, et il n'a point chanté. Le jugement est affiché par tout Paris. Il a répondu dans son interrogatoire comme un fanatique ; il est banni pour six ans. » (*Corresp. de Marais.*)

Pour escorter un misérable ?
Il sait que tu ne l'as puni
Que parce qu'il n'est pas coupable,
Et qu'il soutient la vérité
Du dogme de la sainte Église,
Dont ton cœur ne s'est écarté
Que par esprit de convoitise.
Tu sens comme tous les méchants
Les remords de ta conscience ;
La noirceur de tes jugements
Bannit de chez toi l'assurance.
A la naissance du Sauveur,
Tel fut d'Hérode le salaire ;
Il ne put rassurer son cœur
Quelque massacre qu'il pût faire ;
Le ciel qui cherche à te toucher
T'a déjà privé de ta femme,
Ton frère est prêt à succomber [1] ;
Un autre est mort d'un mal infâme [2].
Attends donc comme Pharaon
Le comble du courroux céleste
Et qu'indigne de tout pardon,
Des tiens tu détruises le reste.
Pour nous charger d'indignes fers ;
En tous lieux tu viens nous poursuivre ;

1. L'abbé avait essuyé l'opération de li... (M.)

2. Il était mousquetaire ; la chronique dit qu'il s'était enfermé avec une fille pendant huit jours, et qu'il s'en était tant donné qu'il tomba d'épuisement dont il est mort. (M.)

ADRIENNE LECOUVREUR
Tragédienne
1692-1730
Rousselle ac
A. Quantin Imp. Edit.

Et nous, des tourments des enfers,
Nous prions Dieu qu'il te délivre.
Quoi que tu fasses, calme-toi,
Jésus-Christ veut qu'on sacrifie
A l'amour de la sainte loi,
Les biens, le repos et la vie.
Des maux que l'on nous aura faits,
Il se réserve la vengeance.
Les martyrs n'opposaient jamais
La révolte à la violence ;
On vit le culte des païens
S'établir par l'effort des armes ;
Mais le triomphe des chrétiens
Est la foi, la paix, et les larmes.

LE TOMBEAU
D'ADRIENNE LECOUVREUR[1]

Quel contraste frappe mes yeux !
Melpomène ici désolée,
Élève avec l'aveu des dieux
Un magnifique mausolée.

1. Adrienne Lecouvreur, que ses contemporains regardaient comme la première tragédienne du temps, mourut, dit-on, empoisonnée par la duchesse de Bouillon, qui lui

Ici la superstition
Distinguant jusqu'à la poussière,
Fait un point de religion
D'en couvrir une ombre légère [1].
Ombre illustre, console-toi,
En tous lieux la terre est égale ;
Et lorsque la Parque fatale
Nous fait subir sa triste loi,
Peu nous importe où notre cendre
Doive reposer pour attendre
Le temps où tous les préjugés
Seront à la fin abrogés.
Les lieux cessent d'être profanes
En contenant d'illustres mânes :
Ton tombeau sera respecté.
S'il n'est pas souvent fréquenté
Par les diseurs de patenôtres,
Sans doute il le sera par d'autres
Dont l'hommage plus naturel

disputait l'amour du maréchal de Saxe. « Ses talents, dit Bouhier, m'avaient paru supérieurs à ceux des Champmeslé, des Duclos et des Raisin. A la voix près, qu'elle avait moins touchante et moins belle que les autres, elle l'emportait fort à mon avis pour l'action et pour le jeu naturel. »

1. « M. le curé de Saint-Sulpice a été voir, au sujet de cette mort, Monseigneur l'archevêque, et le curé n'a pas voulu la laisser enterrer au cimetière. Il a fallu un ordre de M. le lieutenant de police pour la faire enterrer dans un chantier du faubourg Saint-Germain. Mais le plus plaisant est que par son testament elle avait laissé deux mille livres à Saint-Sulpice que le curé n'aura pas. » (*Journal de Barbier.*)

Rendra ton mérite immortel.
Au lieu d'ennuyeuses matines,
Les Grâces en habit de deuil
Chanteront des hymnes divines
Tous les matins sur ton cercueil.
Sophocle, Corneille, Racine,
Sans cesse répandront des fleurs,
Tandis que Jocaste et Pauline
Verseront un torrent de pleurs.
Enfin pour ton apothéose
On doit te faire une ode en prose.
Ce chef-d'œuvre d'un bel esprit
Vaudra bien du moins un obit.
Méprise donc cette injustice,
Qui fait refuser à ton corps
Ce que par un plus grand caprice
Obtiendra Pelletier Des Forts.
Cette ombre impie et criminelle
A la honte du nom françois,
Quelque jour dans une chapelle
Brillera sous l'appui des lois.
Ainsi par un destin bizarre,
Ce ministre dur et barbare
Doit reposer avec splendeur,
Tandis qu'avec ignominie
A l'ombre d'une Cornélie
On refuse le même honneur[1].

1. « C'est Arouet, fameux poète, qui a fait cette pièce de

Pourquoi donc s'informer où gît la Lecouvreur?
Pour sa gloire et pour son honneur,
Qu'importe de savoir où sa cendre repose?
Vous qui la connaissiez, dressez-lui des autels
Et donnez-lui l'encens qu'on doit aux immortels ;
Mais laissant son apothéose,
Disons plutôt qu'au lieu d'avoir perdu le jour
La Lecouvreur n'a fait que changer de séjour ;
Que celle qui faisait l'honneur de ce théâtre,
Celle dont tout Paris, longtemps admirateur,
Devint à la fin idolâtre;
Celle pour qui Jocaste au gré du spectateur
Avait l'art d'exciter la pitié, la terreur ;
Celle enfin qui de Phèdre, avec son art suprême,
Peignait si bien l'amour, la haine et la fureur,
Était Melpomène elle-même,
Sous le nom de la Lecouvreur,

vers. Il en voulait personnellement à M. le contrôleur général Le Pelletier Des Forts qui, justement, a été chassé du ministère. Quand il parle d'une ode en prose pour chef-d'œuvre, c'est pour se moquer de M. de La Motte, bel esprit qui a fait des odes et dont la poésie sent la prose dans laquelle il excelle. » (*Journal de Barbier.*) — Dans son Épitre dédicatoire de *Zaire,* Voltaire a rappelé ce triste refus de sépulture :

« L'aimable Lecouvreur,
A qui j'ai fermé la paupière,
N'a pas eu même la faveur.
De deux cierges et d'une bière,
Et que monsieur de Laubinière
Porta la nuit par charité
Ce corps autrefois si vanté
Dans un vieux fiacre empaqueté
Vers le bord de notre rivière.

Qu'est-il donc besoin qu'on l'enterre ?
Est-il chez les mortels des tombeaux pour les dieux?
C'est pour nous qu'ils ont fait la terre,
C'est pour eux qu'ils ont fait les cieux.

LA

NAISSANCE DU DUC D'ANJOU[1]

Je veux à mon maître
Boire comme un trou,
Il vient de nous naître
Un beau duc d'Anjou.
Vertubleu ! quel homme, quel homme, quel homme!
Vertubleu ! quel homme que notre bon roi !

De cinq enfants père[2],
Agé de vingt ans !

1. « Le 5 août, naissance de M. le duc d'Anjou, dont la reine accouche heureusement. Cette seconde faveur du ciel qui assurait d'autant plus la succession de la couronne dans la maison royale, causa autant de joie en France qu'elle donna de tranquillité sur cet objet à tous les princes de l'Europe. Le roi assista au *Te Deum* solennel qui fut chanté à Notre-Dame, le 2 septembre, en actions de grâces de cet heureux événement, et la reine vint elle-même dans cette cathédrale le 6 novembre, remercier Dieu de ses bienfaits. » (*Journal historique.*)

2. Ces cinq enfants étaient : Louise-Élisabeth et Anne-

L'aventure est fière :
Buvons mes enfants.

S'il était grand père
Dans dix ans d'ici,
La plaisante affaire,
Le vieillard joli !

Ma foi nos provinces,
S'il va de ce pas,
A tant de beaux princes
Ne suffiront pas.

Cherchons-leur des titres ;
Versez-moi du vin ;
Ouvrons les registres
Du dieu du raisin.

Champagne et Bourgogne
S'offrent à mes yeux ;
Il est en Gascogne
Du jus précieux.

Ah ! pour notre sire
Quel contentement,
De se reproduire
Si facilement.

Henriette de France, nées le 14 août 1727, Louise-Marie, née le 28 juillet 1728, le Dauphin et le duc d'Anjou qui mourut en 1733.

Remplissez mon verre ;
Portons par nos chants
Au bout de la terre
Ses heureux talents.

Cher Bacchus, arrange
Tes bienfaits pour nous,
Règle la vendange
Sur des dons si doux.

Pour tant de naissances,
Vois ce qu'il nous faut,
Dans tes ordonnances
Songe qu'il fait chaud.

Que pour notre reine,
Des dieux bienfaisants,
Notre amour obtienne
S'il se peut cent ans.

Mon Dieu ! qu'elle est bonne !
Vidons nos flacons :
Les biens qu'elle donne
Suivent nos moissons.
Vertubleu ! quel homme, quel homme, quel homme !
Vertubleu ! quel homme, que notre bon roi !

HARANGUE DE M. HÉRAULT

AUX

ÉCOLIERS DE SAINTE-BARBE[1]

VENEZ goûter, tendre jeunesse,
Un sort plus doux;
Fleury vous montre la tendresse
Qu'il a pour vous.
Il vous ôte des précepteurs
Tous hérétiques,
Et vous donne pour conducteurs
La fleur des catholiques.

1. Le collége Sainte-Barbe abritait deux cents écoliers pauvres, que l'on appelait *Gillotins,* en souvenir de Robert Gillot, docteur de Sorbonne, qui, le premier, en avait recueilli dans ce lieu. « Ces écoliers, dit Barbier, allaient en classe au collége du Plessis. Il y avait un principal et sept ou huit ecclésiastiques qui enseignaient cette jeunesse. Il en sortait les meilleurs écoliers de Paris et les gens les plus savants, mais d'une morale non convenable au temps, parce que ces ecclésiastiques étaient grands jansénistes de leur métier. » Aussi le cardinal Fleury et l'archevêque de Paris résolurent-ils de les expulser. Le 7 octobre 1730, à six heures du matin, « M. Hérault, lieutenant de police, M. Moreau, procureur du Roi, le commissaire Lecomte et autres, avec nombre d'archers sont entrés dans ce collége, dont ils ont fermé les portes. M. le lieutenant de police a fait un discours pathétique aux écoliers, pour leur faire trouver bon l'ordre du Roi. On a chassé et renvoyé le principal et les autres ecclésiastiques. On a évalué ce que

Ils arrivent de Saint-Sulpice,
Oh ! le saint lieu !
Rendez pour un si grand service
Grâces à Dieu ;
Qu'entre eux et vous toujours l'ardeur
Soit réciproque :
Leur chef vous vient du grand auteur
De Marie Alacoque.

Enfants, écoutez leur parole
Avec respect,
Il ne viendra de cette école
Rien de suspect.
Vous aurez des livres pieux
Dont la lecture
Vous instruira mille fois mieux
Que la sainte Écriture.

Reprenez, malgré tous les gardes,
Votre air serein ;

pouvaient valoir les meubles de leur chambre, dont on leur a délivré l'argent comptant, et on a substitué à leur place des prêtres sulpiciens. Tous ces pauvres écoliers qui étaient fort attachés à leurs maîtres, y ont marqué leur mécontentement par leurs pleurs. Il y en a même qui ont jeté des pierres à un jésuite qui regardait à une fenêtre du collége. On a voulu les apaiser en leur donnant des poulardes à souper, que le cuisinier qui demeurait depuis trente ans dans la maison a dit n'y avoir point encore vu manger. M. Hérault y a dîné et resté toute la journée. Le lendemain et autres jours suivants, la plus grande partie des parents a retiré les enfants. »

Je veux vous nourrir de poulardes,
Et dès demain ;
Et pour que la troupe souvent
Soit régalée,
Je ferai par mon camp volant [1]
Confisquer la Vallée [2].

LE DISCOURS
DE
M. DE LA PARISIÈRE

L'ABBÉ de La Parisière [3]
Dit au roi dans son discours :
Sire, prêtez-nous secours

1. Après l'exil de M. le Duc, la garde fut dans tous les marchés. (M.)

2. On appelait la *Vallée* l'endroit du quai des Augustins où se tenait le marché du gibier et de la volaille que les paysans apportaient pour la provision de Paris.

3. Jean-César Rousseau de la Parisière, évêque de Nîmes. Député à l'assemblée du clergé de 1730, il y fut chargé de la harangue de clôture que l'on adressait au roi. Il se plaignit vivement de ce que quarante avocats avaient signé un mémoire en faveur de curés d'Orléans interdits, pour revendiquer les droits du Parlement en matière d'appel comme d'abus des censures ecclésiastiques. Ce mémoire fut supprimé par arrêt du conseil du 30 octobre.

Contre un mal que l'on doit faire.
Je n'en dirai pas le nom,
Mais ce mal nous désespère.
Je n'en dirai pas le nom;
Procurez-nous guérison.

Abbés et prélats ensuite
Aussitôt ont répété :
Sire, il a dit vérité;
Ordonnez une visite.
Nous n'en dirons pas le nom,
Mais nous en craignons les suites,
Nous n'en dirons pas le nom;
Procurez-nous guérison.

Le roi, d'un air débonnaire,
Dit : J'ignore votre mal,
Mais Petit et Malaval[1]
Prendront soin de votre affaire :
Ils n'en diront pas le nom,
Ils ont appris à se taire,
Ils n'en diront pas le nom ;
Recevez d'eux guérison.

1. Chirurgiens. (M.). On comprend sans peine la plaisanterie. Elle frappait d'autant plus juste que le prélat passait pour avoir des mœurs fort suspectes.

LA RÉCOMPENSE
DE L'AVOCAT DAUNARD[1]

Il faut que la cour se cotise
Pour dignement récompenser
Celui qui vient lui dénoncer
De nos avocats la sottise.
Le roi lui donnera, sans grande résistance,
Tout ce qu'il perdit hier à la réjouissance[2].
Notre ministre cardinal,
Encore plus libéral,
Pour marquer sa grande largesse,
Au dénonciateur cédera sa noblesse.
Le sage et ferme d'Aguesseau
Lui donnera le quart du revenu du sceau[3].
La belle récompense !

1. « Un avocat, nommé Daunard, qui plaide bien, et a beaucoup d'emploi, s'est voulu distinguer. Il a refusé de signer le mémoire ou la première requête [pour les curés d'Orléans] ; il a même dit que les *quarante* se tireraient de la sottise qu'ils avaient faite comme ils pourraient ; mais que, pour lui, il continuerait toujours de plaider quand les autres cesseraient. Ma foi ! cette affaire a mal tourné pour lui, car, à la rentrée, ceux qui étaient chargés des causes contre lui ont refusé de plaider. » (*Journal de Barbier.*) Daunard fut rayé du tableau des avocats.
2. Le roi jouait et gagnait beaucoup.
3. A cause qu'il ne les a pas. (*Note de Barbier.*)

Et Chauvelin lui léguera
Les présents qu'on lui offre, et qu'il refusera [1].
Autre magnificence :
Portail lui fera son présent
De l'estime qu'il s'est acquise en Parlement [2],
Et notre seigneur Vintimille
A tous les curés de la ville
Ordonnera avec rigueur
De boire à la santé du dénonciateur :
Ce qui, selon la foi que le prélat professe,
Lui fera plus de bien que non pas une messe [3].
Hérault au dénonciateur
Accordera le privilège,
D'écrire et vendre seul le mémorable siége
Qu'il fit à Sainte-Barbe, et dont il fut vainqueur [4].
Enfin tout le clergé de France

1. Sur ce qu'on a dit qu'en qualité de secrétaire d'État des Affaires étrangères, il avait reçu de grosses sommes pour le traité de Séville de la part des Anglais. (*Note de Barbier.*)

2. A cause de ce qui s'est passé lors du dernier lit de justice du mois d'avril. (*Note de Barbier.*)

3. Notre archevêque : disant qu'il aime à boire et qu'il n'est pas dévot. (*Note de Barbier.*)

4. Lorsqu'il est venu chasser les prêtres qui étaient au collège de Sainte-Barbe. (*Note de Barbier.*) — L'on avait gravé une estampe janséniste qui représentait le cardinal et l'archevêque avec un héraut à leur tête, exécutant leurs ordres ; le cadre était orné de devises sacrées, et au bas se lisait cette inscription :

Fracta pietatis incunabula,
Scholæ veritatis eversæ
Domus hostibus tradita.
VII octobr. MDCCXXX.

Lui fera pension
Non pas sur leur propre finance,
Mais sur le bien que fait la Constitution.

LES AVENTURES
DE
MADEMOISELLE PÉLISSIER[1]

Or écoutez, grands et petits,
Ce qui se passe dans Paris
D'un juif avec une chrétienne,
Qui, comme une vilaine chienne,
Couche avec lui impunément,
Le tout pour avoir son argent.

Son mari qui est à Rouen
Est venu fort secrètement

1. « François Lopez Dulys, juif, né à Amsterdam, et prodigieusement riche, fit, en 1729, un voyage à Paris. Il s'y amouracha de la Pélissier, actrice de l'Opéra, peu jolie et sans esprit ; il fallut bien des négociations pour en venir à bout... Le mari de la Pélissier écrivit à Dulys que sa femme était à son service s'il voulait donner 15,000 livres pour elle et 10,000 livres pour lui. Le marché fut conclu, et la Pélissier employa tout son art pour tirer de lui une grande quantité de pierreries. » (*Mélanges de Boisjourdain.*)

Et s'en est retourné de même
Après lui avoir fait son thême
Et donné son consentement
Pour duper cet indigne amant.

Elle part donc avec ce juif[1]
Qui pue comme un quintal de suif,
Pour aller faire sa fortune,
Qu'elle dit n'être pas commune.
Enfin elle suit sans horreur
L'ennemi de notre Sauveur.

Elle se moque de cela
Et prend congé de l'Opéra :
Adieu, Paris, adieu parterre,
Tu ne nous feras plus la guerre.
Adieu, Francœur[2], mon petit cœur,
Je te souhaite bien du bonheur.

Adieu tous mes anciens amis :
Je vais dans un autre pays
Que l'on appelle la Hollande,
Où personne ne vous demande
Si vous êtes juif ou chrétien,
Car tout cela ne sert de rien. —

1. Elle refusa de le suivre en Hollande, après le lui avoir promis. (Cf. ci-après p. 253.)

2. François Francœur, entré fort jeune en qualité de violoniste à l'Opéra, avait été admis dans la musique de la Chambre du roi.

Il est sûr que quelque matin
Elle verra l'esprit malin
Qui fait sentinelle à sa porte.
Crains, Pélissier, qu'il ne t'emporte
Ou que tu ne périsse un jour,
Comme a fait monsieur Deschaufour.

LE TRIO COMIQUE[1]

Un riche juif et un dévot curé[2]
Voulant dévaliser une coquette fine

1. La liaison du juif Dulys avec la Pélissier eut d'abord des suites comiques. Peu satisfait des infidélités de l'actrice, le juif voulut rentrer en possession des diamants qu'il lui avait donnés. « Il s'est plaint, dit Barbier, un peu avant son départ, que la Pélissier lui en avait pris qu'elle ne voulait pas lui rendre, qu'il voulait en avoir raison par les voies de la justice, et que, pour cet effet, il avait laissé une somme entre les mains du curé de Saint-Sulpice pour poursuivre cette affaire, et qu'il lui donnait ce qu'il en retirerait. » Citée devant le lieutenant de police, la Pélissier présenta un écrit par lequel le juif s'était engagé à ne rien réclamer de ce qu'il lui avait donné, et Dulys fut débouté de sa demande.

2. Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, et frère de l'archevêque de Sens. Ce prélat, que Barbier appelle « un *bohème* adroit et qui n'épargne aucun tour de souplesse pour pouvoir venir à bout de faire achever les bâtiments de son église » s'était chargé, comme on le voit, d'une mission assez scabreuse.

(Les noms ne font rien au marché
Puisque aisément on les devine),
Chacun de ces acteurs paraît fort occupé
A remplir son rôle comique ;
Le juif y joue l'amant dupé,
La donzelle y défend la récolte lubrique ;
Le curé, comme un bon pasteur,
Destinant tout à son saint édifice,
Entreprend de venger l'acteur
Par la dépouille de l'actrice.
Ah ! le plaisant événement !
Qu'il sera digne de mémoire !
Si le curé remporte la victoire,
Il gagne d'un seul coup le prix de plus de cent.

Qu'un cafard ait tiré d'une vieille lubrique[1]
Par mal engin, jusqu'au dernier écu ;
Que, par maint tour de pareille rubrique,
Loup dévorant, sous manteau de vertu,
Il tende un piège à tout sexagénaire ;
Que, fondateur d'un nouveau séminaire[2],

1. Mme de Cavoye, amie intime du curé de Saint-Sulpice, auquel elle avait fourni de l'argent pour ses constructions. Les légataires de Mme de Cavoye se plaignirent de ses prodigalités dans un mémoire où il était dit « qu'elle est conseillée par un directeur qui fait des bâtiments et *qui a besoin de grues* ».

2. Le séminaire de l'Enfant-Jésus pour des demoiselles. (M.)

Où n'est admis que sexe féminin,
Dans ce sérail il ait double salaire :
La nuit jeune tendron, le jour profit et gain ;
Nouveau Midas, que toute la nature
Devienne de l'or en sa main,
Des fils de Loyola voilà la tablature.
Mais vouloir extorquer la dépouille d'un juif
Fruit d'un commerce affreux dont tout Paris murmure,
Ah ! curé, c'en est trop. Quoi ! d'un rabbin lascif,
De fille d'Opéra l'accouplement mesquif
Contribuera, prélat, à ta sainte entreprise ?
Ah ! quel ciment pour les murs de l'église !

Le vingtième jour de janvier,
La Pélissier fut circoncise.
Elle trompa son chevalier
Le vingtième jour de janvier,
Et fit un tour de son métier
Contre sa foi et son église.
Le vingtième jour de janvier
La Pélissier fut circoncise.

Pélissier disait à Soissons
Grave auteur de la Coque ;
Un riche juif b..... Manon,

Et tout Paris s'en moque;
S'il en arrive un Cupidon,
Prélat, daigne m'instruire,
Faut-il baptiser le poupon
Ou bien le circoncire ?

Il est vrai que pour mes appas[1]
Un circoncis soupire,
Et que j'ai reçu maints ducats
Pour finir son martyre.
Quelle horreur ! quelqu'un me dira,
Qu'un juif vous entretienne.
Il est juif, tant qu'il vous plaira,
Mais la somme est chrétienne.

Un circoncis pour un baiser
M'offre mainte pistole.
Si j'allais le lui refuser,
Ce serait être folle;
Allons ! Francœur,
Point de rigueur,
Il faut que je me rende. —

1. C'est Mlle Pélissier qui parle.

Eh bien ! Manon, rendez-vous donc,
Mais partageons l'offrande. —

Je consens que de mes ducats
Francœur entre en partage ;
Mais, si de tes charmants appas
Il fait encore usage,
Ma Pélissier,
Sans nul quartier
Je le fais circoncire. —
Fi donc, rabbin,
C'est son engin
Qui m'a servi de lyre.

LES

GÉMISSEMENTS DE LA FRANCE

Que deviendra donc notre France ?
Hélas ! mon Dieu,
On n'y voit plus que violence
Presqu'en tous lieux,
Interdit, exil et prison,
Insulte, outrage,
Fruit de la Constitution,
Des jésuites l'ouvrage.

De l'ancienne Sorbonne on chasse
Tout bon docteur [1],
Il n'y reste que la Carcasse [2]
Qui fait horreur.
Du pieux Durieux l'on détruit
La sainte école [3];
Toutes tes sources l'on tarit,
O divine parole !

Nos plus éclatantes lumières
Sous le boisseau,
Font voir en terres étrangères

1. Au *prima mensis* de novembre, le syndic de Sorbonne, Romigni, en vertu d'une lettre de cachet, ôta toute voix active et passive et même les émoluments, à tous les docteurs qui avaient appelé depuis 1720, ou qui avaient adhéré aux lettres pastorales des évêques de Montpellier et de Senez. Grâce à cette mesure, et malgré les protestations des docteurs exclus, la Constitution fut reçue.

2. « La faculté de théologie, ainsi dénuée de ses membres les plus éclairés et les plus intrépides, reçut la dénomination burlesque de *Carcasse*, image allégorique de son état nul ou passif. Ce n'était plus ce corps scientifique, l'oracle de la France, en matière de doctrine, dont toute l'Europe et le monde chrétien respectaient et admiraient les décisions : assemblage de membres pusillanimes, intimidés par les menaces, ou d'ambitieux ardents, éblouis par les promesses, c'était un simulacre vain, dont l'intrigue faisait mouvoir et dirigeait les ressorts. » (*Vie privée de Louis XV.*)

3. Sainte-Barbe. (M.) — Durieux, docteur de Sorbonne et principal du collège du Plessis, avait continué la libéralité du chanoine Gillot en faveur des deux cents pauvres écoliers élevés à Sainte-Barbe.

Maint autre Arnauld.
Les amis de la vérité
Et de l'Église
Sont tenus en captivité ;
Peuples, quelle surprise !

Cher Desessarts, quel est ton crime[1] ?
Chacun le sait.
La charité, dont Dieu t'anime,
Fut ton forfait.
Qu'un abbé nourrisse des chiens,
En cour il brille ;
Pour avoir nourri des chrétiens
Tu souffres la Bastille.

Mais qu'ont fait Joubert[2] et Nivelle[3]
Pour être pris ?
Ils ont expliqué, pleins de zèle,
Les saints Écrits.
Est-ce un mal de t'interpréter,

1. L'aîné des deux frères Desessarts, Alexis, prêtre du diocèse de Paris, s'était fait remarquer par son opposition à la bulle.

2. L'abbé François de Joubert, soupçonné de collaboration aux *Nouvelles ecclésiastiques*, fut enfermé à la Bastille le 14 novembre 1730, et en sortit le 23 décembre, pour être exilé à Montpellier.

3. L'abbé Gabriel-Nicolas Nivelle, agent zélé du jansénisme, fut enfermé quatre mois à la Bastille, pour avoir colporté chez les curés de Paris une requête anticonstitutionnaire.

Sainte Écriture?
Est-ce un mal d'en faciliter
Au peuple la lecture?

Pour sa piété l'on soupçonne
Un crocheteur;
Sans autre crime on l'emprisonne
Comme un voleur;
On frappe, sans distinction
De sexe et d'âge,
Des saints dont la religion
Fait l'unique partage.

Fidèles, frémissez de crainte,
Vos directeurs
Vous sont enlevés par contrainte,
Et vos pasteurs;
Vous êtes livrés à des loups
Pour vous conduire,
Ils vous paraissent bons et doux,
Mais c'est pour vous séduire.

Ils feront régner l'ignorance,
La fausse paix;
Élargiront les consciences;
Par leurs délais.
Ils flattent d'un fatal repos
Loin des alarmes,
Mais suivront d'effroyables maux
Et d'éternelles larmes.

Préservez-moi par votre grâce,
O mon Sauveur !
Du loup qui s'ingère à la place
De mon pasteur.
Plutôt mourir que d'accepter
La bulle inique
Que l'on voudrait substituer
A la foi catholique.

Saints confesseurs, par vos prières
Soutenez-nous ;
Par votre exemple et vos lumières,
Instruisez-nous ;
Conservés dans la vérité
Par vos souffrances,
Nous vivrons dans la charité
Formés par l'espérance.

NOËLS DE L'ANNÉE 1730[1]

PAUVRES prélats !
Vous voilà bas,
Traités comme des pieds plats

1. Les hommages de la nouvelle Sorbonne à la crèche du Sauveur. (M.) — Les deux copies de cette pièce que

Par nos seigneurs les avocats.
Courez tous à l'étable
Quand le Sauveur n'y sera plus;
Courez tous à l'élable
Vous serez bien reçus;

L'âne rira,
D'aise il braira.
Dans la Carcasse qu'il verra,
Que d'amis il y trouvera.

Le grand Colas [1]
Haranguera,
Le syndic argumentera,
Et l'âne docteur on fera.

Ce bourriquet,
Dit-on, s'est fait
Couper les oreilles tout net,
Pour pouvoir mettre le bonnet.

Le moine grand [2],
En arrivant,

nous avons eues sous les yeux étaient incomplètes et inexactes ; pour établir le texte, nous avons dû les fondre ensemble et transposer les couplets dont l'ordre logique se trouvait interverti.

1. Docteur moliniste. (M.)
2. Le moine Lainé, docteur moliniste. (M.)

Le saluera comme parent,
Et lui fera son compliment.

A ce discours,
L'âne à son tour
Dira : Cousin, en ce grand jour
Partagez l'honneur de ma cour.

Ami baudet,
Dira Languet,
De la Coque amant indiscret,
Ne suis-je pas auteur parfait ?

Fade orateur,
Sot harangueur;
Nîmes, de son discours mal fait,
Recevra mille camouflets.

Anes mîtrés,
Anes crottés et rebâtés
Docteurs bâtés
Arriveront de tous côtés.

Du Luc[1], viendra,
Qui portera
Mandement qui foudroiera,
Mais que point on ne publiera.

1. L'archevêque de Paris.

Bissy suivra,
Qui conduira
Les enfants noirs de Loyola,
Hussards du docteur Molina.

Nîmes y sera,
Il y verra
Ses créanciers, il sortira
Par la fenêtre et s'enfuira[2].

A Languet, là,
L'âne dira
Que l'approbateur il sera
Du premier livre qu'il fera.

Qu'il fera beau
Voir ce troupeau
A l'âne tenir des propos
Et braire avec lui par échos.

Sur le sujet
Du faux décret[1]
On interrogera baudet,
Il opinera du bonnet.

1. Pour esquiver ses créanciers, l'évêque de Nimes s'était échappé de son hôtel par une fenêtre.

2. « Le sieur Romigni et autres molinistes de Sorbonne avaient voulu faire revivre le Décret du sieur Le Rouge de 1714, déclaré faux par la Faculté en 1716. » (*Abrégé chronol.*)

Un grand repas
L'on servira,
La Carcasse s'y remplira
De foin, de son, et crèvera.

Chacun boira
Tant qu'il voudra,
A son gré pourpoint remplira
Et Vintimille y baffrera.

De son réduit,
Avant la nuit,
L'âne en fourrure fut conduit
Jusqu'à la Sorbonne à grand bruit.

Avec serment,
En arrivant,
Il accepta joyeusement
La bulle du pape Clément.

Il prêchera,
Disputera,
Quelques curés desservira,
A Sainte-Barbe enseignera.

Que de combats
Il livrera !
Tous les appelants qu'il verra,
Contre eux à l'instant écrira.

Un tel docteur,
Un tel recteur,
A la Carcasse fait honneur,
De ses membres il est la fleur.

Pauvres prélats !
Vous voilà bas,
Traités comme des pieds plats
Par nos seigneurs les avocats.
Courez tous à l'étable,
Quand le Sauveur n'y sera plus ;
Courez tous à l'étable,
Vous serez bien reçus.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR FLEURY ET CHAUVELIN

L'UN, orné du cardinalat,
Ne veut que paix et que simplesse ;
L'autre, grand ministre d'État,
N'est connu que par sa souplesse,
Son mérite est au coffre-fort [1].
Dirai-je mon *confiteor* ?

1. Il a donné 200,000 livres à la princesse de Carignan pour être en place. (M.)

Il gouverne tranquillement,
Grâce au Parlement d'Angleterre;
Pour nous détruire entièrement,
Il ne faut pas faire la guerre.
Comme l'Anglais est le plus fort,
Quoi qu'il fasse, nous aurons tort.

SUR M. DE LA PARISIÈRE[1]

Pour éviter des juifs la fureur et la rage,
Paul dans la ville de Damas
Descend de sa fenêtre en bas;
La Parisière en homme sage,
Pour éviter ses créanciers,
En fit autant ces jours derniers.
Dans un siècle tel que le nôtre,
On ne laissera pas d'être surpris, je crois,
Qu'un de nos prélats, une fois,
Ait pu prendre sur lui d'imiter les Apôtres.

SUR MADEMOISELLE DANGEVILLE[2]

Jeune Dangeville, à quoi bon
Prendre l'habit de Cupidon?

1. Par J.-B. Rousseau.
2. Jouant le rôle de Cupidon. (M.) — Elle avait débuté en 1730, à l'âge de 16 ans, dans le *Médisant* de Destouches.

Déjà vous régnez dans Cythère.
Les autels vous sont réservés;
Nous le savons, vous le savez,
Les Amours ont trahi leur mère
Pour vous seule qui la bravez:
De leur parure ils ont affaire;
Sans besoin vous vous en servez,
N'empruntez jamais rien pour plaire,
Car, en fait d'appas, vous avez
Bien au delà du nécessaire.

Sous les atours de Cupidon,
Vénus, rencontrant Dangeville,
La prit pour ce malin garçon,
La méprise est assez facile.
Ah! dit la reine des amours,
Mon fils embellit tous les jours.

SUR MADEMOISELLE DE RETZ[1]

Sans altérer votre sagesse,
Vous le pouvez, jeune comtesse,
Faire cocu ce vieux poltron.

1. A propos de son mariage avec le comte de Chabot, ci-devant chevalier de Rohan. (M.)

Votre honneur même vous en somme,
Il ne vous ferait qu'un fripon;
Couchez avec un honnête homme.

SUR MADAME DE LA FARE[1]

Lorsque vous vîtes Courcillon
Avec un air farouche
Venir faire le carillon
Jusque dans votre couche,
Il fallait, l'ayant aperçu
A travers la nuit sombre,
Lui tourner au plus tôt le c.....
Pour apaiser son ombre.

1. « M^me^ de La Fare, fille de Paparel, rêva la nuit qu'un ancien ami, Courcillon, mort dix ans auparavant, lui apparaissait et lui disait gaiement : Nous nous divertissons bien là-bas ; nous vous y verrons aussi là-bas. Il est vrai qu'elle avait déjà eu un léger commencement d'indisposition. Elle mourut au bout de huit jours, frappée de la prophétie de Courcillon. » (*Mém. du marquis d'Argenson.*)

ANNÉE 1731

UN HERCULE EN ENFANCE

Qu'un lâche adulateur, sur l'appât du salaire,
Bassement te prodigue un encens mercenaire;
Que, gravant ton portrait sur l'or chéri de lui [1],
De l'empire français il te fasse l'appui;
Qu'il vante sans pudeur tes vertus cardinales,
Qu'il y joigne s'il veut les trois théologales,
Qu'il dise que le ciel te fit pour enseigner
Au docile Louis le grand art de régner;
Qu'il chante de Soissons le congrès inutile,
Le massacre d'Embrun, le traité de Séville [2];

1. Le duc d'Antin présenta le premier jour de l'an 1731, au cardinal, une médaille où ce ministre est gravé avec cette inscription : ANDREÆ HERCULI DE FLEURY REGNI ADMINISTRO; au revers de laquelle est une colonne sur son piédestal, surmontée d'un globe fleurdelisé. Aux quatre coins les vertus cardinales avec cette légende : VIRTUTES REGNI ADMINISTRÆ. (M.)

2. Le traité de Séville (9 nov. 1729) avait terminé les négociations du congrès de Soissons.

Que de ta politique admirant le ressort
Il place dans tes mains de l'Europe le sort ;
D'Antin le veut : d'Antin, né pour la servitude,
Savant dans ce métier par une longue étude.
Pour moi Fleury plus libre avec le fier Anglois,
Le solide Germain et le sage Gaulois,
Des éloges d'un sot justement je m'offense,
Et je ris des travaux d'un Hercule en enfance.

Confondant du passé le faible souvenir,
Ébloui du présent sans parer l'avenir,
Et dans l'art de régner décrépit et novice ;
Punissant la vertu, récompensant le vice,
Fourbe dans le petit et dupe dans le grand,
Tel est ce cardinal accablé de son rang.

LA

VAILLANCE DE FLEURY

Au roi qui, l'autre jour, disait au cardinal :
Si l'on vient à tirer l'épée,
Qui prendrai-je pour général ?
Ce ministre s'offrit pour commander l'armée.

Sire, dit-il, la France a vu des cardinaux[1]
Par vos prédécesseurs choisis pour généraux;
Ne puis-je pas comme eux acquérir de la gloire,
Immortaliser ma mémoire,
Exposer mes jours pour mon roi,
Par quelque signalé service,
Mériter les bontés qu'il daigne avoir pour moi ?
Dans le métier de Mars je ne suis point novice,
J'ai déjà des commencements
Capables de donner l'alarme aux Allemands.
A la tête des molinistes,
Je fais depuis longtemps la guerre aux jansénistes,
Et sans quartier et sans pitié
J'en ai déconfit la moitié;
J'ai fait des prisonniers sans nombre;
Le reste craint jusqu'à mon ombre.
Ces jours passés, par un détachement
Commandé par un lieutenant[2]
Dont on connaît la noble audace,

1. Richelieu, Sourdis et La Valette. (M.). — Le cardinal de Richelieu avait commandé l'armée d'Italie, en 1625, et dirigé le siège de La Rochelle contre les protestants, en 1628, avec le titre de grand maître et surintendant général de la navigation. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef du conseil du roi en l'armée navale, battit à Gattari les Espagnols (1638), qu'il avait chassés des îles Sainte-Marguerite. Louis Nogaret d'Épernon, cardinal de La Valette et archevêque de Toulouse sans avoir reçu les ordres sacrés, s'était démis de ses fonctions ecclésiastiques pour commander successivement les armées d'Allemagne, d'Alsace, de Picardie et d'Italie. (1634-1639.)

2. M. Hérault, lieutenant de police. (M.)

Je fis de grand matin attaquer une place[1].
Avant midi la garnison
Se rendit à discrétion,
Et par le commandant me fit demander grâce.
Après ces exploits glorieux,
Oui, sire, j'oserai vous dire
Que vous ne pouvez faire mieux
Pour la gloire de votre empire,
Que de me donner promptement
Le bâton de commandement.
Le zèle, les talents, le cœur, la vigilance,
Suppléeront à l'expérience ;
Il faut de l'argent pour les frais,
Même beaucoup, et vous n'en avez guère,
Mais ce que j'ai donné pour ménager la paix
Je le retirerai pour soutenir la guerre,
Et ce que j'ai donné, sire, monte si haut,
Que j'en aurai plus qu'il n'en faut
Pour entretenir vos armées,
Quand la guerre devrait durer plusieurs années.
Ici finit le cardinal,
Et le roi lui promit qu'il serait général.
Peut-on douter qu'un tel athlète
N'efface Richelieu, Sourdis et La Valette ?

1. Le collége de Sainte-Barbe. (M.)

LE ROI AU PARLEMENT

Le roi vint en son Parlement[1]
Pour un sujet bien important,
Il s'agissait d'un coup d'État.
Alleluia.

Il fallait faire avec éclat
Triompher Rome et Loyola,
Il vint donc exprès pour cela.

Son chancelier au bon parti
Tout nouvellement converti[2]
Sa rhétorique déploya.

1. Fleury, qui avait préparé par la rétractation du cardinal de Noailles et les sévérités déployées contre la Sorbonne, le triomphe de la bulle *Unigenitus*, adressa, le 30 août, au Parlement, une déclaration qui obligeait tous les ecclésiastiques du royaume à recevoir *purement et simplement* la Constitution. Cet envoi fut mal accueilli par les magistrats, et le ministre prévoyant que la déclaration serait rejetée, la fit enregistrer d'autorité dans un lit de justice que le roi alla tenir le 3 avril au Parlement.

2. L'abbé Pucelle, janséniste fougueux, s'opposa à l'enregistrement, et fit remarquer que ce qui l'étonnait le plus dans cette affaire, c'était de voir la déclaration soutenue par le chancelier, autrefois adversaire de la bulle. *Quantum mutatus ab illo,* dit-il à d'Aguesseau, que l'on appela dès lors par raillerie le chancelier *Mutatus.*

Messieurs, dit-il aux Sénateurs,
Le roi condamne vos lenteurs,
Vite, enregistrez donc cela.

Secondez notre bon dessein,
Devenez le Sénat romain,
C'est un beau nom que celui-là.

On remontra très humblement,
Très fortement, très vivement,
Puis, après, on enregistra.

Ceux qui se disent compagnons
De Jésus que nous adorons
Chantèrent tous en ce jour-là.

Vintimille, tout transporté,
Au lieu de *Benedicite*
But sa rasade et s'écria :
Alleluia!

LES

INFORTUNES DU JUIF DULYS[1]

PÉLISSIER, Marseille a des chaînes[2]
Bien moins funestes que les tiennes.
Sous tes fers on est accablé,
Sans que jamais rien tranquillise,
Quand on les porte on est volé,
On est roué quand on les brise.

Admirez combien on estime
Les coups d'archet plus que la rime :
Que Voltaire soit assommé[3]

1. Le juif Dulys, qui était en intrigue avec la Pélissier, prit une haine contre Francœur, violon de l'Opéra qui était aussi en intrigue avec elle. Dulys lui avait fait présent de cinquante mille livres de diamants sur ce qu'elle lui avait promis de passer en Hollande avec lui ; quand il fut sur son départ, elle ne voulut point partir. Lui, piqué de cela, dès qu'il fut en Hollande, chargea un laquais qu'il avait, de venir à Paris et de faire assassiner Francœur, ce qui n'a pas réussi. Mais ce laquais qui s'était mis en œuvre de faire ce que son maître lui avait commandé ayant été pris fut rompu, et Dulys le fut en effigie. (M.). — Le Châtelet ne les avait condamnés qu'à être pendus, mais sur un appel à *minima* la Tournelle les condamna à la roue.

2. Les chaînes des galères.

3. Voltaire reçut des coups de baton, l'affaire n'eut aucune suite. (M.). — Le chevalier de Rohan, qui avait attiré

Thémis se tait, la cour le joue;
Que Francœur ne soit qu'alarmé [1]
Le complot seul mène à la roue.

La vengeance n'est point permise :
Thémis défend toute entreprise
Qui tend à nuire à son prochain ;
Mais, puisque le roi l'autorise,
On doit brûler une p....
Qui sans scrupule judaïse [2].

Le héros de la synagogue
Qui te mit richement en vogue,

Voltaire dans un lâche guet-apens, ne fut pas inquiété et Voltaire qui voulut en tirer vengeance fut mis à la Bastille.

1. Il est vrai que l'alarme fut chaude. « Si j'étais à la place de Francœur, déclare Barbier, je tremblerais toujours; il y a bien à appréhender avec un homme (Dulys) qui a tant d'argent et qui doit être piqué personnellement par une condamnation pareille, qui d'ailleurs a tout son bien en pays étranger. »

2. L'avocat Barbier est bien de cet avis : « Puisqu'on a été si rigide dans cette affaire, écrit-il, et qu'on veut suivre les ordonnances, il fallait décréter M^lle^ Pélissier, car la voilà véhémentement soupçonnée d'avoir eu commerce avec un juif, ce qui est défendu sous des peines. D'ailleurs c'est une gueuse qui par son libertinage est cause de tous ces malheurs. Ayant un amant comme Dulys, qui lui a fait beaucoup de bien, elle ne devait pas être en débauche avec Francœur. Cela seul méritait de la faire enfermer; mais parce qu'on a besoin de M^lle^ Pelissier à l'Opéra de Paris, on l'a laissée là et on regarde cela comme une gentillesse. » On voit par là que les gens de théâtre commençaient déjà à prendre dans la société une importance excessive.

Dans un triste état est réduit.
Tu le fis ta dupe idolâtre,
Sur l'échafaud il n'est conduit
Que pour t'avoir vue au théâtre.

Que Dulys soit mis à la roue
Et que Francœur de lui se joue,
Cela paraît impertinent.
Mais si Thémis voulait bien faire,
Pélissier irait pour dix ans
Habiter la Salpêtrière.

Malepeste, quelle colère
Dans ce petit dieu de Cythère!
Passe pour mettre son bandeau,
Je lui pardonne toute ruse;
Mais qu'Amour se fasse bourreau,
Ma foi, ce trait est sans excuse.

Manon Francœur, quel avantage!
Thémis pour toi fait le partage;
La Grève venge tes plaisirs,
Ta gloire immole ta victime,
Après d'illicites soupirs,
Ton arrêt, déesse, est un crime.

Sirène par ta voix et par ta trahison,
Jamais le tendre amour n'éclaira tes mystères.
Le principe grossier de tes feux adultères

Étonne moins encor l'honneur que la raison !
Infâme Dalila d'une nouvelle espèce,
La force de Dulys était dans sa richesse.
Si ton perfide cœur en fait un assassin,
Tu devrais partager l'honneur de son destin.
Viens repaître tes yeux d'un spectacle barbare,
Vois ton bienfaiteur au gibet;
Il est vrai qu'il n'est qu'en portrait,
Cette réflexion qu'inspire le Tartare
Doit te causer quelque regret.
Pour consoler ton cœur de boue,
Le portrait de Dulys t'offre un secours certain,
Ce juif, représenté sur une infâme roue,
Est moins déshonoré qu'il ne l'est dans ta main.

REQUÊTE

DE DEUX CHIENNES[1]

Mouche et Plutonne[2], c'est le nom
De deux barbettes de renom,
Qui sont vos très humbles servantes
Et qui viennent, très suppliantes,

1. Présentée à M. Cauche, gouverneur du Palais-Royal, par deux chiennes qui appartiennent au garde qui fait la ronde dans le jardin du Palais-Royal. (M.)
2. Chiennes qui appartiennent audit garde.

Par devers vous crier merci
Pour cas qui les met en souci.
C'est au sujet d'une ordonnance
Qui fait une expresse défense
A tout incivil animal
D'entrer dans le Palais-Royal,
Et surtout à la gent canine.
Cet ordre, en effet, les chagrine,
Mais leur respect est le plus fort;
Elles sentent qu'on n'a point tort
D'agir avec cette rudesse
Envers tous ceux de leur espèce.
Jadis, ils osèrent gâter
La demeure de Jupiter,
Mais leur punition fut telle
Qu'aucun n'en rapporta nouvelle;
Ce qui fait que chiens de leur nez
S'entrefont fête où vous savez.
Ceci peut être une imposture,
Mais comme on craint que telle injure
Ne se commette de la part
De ces animaux, sans égard
Pour les lieux les plus vénérables,
On ne veut point que leurs semblables
Entrent désormais dans celui
Qu'on doit respecter aujourd'hui,
Tant pour les beautés qu'il enserre
Que pour le maître qu'on révère.
Les suppliantes cependant,
Sans condamner aucunement

L'équité de cette ordonnance,
Voudraient pour elles seulement
Qu'on pût avoir quelque indulgence,
Vous remontrant très humblement
Qu'une semblable complaisance
Ne peut tirer à conséquence;
Qu'il est chiens et chiens dans Paris.
Celles-ci sont chiennes d'un prix
Qui vaut bien qu'on leur fasse grâce,
Les distinguant entièrement
Des vils animaux de leur race.
Car, sans parler qu'en les voyant
Un des premiers princes du sang
Fut charmé de leur gentillesse
Et daigna leur faire caresse,
On peut, sans risque, être garant
De leur réserve et leur sagesse,
Tant on prit soin correctement
De bien diriger leur jeunesse.
Permettez donc que, librement,
Elles puissent avoir entrée
Dans cette enceinte révérée,
Qui de Paris fait à présent
Les délices et l'ornement.
Si vous honorez leur prière
De cette faveur singulière,
Plutonne vous remerciera
Et Mouche vous caressera,
Si vous aimez qu'on vous caresse;
Comme elle vous divertira,

Si vous voulez voir son adresse,
Sa légèreté, sa souplesse.
Leur maître aussi vous répondra,
Car il est bon qu'il en réponde,
Que sur elles il veillera,
Si bien qu'il ne se passera
Rien de déshonnête et d'immonde
Dans ce rendez-vous du beau monde.
De plus, il vous assurera
Que, plus sages dans leur conduite
Que bien des filles d'Opéra,
Nulle des deux ne permettra
Qu'aucun galant vienne à sa suite.
Ainsi, soyez en sûreté
Contre toute incongruité
De la part des deux suppliantes,
Qui sont vos très humbles servantes.

LE

TOMBEAU DU DIACRE PARIS[1]

HUMBLE et vrai pénitent, au sortir du berceau,
Pâris ne sut que prier et se taire;

1. Le diacre François de Pâris, janséniste convaincu, appelant et réappelant au futur concile, mourut en 1727,

De la bulle il pleura le ténébreux mystère,
Pour elle à Dieu s'offrit, victime volontaire,
Et contre elle appelant descendit au tombeau ;
Mais, par un prodige nouveau,
Sa cendre, aujourd'hui salutaire,
De la bulle devient le terrible fléau [1].

Pourquoi de Loyola la cabale empirique
De ce tombeau, celèbre en miracles féconds,

dans une modeste maison du faubourg Saint-Marcel, où il avait passé les dernières années de sa vie, distribuant tout son bien aux pauvres, et fut enterré dans le petit cimetière de Saint-Médard. Les adversaires de la bulle songèrent à exploiter la vénération dont il était l'objet, pour soutenir leur parti chancelant, et, dès 1728, publièrent impudemment une foule de miracles accomplis sur son tombeau. Le cardinal de Noailles avait ordonné des informations à ce sujet ; on les interrompit sur les instances de M. de Chauvelin, et il ne fut presque plus question du diacre Pâris jusqu'en 1731.

1. L'avocat Barbier constate, avec une bonhomie railleuse, la résurrection de cette superstition janséniste, qui prit tout d'un coup des proportions extraordinaires : « Il arrive, dit-il, une mauvaise aventure aux molinistes et constitutionnaires. Ce M. Pâris, qui est mort en 1727, était resté tranquille pendant quelque temps, c'est-à-dire sans faire de miracles. Ma foi ! il a repris vigueur ; depuis deux mois, il y a toujours une affluence de monde étonnante à son tombeau, quelque éloigné qu'il soit. Nombre de carrosses, des hommes comme des femmes, des personnes de distinction. Il y a eu plusieurs miracles, qui tombent assez volontiers sur les gens paralytiques ; le peuple chante de lui-même un *Te Deum ;* cela fait grand plaisir aux jansénistes dont il faisait corps. »

Fuit-elle avec horreur l'approche : est-ce orgueil ? Non !
Serait-ce jalousie ou cause antipathique ?
Non ! je devine la raison
Du vieux mal appelé péché philosophique,
A la Société, suivant la foi publique ;
Aussi cher sans comparaison
Que l'*Unigenitus* forgé dans sa boutique,
Elle craint trop la guérison.

Partisans de l'erreur, venez à ce tombeau[1],
Vous verrez tous les jours un miracle nouveau.
Ici loge Pâris, la parfaite copie
Du célèbre Quesnel, ce monstre d'hérésie ;
Il occupa ses jours (belle dévotion !)
A l'imiter en tout comme un digne patron :
Fut-il rien de plus noble ? Il méprisa l'Église,
En voilà bien assez pour qu'on le canonise.
Ce saint fut peu soumis au décret émané
Pour foudroyer l'erreur d'un livre empoisonné.
Selon lui, le Sauveur ne permet plus à Pierre
De paître ses agneaux et d'en être le père ;
Il est, après cela, dans le séjour divin,
Il a pour compagnons et Luther et Calvin.

1. Épitaphe de François de Pâris par les jésuites. (M.)

Jésuites aveuglés, venez à ce tombeau[1],
Dieu pourra faire en vous un miracle nouveau.
Mais non, vous n'êtes que l'exécrable copie
De l'affreux Molina, père de l'hérésie.
Vous avez tous pour lui grande dévotion,
Et vous le chérissez comme un digne patron.
En voilà bien assez pour qu'on le canonise.
Votre cabale impie a renversé l'Église;
Vous avez arrêté le décret émané
Qui foudroyait d'un coup son livre empoisonné.
Selon vous, le Sauveur avait permis à Pierre
D'être de Molina le véritable père.
Entrez, après cela, dans le séjour divin.
Non : mais vous irez voir et Luther et Calvin.

Girard, jésuite, et Pâris, appelant[2],
En miracles féconds mais d'un goût différent,
Ont toujours, de tout temps, pensé si peu de même
Que pour guérir ils ont un différent système.
Pâris sur son tombeau reçoit le patient,
Girard sur la malade, au contraire, s'étend.

1. Réponse aux jésuites sur les mêmes rimes. (M.)
2. Parallèle de M. de Pâris, avec le P. Girard. (M. — Sur le P. Girard, Cf. ci-après, p. 274.)

Des miracles sans équivoque,
Venez les voir, monsieur Languet;
Ce n'est pas Marie Alacoque,
C'est un appelant qui les fait[1].

LES

MIRACLES DU DIACRE PARIS[2]

APPRENEZ, troupeau sévère,
Que Pâris le réfractaire
Triomphe après son trépas!

1. Les jansénistes, pour attirer la foule à Saint-Médard et entretenir la crédulité populaire, firent graver une estampe représentant l'abbé Pâris à mi-corps, et les mains jointes devant un crucifix, avec cette légende : « *François de Pâris, diacre, mort en odeur de sainteté, le* 1er *mars* 1727, *âgé de trente-sept ans.* » Autour de son écusson on lisait cette *réclame :* « Tel était M. de Pâris, auprès de la croix de J.-Ch., unissant les travaux de la pénitence, les douleurs de son corps à celles de son Sauveur, dont il imitait la charité. *Son tombeau se visite avec concours à Saint-Médard, au faubourg Saint-Marcel-lèz-Paris.* » Le lieutenant de police fit arrêter les imagiers; mais le branle était donné; les pèlerinages ne se ralentirent pas; « tant y a, remarque Marais, que ni le ministre, ni la police, ni l'archevêque ne peuvent empêcher le cours de cette dévotion ou superstition populaire. »

2. Les molinistes n'épargnèrent point leurs railleries au bienheureux Pâris : cette pièce en est la preuve.

Frères, exaltons,
Canonisons
Cet homme-là!
Nous mettrons l'Église à *quia!*

Laissons gronder Rome,
Le crédit de ce saint homme
Bientôt l'anéantira.
Frères, exaltons,
Canonisons
Cet homme-là!
Nous mettrons l'Église à *quia!*

On lui fait maintes neuvaines,
Il fait miracles à centaines,
Le badaud chantant s'en va :
Il en fait ci,
Il en fait là,
Il en fait tout du haut en bas.

Que parmi nous on travaille
A confirmer la canaille
Dans l'aveuglement qu'elle a ;
Culbutons ci,
Culbutons là,
Culbutons tout du haut en bas!

Chaque malade, en silence,
Cachant sa convalescence,
Sur son tombeau s'écria :

Miracles ci,
Miracles là,
Miracles tout du haut en bas.

Malgré notre décadence
Et sa propre conscience,
On l'a vu jusqu'au trépas
Appeler ci,
Appeler là,
Appeler tout du haut en bas.

Il monte au ciel de la sorte,
Mais Pierre étant à la porte,
Tout surpris de le voir,
Le traita ci,
Le traita là,
Le traita tout du haut en bas.

Mais Pâris avec constance
Appela de sa sentence,
Et des cieux dégringola,
S'en allant ci,
S'en allant là,
S'en allant tout du haut en bas.

N'éventons point cette affaire,
Mais imposons au vulgaire,
Car nos élus sans cela
S'en iront ci,
S'en iront là,

La, la, la, la,
S'en iront tout du haut en bas[1].

LE MANDEMENT
DE M. DE VINTIMILLE[2]

J'AVONS su que notre archevêque
Donnait un écrit qui disait

1. Bien que Voltaire ne soit pas une autorité en matière religieuse, il est permis de lui emprunter son explication, parfaitement rationnelle, des prétendus miracles opérés à Saint-Médard : « Quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur le tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée du peuple ; la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques moments ; les prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir... Le tombeau du diacre Pâris fut le tombeau du jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient affaire. » (*Siècle de Louis XIV.*)

2. Mandement du 25 juillet 1731. (M.)

Que je n'étions tous que des bêtes
De voir plus clair qu'il ne voyait;
S'il pouvait donner la brelue,
Sans doute qu'il arriverait.
Que sa pièce n'étant plus lue,
Personne alors ne crierait,
Comme voilà qui est fait!

Vos mandements sont des oracles,
Au Seigneur ils vont expliquer
Les règles qu'il doit pratiquer
Pour faire des miracles.

A tort on est scandalisé [1]
Du mandement que Vintimille

1. « Le mandement de M. l'archevêque contre les miracles du bienheureux Pâris est lâché, mais ce n'est que de la poudre en l'air ; on y court plus que jamais, et les miracles ne cessent point. On trouve mauvais que l'archevêque ait joint à son mandement deux rapports de médecins et de chirurgiens où la physique des menstrues est expliquée tout au plus clair. Les femmes disent qu'il ne faut pas révéler ces secrets ; qu'on leur a manqué de respect et de bienséance en public, et que cela ne devait point être à la suite de la lettre épiscopale, et, en effet, ils n'avaient qu'à vendre ces deux feuilles séparées pour éviter la jonction que l'on dit être *obscène ;* je l'ai entendue nommer ainsi par une femme d'esprit. » (*Corresp. de Marais.*)

A fait répandre dans la ville,
Disait un docteur avisé;
C'est un usage invariable,
Quand un saint est canonisé,
D'écouter l'avocat du diable.

Ton mandement, gros Vintimille,
Est rejeté de tes curés,
On trouve que tu dégobilles
Plusieurs morceaux mal digérés.

FACÉTIES

SUR

MONSEIGNEUR DE VINTIMILLE

NOTRE archevêque est à Conflans [1]
Comme un grand solitaire,
Comme un grand so... comme un grand solitaire.

1. A Conflans près Charenton se trouvait la maison de campagne des archevêques de Paris. Harlay de Champvallon, qui l'avait achetée en 1672 au duc de Richelieu, la fit rebâtir à neuf et la légua à ses successeurs. Elle était

L'unique soin de son troupeau
Toujours le so... toujours le sollicite.

Dans ses études il était
Le plus beau des... le plus beau des écoles.

Il pourrait sans s'incommoder
Vivre de son... vivre de son domaine.

C'est le miroir d'un saint parfait,
C'est un vrai por... c'est un vrai portrait d'ange.

Il est l'auteur du mandement,
C'est lui qui m'en... c'est lui qui m'en assure.

Ce mandement est un écrit
Qui sert au cu... qui sert au curé sage.

On dit qu'il fait pendant la nuit
De rudes pé... de rudes pénitences.

Il se fait servir en mangeant
Toujours en porc... toujours en porcelaine.

Il se purge après ses repas
Avec des ro... avec des rocamboles.

située sur la pente d'un coteau, avec une vue charmante sur la Marne et sur une vaste plaine, et comprenait une île dans ses dépendances.

Pour vaincre la tentation,
On le voit sous... on le voit sous les armes.

Il devrait, pour être connu,
Porter son baptistaire,
Porter son ba... porter son baptistaire.

LE *BENIDICITE*

DE

MONSEIGNEUR DE VINTIMILLE

Ouvrons les yeux, levons la tête,
Le temps d'abomination
Que Dieu prédit par son prophète
Vient de paraître dans Sion.
Ecce.

Des ministres, dont le faux zèle
Ne tend qu'à détruire la loi,
Prêchent la morale nouvelle
Et tâchent d'éteindre la foi
Nunc.

Un prélat sans inquiétude
La met dans un très grand danger,

Et fait sa principale étude
De savoir bien entonner
Benedicite.

Disciple des enfants d'Ignace,
Il croit que l'on peut se sauver
Sans avoir besoin de la grâce
Et sans être obligé d'aimer
Dominum.

Il veut que dans son diocèse
On suive, sans examiner,
Une doctrine si mauvaise,
Sinon il ferait exiler
Omnes[1].

Entêté des fausses maximes,
Il commence à persécuter
Des docteurs qui n'ont d'autres crimes
Que de vouloir toujours rester
Servi Domini.

Vous en rendez bon témoignage,
Vous qu'il tâche à remercier,
Que ne met-il pas en usage
Pour vous faire tous succomber,
Qui statis.

1. Tous les appelants. (M.)

Mais par un courage héroïque
Et des discours pleins de ferveur,
Vous confondez ce politique
Qui voudrait bien semer l'erreur
In domo Domini.

Semblables aux premiers fidèles,
Vous êtes prêts à endurer
Les morts même les plus cruelles
Plutôt que de scandaliser
In atriis domus Dei nostri.

Jaloux du salut de vos frères,
Vous voulez en eux confirmer
La foi qu'ont enseignée vos pères
Et les empêcher de marcher
In noctibus.

Ah ! quel bonheur pour vous, fidèles,
D'avoir de si grands défenseurs,
Tâchez de répondre à leurs zèles;
Mais pour l'obtenir du Seigneur,
Extollite manus vestras.

Suivez toujours ces guides sages
Qui, bien loin de vous égarer,
Sauront plutôt vous préserver
De l'erreur et de l'esclavage.
Benedicite Dominum.

Et toi, prélat qui, sans scrupule,
Exerces tant de cruautés
Pour faire accepter une bulle
Si contraire à la vérité,
Benedicat te Dominum.

Loin de faire tant de ravage,
Tu devrais plutôt imiter
Les vertus des saints personnages
Que tu t'efforces d'éloigner
Ex Sion.

Car ta conduite et ta morale
Scandalisent fort aujourd'hui :
Or, en matière de scandale,
Tu sais quel malheur pour celui
Qui fecit.

Mets donc ordre à ta conscience,
Éloigne de toi les flatteurs
Qui pourraient causer ton malheur,
Veux-tu perdre par complaisance
Cœlum.

Hélas ! que je plaindrais ton sort
Si tu n'avais pour l'autre vie
D'autre appui que leurs passe-ports
Quand il faudra quitter la vie
Et terram.

LE P. GIRARD ET LA CADIÈRE[1]

Chez les jésuites de Toulon
Est arrivé grand carillon;
Un recteur, outré de colère,
Au confesseur Girard a dit :
Eh fi! méritez-vous, mon père,
De porter un si saint habit?

1. « Nos bons amis les jésuites sont malencontreux. En même temps que les affaires de la religion, les miracles de M. Pâris, les persécutions qu'on a faites à tous les prêtres, leur ont attiré, on peut le dire, la haine de la plus grande partie de Paris. Il est arrivé une diable d'histoire au recteur de la maison des jésuites de Toulon, homme de cinquante ans, appelé le P. Girard, qui fait un procès épouvantable au parlement d'Aix, dans lequel il n'est accusé que d'avoir suborné une pénitente de dix-huit ans, nommée M^lle^ Cadière, de l'avoir ensorcelée, de lui avoir fait un enfant, et de l'avoir fait avorter. Nombre de mémoires imprimés de part et d'autre se distribuent publiquement à la porte des promenades et des spectacles. » (*Journ. de Barbier.*) — Bien qu'il soit difficile de se prononcer sur une affaire aussi grave, il paraît résulter de l'examen impartial des faits que la Cadière était une extatique, dont les ennemis des jésuites mirent habilement à profit les divagations. Sous l'influence du P. Girard, elle avait eu des extases et des visions; un carme janséniste qui remplaça le jésuite lui fit avouer ce qui s'était passé entre elle et son ancien directeur, et rendit publics ces aveux qui ne tardèrent pas à être commentés, amplifiés, et même indignement travestis.

Quoi donc ! des filles ! quelle erreur
A séduit votre lâche cœur ?
Il est vrai que, plein d'indulgence
Pour nos pauvres convalescents,
Nous leur en laissons par souffrance,
Mais pour vous c'est un contre-sens.

Il vous sied bien d'être galant,
Autant vaudrait être appelant ;
Que dira-t-on de cette époque ?
Prétendez-vous, esprit gâté,
D'une autre Marie Alacoque [1]
Enrichir la société ?

Quel était votre égarement
Ou plutôt votre aveuglement ?
Pour une fille, je vous prie,
Voyez quel trouble et quel fracas !
La Grande et Petite-Écurie [2]
Nous causerait moins d'embarras.

Pour assoupir ce bruit fatal,
Il vous faut un peu d'air natal.
Allez, partez en diligence,
Le légat est de nos amis,

1. Plaisanterie sur l'archevêque de Sens. (*Note de Barbier.*)
2. Les pages de la grande et petite écurie. (*Note de Barbier.*)

Bientôt dans l'étroite observance
Par ses soins vous serez remis.

Un jésuite admirant
De la jeune Cadière
La beauté,
Pour contenter ses feux,
Prit la route ordinaire :
La rareté !
En faveur de son choix
Pardonnez au bon père
La curiosité.

LA COLOMBE ET LE CORBEAU[1]

On raconte que par le monde
Est un pays où des corbeaux

1. « Un poète provençal a fait une très jolie fable qui est l'allégorie de l'affaire du P. Girard et de la Cadière ; les vers en sont tendres et doux dans l'affaire du monde qui paraissait le moins susceptible de ce style, et cependant ils vous paraîtront de bonne main, » écrit Marais à Bouhier, en lui envoyant cette pièce, qui est une paraphrase du vers :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

L'engeance cruelle et féconde
Insulte impunément au reste des oiseaux,
Que dans les accès de leur haine,
L'aigle même, leur souveraine,
Se voit parfois en butte aux traits
De ces redoutables sujets.
C'est dans cette contrée indigne
Qu'une jeune colombe aussi blanche qu'un cygne,
D'un de ces oiseaux dangereux,
Fort âgé, mais plus cauteleux,
A ses avis trompeurs s'étant abandonnée,
Devint la proie infortunée,
Et de ses jeunes ans oubliant la candeur
Bientôt du vieil oiseau prit toute la noirceur.
— La blancheur de votre plumage,
Ma fille, disait-il, est un signe certain
Que la faveur du ciel dans votre premier âge
Vous prépare un heureux destin.
Les rares qualités dont vous êtes comblée
Font voir à quel bonheur vous êtes appelée.
Voulez-vous cultiver ces beaux commencements,
Ayez soin de répondre à mes empressements.
Une colombe jeune et belle
A besoin d'un ami fidèle
Qui toujours l'encourage et borne ses désirs
Aux soins de modérer ses timides soupirs.
Gardez-vous d'écouter le funeste ramage
Des hôtes séduisants du plus prochain bocage :
Leurs accents dangereux dans votre jeune cœur
Jetteraient sûrement le poison de l'erreur.

Libre de tout souci, tranquille et solitaire,
Écoutez seulement la voix de votre père.
A sa tendre amitié, ma fille, livrez-vous;
Vous l'aimez, il vous aime; est-il rien de plus doux? —
La colombe, à ces mots, simple autant que soumise,
De ce vieux papelart ignorant l'entreprise,
Sans contrainte à genoux découvre ses attraits;
Elle s'expose à tous ses traits.
Mais bientôt, connaissant le mal qui la possède,
La colombe en gémit, en cherche le remède,
Tandis que le trompeur rit de ses vains efforts,
Et chasse adroitement sa honte et ses remords.
Cependant un ramier, ami de la colombe,
Qui voit bien qu'à regret la pauvrette succombe,
L'anime, l'encourage à quitter ce séjour
Où le corbeau rusé la traitait en vautour.
Quelle fut sa douleur, quand rendue à soi-même,
Rappelant du corbeau le cruel stratagème,
Ses noirs empressements, ses soins insidieux,
Sur son illusion elle jette les yeux;
Qu'elle vit que de son plumage
La beauté, la blancheur n'étaient plus le partage!
Sa plainte aigrissant ses soupirs,
Vainement elle veut cacher ses déplaisirs,
Les bois voisins en retentissent,
Les fidèles échos à leur tour en gémissent.
La Renommée instruit de ces forfaits nouveaux
L'aréopage des oiseaux;
A l'instant leur zèle s'anime,
Et des dieux outragés demande la victime.

La colombe n'a pour appui
Que ses larmes et son ennui;
Le corbeau plus rusé fait agir ses confrères,
De la faible vertu terribles adversaires,
Le crédit, la faveur, marchent devant leurs pas.
La colombe se plaint, on ne l'écoute pas.
Les oiseaux assemblés l'accusent de folie,
Sa plainte n'est que calomnie;
Et Thémis, sur ses yeux appuyant son bandeau,
Voit la colombe noire et blanchit le corbeau.
Je parle à vous, sexe débile,
Qui cherchez les sentiers que montre l'Évangile;
Au choix d'un conducteur réfléchissez beaucoup,
Sous la peau de l'agneau souvent l'on trouve un loup.

OUBLIEZ-VOUS ET LAISSEZ FAIRE[1]

Père Girard n'est plus jésuite,
Il ne veut plus tergiverser;
Amour Giton, Girard vous quitte,
Avec Vénus il veut chasser;

1. Les chansons sur le P. Girard et la Cadière fournies par les *Recueils mss.* suffiraient à composer un volume. « Tout cela, dit M. Ch. Nisard, est d'un libertinage à le disputer aux Priapées, et est bien plus spirituel; car c'est

Ces mots sont sur sa gibecière :
Oubliez-vous et laissez faire.

Par le chasseur on doit entendre
Un directeur savant dans l'art
D'amuser fille et la surprendre.
Or, lui disait le papelart
Avecque sa gamme ordinaire :
Oubliez-vous et laissez faire.

L'innocente Alix y fut prise,
Il la prenait ; à résister
La pauvre enfant n'était apprise ;
Le fourbe sut en profiter.
Gagnons le ciel, dit-il, ma chère,
Oubliez-vous et laissez faire.

Un jour, ma sœur, vous serez sainte,
Allez, c'est là votre destin ;
Mettez donc bas mouchoir et crainte,
Laissez-moi baiser votre sein
Et toucher votre reliquaire ;
Oubliez-vous et laissez faire.

Ah ! mon père, je suis fervente,
Qu'il soit fait à votre désir,

dans ces œuvres de démon que les chansonniers ont mis le plus de soin. » Mais il était impossible de tout publier, et nous avons dû nous borner à un choix de pièces rappelant les principaux détails de cette triste affaire.

Dit cette fille haletante
De quiétisme et de plaisir.
Elle dirigea sa prière,
Oublia tout et laissa faire.

IMPRÉCATIONS

CONTRE LE

PARQUET DU PARLEMENT D'AIX[1]

De Guille, Gueidan et Ripert,
Vils esclaves d'un jésuite,
Vous qui condamnez de concert
Une vierge par lui séduite,
On voit bien l'esprit qui vous guide,
Et que la faveur de la cour,
Qui vous ronge comme un vautour,
A votre jugement préside.
Le ciel, vengeur de tels forfaits,
Saura bien punir votre crime,

1. M. de Gueidan, avocat général, M. de Guille, procureur général, M. de Ripert, procureur général, avaient, par leurs conclusions, condamné la Cadière à être pendue et au préalable appliquée à la torture ordinaire et extraordinaire, et avaient innocenté le P. Girard. (M.)

Et la cour, par un juste arrêt,
Sauver l'innocente victime.
Qu'à jamais les races futures
Parlent de vous avec horreur,
Qu'on n'en parle qu'à contre-cœur;
Que vos trois noms soient trois injures,
Que vos femmes soient adultères[1],
Vos proches ligués contre vous[2];
Que vos fils, honteux comme hibous[3],
Rougissent d'avoir de tels pères;
Qu'en France et dans l'Europe entière,
Ayant nommé vos trois noms,
On fasse trois pas en arrière
En signe d'exécration.
Que votre inquiète paupière
S'ouvre à tout moment et sans fruit,
Que l'image de la Cadière
Vous persécute jour et nuit,
Que devant l'Être souverain
Dans un an cités à répondre,
Aggravant sur vous trois la main,
Il puisse à jamais vous confondre.
Que les foudres et les orages
Tombent sur vos postérités,

1. Ils sont tous les trois jaloux de leurs femmes soupçonnées de galanterie. (M.)

2. M. de Gueidan plaide contre son père et ses frères. Les deux autres ont aussi des procès contre leurs parents. (M.)

3. Le fils de M. de Guille fut obligé de quitter le service des galères par rapport à son père. (M.)

Que les torrents fassent ravage
Dans vos champs et propriétés ;
Qu'il ne reste de vos trois races
Qu'horreur et malédictions,
Et qu'à l'envi on se surpasse
En horribles imprécations !

L'ARRÊT
DU PARLEMENT D'AIX[1]

Or écoutez, petits et grands,
Quel est l'arrêt des plus criants

1. Le jugement fut prononcé le 10 octobre, et le public qui attendait impatiemment la condamnation du P. Girard, fut totalement déçu par la teneur de l'arrêt : « C'est bien cette fois-ci qu'on peut dire *parturiunt montes, nascitur ridiculus mus,* écrivait Marais à son ami Bouhier. Le procès d'Aix a été jugé, et toutes les parties ont été mises hors de cour. La Cadière, le P. Girard, le carme, le jacobin, l'ecclésiastique n'ont soin qu'à s'embrasser et oublier tout. On dit qu'il y a eu douze voix pour brûler le jésuite, et douze pour le mettre hors de cour, ce qui a fait un partage qui a passé à l'avis le plus doux ; voilà une compensation des conclusions qui pendaient la fille. L'arrêt renvoie le jésuite à M. l'évêque de Toulon pour être admonesté, et l'on ne doute pas que l'admonestation ne soit des plus tendres ; si l'évêque faisait bien, il l'admonesterait d'aller ailleurs exercer ses talents. »

Que le Parlement de Provence,
Autrefois un des bons de France,
A rendu sans aucun égard
Pour blanchir le père Girard.

Ce jésuite, infâme bigot,
Méritait au moins le fagot,
Pour avoir séduit la Cadière
De la plus damnable manière
Avec d'autres filles aussi
Qu'il dirigeait à sa merci.

Quoique convaincu pleinement,
Par son propre aveu seulement,
L'arrêt le décharge de crime
Et le renvoie en bonne estime
Au juge églisier qui déjà
Avait sauvé ce scélérat.

Puisqu'on lave ainsi l'accusé
Et qu'il est en tout excusé,
Les accusateurs sont coupables
Et par conséquent punissables [1].
Non, ils ont dit la vérité;
Par grâce tous ont liberté.

1. Aussi est-ce avec juste raison que Barbier se demande « comment, l'arrêt étant passé au plus doux à la décharge du P. Girard, est-il possible qu'on ne lui donne ni dommages et intérêts, ni réparation, après les crimes infâmes dont on l'a accusé. »

Oh ! quel étrange jugement,
Qui de lui-même se dément;
Quelle en sera la conséquence ?
Du sacrement de pénitence
Chacun redoutant les abus,
Se confesser ne voudra plus.

Les directeurs par ce canal
Peuvent faire impunément mal;
Corrompre même les Lucrèces,
Usurper toutes nos richesses,
S'il s'en trouve de bons entre eux.
Ils sont interdits en tous lieux.

Ministres du pouvoir suprême,
Sacrés interprètes des lois,
Par quel contraste et quel désir extrême
Avez-vous partagé vos voix ?
Vous déshonorez à la fois
Votre nom et le diadème.
Si Girard de Cadière est l'affreux suborneur,
Il faut, pour en sauver l'honneur,
Que dans le feu le tartufe périsse [1];

1. « La bonne ville de Paris, qui est janséniste depuis la tête jusqu'aux pieds, est fort irritée contre l'arrêt, qu'on regarde comme très injuste. On voulait absolument que le P. Girard fût brûlé. La veille que la nouvelle pouvait arriver d'Aix par la poste, qui était lundi 15 de ce mois,

Si la Cadière, sans pudeur,
Est noire calomniatrice,
Que ne sent-elle la rigueur
D'une éclairée et sévère justice?
Je ne saurais me figurer comment
Ce couple entier peut paraître innocent :
Si l'un des deux n'est point exempt de crime,
Je ne saurais trouver de détour ni de rime
Pour l'exempter de châtiment.
Esclaves vils du corps jésuitique,
De cet horrible corps déshonorés amis,
Par votre infâme politique
Vous devenez l'objet de l'horreur de Thémis.

PIÈCE PAYSANNE

SUR

L'ARRÊT DU PARLEMENT D'AIX

Sais-tu, Colin, ce qu'an dit à Paris ?
Par la morguienne y sont bian ébaudis.

le bruit fut général dans Paris qu'il était arrivé un courrier extraordinaire, et que le P. Girard, non seulement avait été jugé, mais qu'il avait été réellement pendu et brûlé. Le lendemain, on apprit tout le contraire. (*Journ. de Barbier.*)

Te souvian-t-il de cette la Cadière
Dont je luisions les factotums naguère;
Comme al disait que le père Girard
Drès qu'il était avec alle à l'écart,
Après avoir bian varouillé la porte,
La visitait comme une bête morte[1],
Pis la tâtoit et la lentiponait
Tant qu'un biau jour ce vilain maladrait
L'avait rendue, à ce qu'alle disait, mère;
Et pis encore, le plus mal de l'affaire,
C'est que le drôle avait su bian et biau
Envoyer ça tout d'un coup à vauliau;
Que finement il avait, par adresse,
Embabouiné en allant à confesse,
Où son haleine était un franc poison
Qui partroublait aux filles la raison,
Tant y a qu'après elles devenioni folles,
N'aimiont point Guieu, faisiont cent cabrioles;
Pourquoi disiant qu'il était un sorcier
Et n'aviant pu de l'y se défier,
Dame j'étions en si grande colère
Que je voulions que l'an brûlît ce père
Et qu'en l'y fit répartition d'honneur,
Si les discours des autres étions menteurs.
Car je disions, si c'était calomnie,
La chienne doit être, ma foi, punie;
Au lieu que si c'est vrai ce qu'alle nous dit,

1. « Je vous avoue que la *bête morte,* qui représente l'extase, m'a bien fait rire », écrit Marais à Bouhier.

Faudrait griller ce Lucifer maudit.
Au diable ! ces monsieurs de Provence,
Avont à tous baillé pleine indulgence;
C'est la besogne à Jean cogne-fétu
Qui a plus mis, plus enfin a perdu;
Et nanmoins l'an dit que les jésuites
De ça pour rien n'avons pas été quittes,
Qu'il a fallu pour ce bian jugement
Aux juges d'Aix lâcher biaucoup d'argent.
S'ils n'avont pas fait pendre la Cadière,
C'est qu'il avont l'himeur trop ménagère,
Et c'est jarni leur faute assurément
Car ils n'avont payé tout simplement
Que pour sauver Girard de la brûlure.
Y pouvioni mieux terminer l'aventure :
S'ils avioni pris, par ma foi, mon avis,
En les aurait tout à leur gré sarvis.
Y n'y fallait que redoubler la dose,
Ils auriont eu, ma foi, tout autre chose.
Les Provenciaux sont comme les Normands,
Plus recevont, plus y sarvont les gens.
Encor dit-on qu'an envoye ce prêtre
Cheux son prélat pour l'y laver la tête.
En est bian sûr qu'y ne l'y dira rian,
Mais stapendant ça ne sonne pas bian.
A-t-on jamais baillé des pénitences
Qu'à ceux qu'avioni mauvaises consciences ?
C'est donc l'y qu'est styla qu'a plus mal fait,
Ça saute aux yeux et se voit clar et net.
Les bons caffards en ont grand chagrinage,

Y soupiront, grinçont les dents de rage,
Car dans le fond y sentont comme nous
Que ce n'est pas ainsi qu'en est absous.
Il eût fallu, pour leur bailler victoire
Et rapiécer un tantinet leur gloire,
Que ceux qu'en dit pire que pendre d'eux,
Fussiant punis comme calomnieux,
Ou l'en dira toujours qu'en leur fait grâce,
Et que vela leux tours de passe-passe,
Qu'ils avont tant de finances et d'amis,
Que tout le mal qu'ils font leur est permis;
Mais, maugré ça, dès qu'on verra les drilles
En crira garre aux garçons comme aux filles.

ÉPIGRAMMES

SUR

L'ARRÊT DU PARLEMENT D'AIX

GIRARD, plein d'une ardeur infâme,
D'une fille fait une femme,
Et la fait passer pour catin.
Mais le Parlement plus habile,
Usant du pouvoir souverain,
D'une femme fait une fille.

J'admire cet arrêt, tout y tient du prodige,
Le crime et la vertu, mis au même niveau,
Y sont l'étonnement des aigles du barreau.
On n'y voit de Thémis ni trace ni vestige,
Mais on découvre enfin que l'or est le prestige
Qui noircit la colombe et blanchit le corbeau.

Un jésuite brûlant d'une impudique flamme,
Peut vivre impunément dans un commerce infâme,
Corrompre la jeunesse et faire pis encor,
Braver même nos rois jusque dans la Bastille.
Tous ces crimes en lui ne sont que peccadille;
Il peut tout entreprendre avec sa poudre d'or.
Si le fameux Cartouche eût eu cette ressource,
Il couperait encor et la gorge et la bourse.

Indignes juges de Provence,
Girard sera, ~~malgré~~ vos dents,
Par arrêt de toute la France,
Noir en dehors, noir en dedans.
Que votre bêtise est extrême,
Vile troupe de magistrats,
Vous vous êtes noircis vous-même
Pour blanchir le plus noir de tous les scélérats.

Oui, Pilate à nos yeux paraît moins exécrable :
Il fit quelques efforts pour sauver l'innocent.
Du moins pour son arrêt il ne prit point d'argent
Et vous en recevez pour sauver un coupable.

Excusez notre procédé [1],
Le ministre nous a mandé
De sauver un des coqs d'Ignace,
Et cette abominable race
Nous a gagné par tant d'argent,
Que l'on n'a pu faire autrement.

On n'a point vu le phénix naître [2],
Eh donc ! chaque chose a son temps :
On le verra bientôt paraître,
Puisqu'on a vu le merle blanc.

Qu'un scélérat évite le trépas,
Que par le crédit et la brigue
Girard ait pu sortir d'intrigue,
Cela ne me surprend pas ;

1. Réponse des juges de Provence aux attaques dirigées contre eux.
2. Impromptu d'un Gascon, en parlant du P. Girard. (M.)

Mais qu'à sa mort pour saint on nous le donne[1],
Et qu'on nous croie assez bénais
Pour penser qu'on juge des faits
Au ciel comme au parlement d'Aix,
C'est là ce qui m'étonne.

LES DÉMÊLÉS DES AVOCATS

On ôte sourdement, malgré les vœux de l'ordre[2],
Maraimberg[3] du tableau; pour causer ce désordre,

1. Cette pièce doit être de l'année 1733. On lit à cette date dans le *Journal de Barbier :* « Le 4 de ce mois d'août, le fameux P. Girard est mort dans la maison des jésuites à Dôle. On a répandu qu'il était mort en odeur de sainteté. »

2. « Ce fut vers ce temps que les avocats prirent le titre d'*ordre ;* ils trouvèrent le terme de *corps* trop commun ; ils répétèrent si souvent l'*ordre des avocats,* que le public s'y accoutuma, quoiqu'ils ne soient ni un ordre de l'État, ni un ordre militaire, ni un ordre religieux, et que ce mot fût absolument étranger à leur profession. » (VOLTAIRE.)

3. L'avocat Maraimberg avait fait imprimer (nov. 1730) un mémoire en faveur des curés d'Orléans, avec la signature de quarante avocats, parmi lesquels treize seulement avaient eu connaissance de l'acte. Comme ce mémoire avait provoqué l'irritation de la cour, il fut question de rayer Maraimberg du tableau, mais les trois quarts des avocats se prononcèrent en sa faveur. Alors le bâtonnier sortant, Tartarin, de concert avec Normant et quelques autres, cédant aux suggestions de Fleury, raya Maraimberg de son autorité privée.

Normant en trahison a surpassé Daunard,
Le lâche Tartarin a porté l'étendard;
Si Julien l'Apostat était encore en vie,
Un Julien de Prunay lui tiendrait compagnie.
L'aveugle Duhamel faisant le connaisseur
A jugé du tableau comme il fait la couleur.
Portail, bien autrement, veut avoir la victoire
Et remporter surtout et l'honneur et la gloire.
Depuis longtemps il court après le grand cordon;
Fallait-il l'acheter aux dépens de son nom!
S'il le paye, il est vrai, du prix de sa naissance,
Il lui coûtera moins que tout ce que l'on pense;
Son bisaïeul fameux, la lancette à la main,
Faisait, sans contredit, trembler le genre humain.
Le prince le connaît d'une conduite sage
Et l'arrêt du conseil en est le témoignage [1].

A ne plus plaider de la vie
Vous vous résoudrez vainement [2];

1. Le 7 septembre avait été rendu, par le Parlement, un arrêt qui établissait « que la puissance temporelle est indépendante de toute autre puissance, et qu'à elle seule appartenait de contraindre les sujets du roi, et que les ministres de l'Église étaient comptables au Parlement, sous l'autorité du monarque, de l'exercice de leur juridiction. Il fut cassé le lendemain par un arrêt du conseil.

2. Au mois d'août, la cour autorisa par arrêt du conseil, nonobstant l'appel comme d'abus interjeté par le procureur général, la publication d'une ordonnance de

Sans savoir pourquoi ni comment,
Vous reprendrez bientôt l'envie.

Dans ma jeunesse
Les Cicérons du temps,
Aidés des Parlements
Contre les courtisans,
Soutenaient l'innocent,
Le peuple et la noblesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela,
Ministre subtil,
Parlement docile,
Normant est facile,
Son corps imbécile,
Et l'ordre va
Cahin, caha.

Pauvres avocats de Paris,
Pourquoi changez-vous d'avis[1]?

l'archevêque de Paris qui déclarait hérétiques les quarante avocats favorables aux curés d'Orléans. Les avocats s'abstinrent dès lors de plaider et dix d'entre eux furent exilés.

1. Ils reprirent leurs fonctions, au mois de novembre, lors de la rentrée du Parlement. « J'ai eu raison, remarque Barbier, de dire que le public n'approuverait pas la démarche des avocats; aussi n'ont-ils pas été longtemps sans avoir le petit couplet de chanson sur des airs qui ont été chantés à la foire dernière, à l'Opéra-Comique. »

Croyez-vous que dans la gloire
Fleury vous rétablira?
L'on vous en ratisse, tisse, tisse!
L'on vous en ratissera.

LE LYNX[1]

Au milieu des travaux où brille ta prudence,
Hérault, je te demande un instant d'audience;
Daigne me l'accorder et souffre que ma voix
Loin du monde et du bruit t'appelle dans les bois.
D'autres, pour acquérir l'honneur de ton estime,
Pourront avec éclat prendre un effort sublime.
Mon style manque d'art, mais sa simplicité
Fait rendre à la vertu ce qu'elle a mérité.
Certaine chronique rapporte
Que, dans une forêt pleine d'oiseaux divers
Et d'animaux de toute sorte,
Entra jadis l'esprit pervers;
Aussitôt les larcins, les meurtres, le carnage,

1. A M. Hérault, conseiller d'État, lieutenant général de police. (M.) — Cet apologue flatteur pour le magistrat doit être l'œuvre d'un moliniste; on verra ailleurs (Cf. t. VI, *année* 1732) comment les jansénistes traitaient leur adversaire.

Les trahisons, le brigandage,
Y vinrent déployer leur coupable fureur.
La raison du plus fort emportait la balance,
Le vice triomphait, la timide innocence
Perdait ses soupirs et ses peines.
Sultan lion, dont l'âme généreuse
Souffrait avec chagrin de pareils attentats,
Résolut d'extirper du sein de ses États
Cette licence dangereuse.
Pour remplir un projet si beau,
Il se servit du ministère
D'un lynx qui suivait le flambeau
De l'équité la plus austère.
A son aspect les crimes confondus
Cherchèrent en vain un asile;
Sa vigilance et ses soins assidus
Rendirent la forêt tranquille.
Le pigeon du vautour méprisa la fureur
Et l'innocent agneau vit le loup sans terreur.
Sage magistrat, cette fable
N'a point l'obscurité des énigmes du Sphinx.
Paris de son repos à tes soins redevable
Verra facilement que ma Muse équitable
Ne songeait qu'à toi seul, en dépeignant le lynx.

L'ÉTAT DE LA FRANCE

Tout change aujourd'hui dans la France,
Nouveau rival de Richelieu,
Fleury s'arme de violence,
L'avocat se plaît au silence,
Le conseil semble croire en Dieu.
Le Parlement devient traitable
Par la crainte des châtiments,
Vintimille quitte la table
Pour composer des mandements;
Les curés, d'un ton charitable,
A leurs prélats font des leçons,
On brave Rome et ses oracles,
L'appelant produit des miracles,
Les jésuites font des poupons.

Qu'elle était triomphante
Notre vieille cour!
Sous la même tente,
La gloire et l'amour
Conquêtes brillantes
Ou fêtes galantes
Marquaient chaque jour.

Le gros jeu qui possède
Nos guerriers oisifs
N'était qu'intermède
De plaisirs plus vifs.
Aujourd'hui quel ennui
Devant le noir scrupule
Tous plaisirs ont fui,
Et c'est de la bulle
Que chacun postule,
Tout bien, tout appui.

L'Espagnol trompé nous maudit,
L'Anglais rusé s'en est dédit,
L'empereur partout envahit.
Le pape en fureur interdit,
L'archevêque a bon appétit,
D'Aguesseau pour et contre écrit,
Chauvelin a tout le crédit,
L'inutile Orry[1] dépérit,
Le magistrat tonne et faiblit,
Le fier avocat s'applaudit,
Le guerrier fainéant vieillit,
Le seul financier s'enrichit;
Le peuple languissant gémit,

1. Philibert Orry, comte de Vignori, ancien intendant de Soissons, de Perpignan et de Lille, avait été appelé en 1730 au contrôle général des finances, vacant par la retraite de Le Pelletier Des Forts.

Le royaume accablé périt,
Le bénin cardinal s'en rit,
Le roi rien ne fait, rien ne dit,
Ainsi l'a ce vieux prêtre instruit.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION HISTORIQUE : Le règne de Louis XV, Ministère du duc de Bourbon et du cardinal Fleury 1

ANNÉE 1724.

Le duc de Bourbon. 1
Le Mariage du duc d'Orléans. 4
Les Princesses. 6
Épître au prince de Tingry 8
Gazette de Chantilly 9
L'Air grave. 14
Les Exploits de Madame de La Vrillière. 16
La Joie de M. de La Vrillière. 18
Momus fabuliste. 19
Les Prélats et la bulle *Unigenitus*. 20
Épigrammes diverses 23

ANNÉE 1725.

Les Trois Ducs au Parlement 29
La Vanité de Dodun. 32

Pages.

Le Jansénisme de l'abbesse de Chelles. 37
Les Exploits du duc de Bourbon. 40
Le Mariage du roi. 43
Marie Leczinska. 47
La Disgrâce de M. d'Ombreval 49
Conseils à la Reine. 51
Épigrammes sur le Gouvernement 53
Épigrammes diverses 57

ANNÉE 1726.

Le Passé et le Présent. 65
Les Portraits de la cour. 68
Les Deux ministres. 70
La Disgrâce du duc de Bourbon. 73
Le Ministère de M. le Duc 77
Le Rappel de Le Blanc. 85
Épître à M. Le Pelletier Des Forts. 88
L'Aventure de M. de Montempuis. 92
Épigrammes diverses. 101

ANNÉE 1727.

Les Quatre vertus cardinales. 105
Le Génie de Des Forts 107
Les Auteurs de l'édit des rentes. 109
Le Concile d'Embrun. 111
L'Église romaine. 122
Le Coche. 127
Les Regrets de Madame de Prie. 131

ANNÉE 1728.

Pages.
La Consultation des avocats de Paris. 133
Remercîment des Jansénistes aux avocats de Paris. 138
Portrait de M. Bouyn d'Angervilliers 141
Le Chat de Petitpied. 143
Les Talents du cardinal Fleury. 145
La Rétractation du cardinal de Noailles. 149
Les Conseillers de Noailles. 154
Les Infortunes d'un cadet de Gascogne 160
Épigrammes diverses. 162

ANNÉE 1729.

Le Péril des princes 169
Épitaphes du cardinal de Noailles. 170
Portrait de M. de Vintimille, archevêque de Paris. . 172
Confession de l'archevêque de Paris. 175
Le Savetier de la Constitution. 177
L'Opéra nouveau. 179
Les Tableaux de Tardif. 181
La Naissance du Dauphin. 183
Le Lys de Versailles. 187
Dialogue paysan sur la naissance du Dauphin. . . 189
La Joie de Paris à la naissance du Dauphin. . . 192
Comment faire ? 201

ANNÉE 1730.

Requête aux avocats de Paris. 203
L'Évêque de Soissons et Marie Alacoque. 206

Pages.
Épigrammes sur l'évêque de Soissons. 209
Le Supplice de Baudrier. 213
Le Tombeau d'Adrienne Lecouvreur. 215
La Naissance du duc d'Anjou. 219
Harangue de M. Hérault aux écoliers de Sainte-Barbe. 222
Le Discours de La Parisière. 224
La Récompense de l'avocat Daunard. 226
Les Aventures de Mademoiselle Pélissier. 228
Le Trio comique. 230
Les Gémissements de la France 234
Noëls de l'année 1730. 238
Épigrammes diverses. 243

ANNÉE 1731.

Un Hercule en enfance. 247
La Vaillance de Fleury. 248
Le Roi au Parlement. 251
Les Infortunes du juif Dulys. 253
Requête de deux chiennes. 256
Le Tombeau du diacre Pâris. 259
Les Miracles du diacre Pâris. 263
Le Mandement de M. de Vintimille. 266
Facéties sur Monseigneur de Vintimille. 268
Le *Benedicite* de Monseigneur de Vintimille. . . . 270
Le P. Girard et la Cadière. 274
La Colombe et le Corbeau. 277
Oubliez-vous et laissez faire. 279
Imprécations contre le Parquet du Parlement d'Aix. 281
L'Arrêt du Parlement d'Aix. 283

Pages.

Pièce paysanne sur l'arrêt du Parlement d'Aix. . . 286
Épigrammes sur l'arrêt du Parlement d'Aix. . . . 289
Les Démêlés des Avocats 292
Le Lynx. 295
L'État de la France. 297

TABLE DES PORTRAITS

Pages.

Le Duc de Bourbon. . . . . 1.
Le Cardinal Fleury. XXV
Madame de Tencin. 117
Monseigneur de Vintimille. . . . . 173.
Adrienne Lecouvreur. . . . . 215.
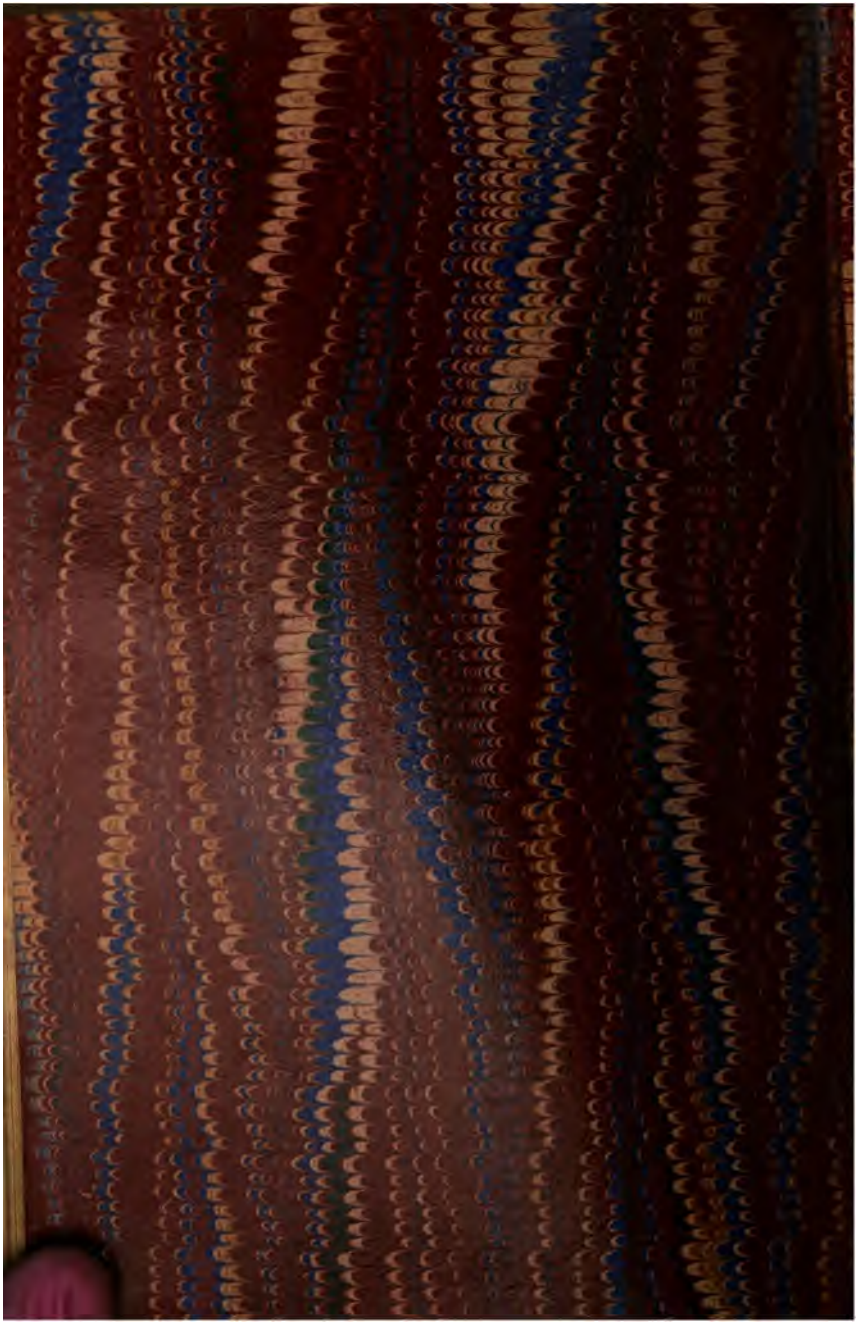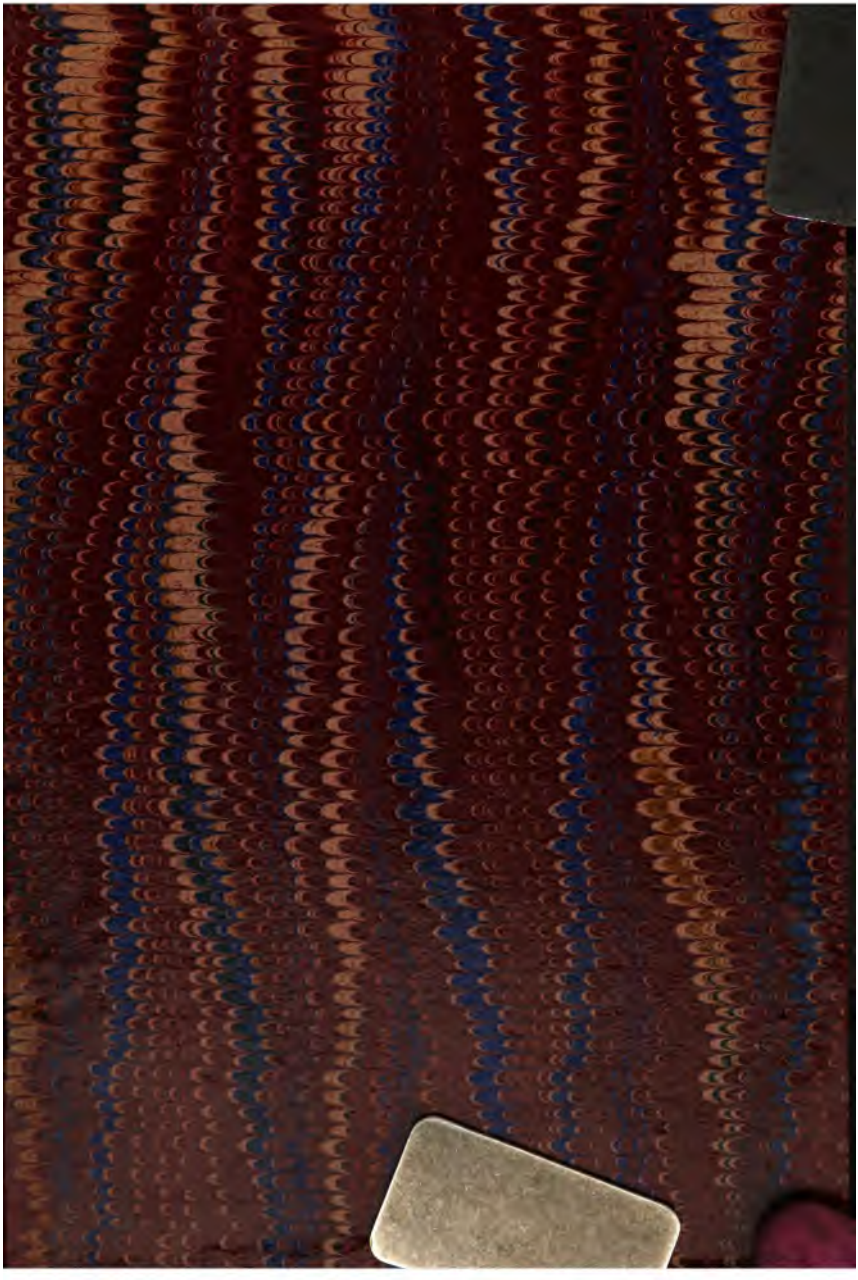
A. Crapelet imprimeur
Rue de Vaugirard N° 9 à Paris